



Annexes

- 1 Qu'est-ce qu'un SAGE ?
- 2 Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE, et instituant la CLE et ses membres
- 3 Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire du SAGE Marne Confluence
- 4 Les cartes détaillées des bassins versants
- 5 Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie
- 6 Le glossaire
- 7 La table des abréviations
- 8 Les références listées dans la base de données du SAGE Marne Confluence



état des lieux | séquence 1 | état initial

Qu'est-ce qu'un SAGE ?



1 Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, SAGE, comme le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est né de la loi sur l'eau de 1992. Si le SDAGE fixe pour chaque grand bassin hydrographique, la Seine et ses affluents pour ce qui nous concerne, des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, le SAGE, quant à lui s'applique à un niveau local, dans le respect des défis, orientations et dispositions du SDAGE (voir tableau récapitulatif du SDAGE ci-après).

C'est pourquoi l'initiative d'un SAGE revient aux responsables de terrains, élus, associations, acteurs économiques, aménageurs, usagers de l'eau... qui ont un projet commun pour l'eau.

Il constitue un document de planification à long terme élaboré sur la base de la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin. Ce document fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et de gestion quantitative des ressources en eau superficielle, souterraine et des milieux aquatiques. Elaboré par la Commission Locale de l'Eau, il est composé de deux parties : un programme d'actions et un règlement, qui constitue une véritable opportunité de mise en œuvre des prescriptions établies par les acteurs.

La première étape consiste à définir le périmètre du SAGE. Il doit être cohérent, se rapprocher des limites naturelles, permettre aux usagers de résoudre leurs différends lorsque la ressource en eau est source de «tiraillements». Il revient au Préfet d'en arbitrer la procédure. Il consulte -collectivités territoriales, Comité de bassin et fixe le périmètre.

Ensuite, c'est au tour de la commission locale de l'eau (CLE) de travailler. Le Préfet arrête sa composition avec obligation d'y retrouver une majorité d'élus (la moitié), des usagers de l'eau (un quart) et les services de l'Etat (un quart). Le travail de la CLE est considérable car une fois validé par le préfet, le SAGE indirectement a valeur de règlement pour l'eau et le milieu. Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SAGE. Les autres décisions administratives doivent simplement le prendre en compte. De plus la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive cadre sur l'eau impose aux schémas de cohérence territoriale (SCOT), aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et aux cartes communales (CC) d'être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

La démarche SAGE sur le bassin Marne Confluence se développe en 3 temps :

- une phase d'émergence, destinée à évaluer l'intérêt du développement de l'outil sur un territoire et à préciser les contours géographiques de son application. Cette phase, qui s'est déroulé pour le SAGE Marne Confluence en 2008-2009 a été sanctionné par la prise de deux arrêtés préfectoraux portant d'une part sur le périmètre du SAGE (arrêté du 14 septembre 2009) et d'autre part sur la constitution de la Commission locale de l'eau (arrêté du 20 janvier 2010, dernière modification du 7 janvier 2012) ;
- une phase d'élaboration, correspondant à la réalisation de l'état des lieux du territoire (constitué de l'état initial et du diagnostic), des scénarios et à la rédaction du programme d'actions et du règlement par la Commission Locale de l'Eau. Ces deux derniers documents sont soumis à enquête publique ;
- une phase de mise en œuvre, véritable séquence d'application du SAGE sur le territoire par les acteurs.

Le rôle de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'instance décisionnaire du SAGE. Elle est à considérer comme un parlement de l'eau, dans lequel les élus des collectivités sont majoritaires. Des représentants des usagers et des services de l'Etat y siègent également.

Les textes réglementaires, et en particulier la circulaire d'avril 2008, indiquent que la CLE est l'instance décisionnaire et délibérative du SAGE. En phase d'élaboration, elle fixe les orientations du SAGE, le programme d'actions à mener (PAGD) ainsi que le règlement. Elle organise et valide les étapes, arbitre les conflits. Elle assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Son rôle est donc primordial puisqu'elle assure la dynamique de l'outil et détermine ses orientations.

La CLE est composée de membres issus de trois collèges dont les proportions respectives doivent respecter certaines exigences :

- les collectivités, groupements et établissements publics locaux ; représentent au moins 50% des membres de la CLE ;
- les usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations concernées ; représentent au moins 25% des membres de la CLE ;
- l'Etat et ses établissements publics ; représentent le reste des membres.

Les membres de la CLE sont renouvelés tous les six ans. Il n'y a pas de suppléant mais un pouvoir peut être donné à un membre siégeant au sein du même collège. Chaque membre dispose d'une voix. Le quorum des deux tiers autrefois obligatoire pour chaque délibération est aujourd'hui obligatoire uniquement pour les délibérations relatives au règlement intérieur de la CLE, à l'adoption, la modification, ou la révision du SAGE.

La CLE doit établir, chaque année, un rapport annuel sur ses activités.

Composition de la CLE du SAGE Marne Confluence :

- 43 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 22 représentants de la société civile (usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations),
- 14 représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.



état des lieux | séquence 1 | état initial

Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE, et instituant la CLE et ses membres



2 Les arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE et instituant la CLE et ses membres



PREFECTURE DE LA REGION
ILE-DE-FRANCE

PREFECTURE DE PARIS

PREFECTURE DE
SEINE SAINT DENIS

PREFECTURE DU
VAL-DE-MARNE

PREFECTURE DE
SEINE ET MARNE

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2009/511 DU 14 SEP. 2009
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-
FRANCE, PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DE LA
SEINE SAINT DENIS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DE LA SEINE ET MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, approuvé le 20 septembre 1996 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2007/4413 du 12 novembre 2007 abrogeant l'arrêté interpréfectoral n° 96/38 du 8 janvier 1996 portant délimitation du périmètre du SAGE « Marne Aval » ;

Vu l'étude préliminaire justifiant du choix du périmètre pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence », qui a été adressé, pour avis, le 30 janvier 2009 à l'ensemble des collectivités concernées, le 30 mars 2009 au Préfet de la Région Ile de France, Préfet coordonnateur de Bassin, et le 8 avril 2009 à la Commission Permanente des Programmes et de la Prospective, chargée, par délégation du Comité de Bassin Seine-Normandie décidée par délibération du 9 décembre 2008, de se prononcer sur la conformité des projets de périmètre des SAGE au SDAGE ;

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Régional d'Ile-de-France, les avis exprimés et favorables des Conseils Généraux de Seine Saint Denis, de Seine et Marne et du Val-de-Marne, et les avis des communes concernées, consultés sur le projet de périmètre du SAGE « Marne Confluence » ;

Vu l'avis favorable du 28 mai 2009 de la Commission Permanente des Programmes et de la Prospective du Comité de Bassin Seine-Normandie ;

Vu l'avis favorable du 22 juillet 2009 du Préfet de la Région Ile de France, Préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie ;

Vu les demandes formulées par les collectivités et leurs EPCI ainsi que les opinions exprimées lors des réunions de concertation des 2 mars et 2 avril 2009 ;

Considérant que les enjeux spécifiques de la Marne et du Morbras sont cohérents avec le SDAGE ;

Considérant les observations faites sur le périmètre proposé ;

Considérant que le périmètre respecte les principes fixés par le SDAGE reposant sur les masses d'eau et les bassins versants ;

Considérant qu'une commune ou un EPCI peut être couvert par un ou plusieurs SAGE ;

Considérant que le Préfet du Val-de-Marne s'étant vu confier par le Préfet de Région, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, par lettre du 3 juillet 2007, la coordination interdépartementale de bassin, pour l'élaboration et la mise en place du SAGE « Marne Confluence », il assurera, pour le compte de l'Etat, le suivi de la procédure d'élaboration de ce Schéma ;

Sur la proposition conjointe du Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, du Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de Paris, et des Secrétaires Généraux des préfectures de la Seine Saint Denis, de la Seine et Marne et du Val-de-Marne ;

ARRÊTENT

- Article 1 : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » est constitué par tout ou partie du territoire des communes dont la liste est annexée au présent arrêté (ANNEXE1). Il est délimité sur la carte figurant en ANNEXE 2.
- Article 2 : Le délai d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » est fixé à six ans à compter de la date de publication de l'arrêté portant composition de la commission locale de l'eau, la date de publication la plus tardive de cet arrêté aux recueils des actes administratifs des préfectures concernées faisant foi.
- Article 3 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Région d'Ile-de-France, de Paris, de la Seine Saint Denis, de la Seine et Marne et du Val-de-Marne.
- Article 4 : Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.
- Article 5 : Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de Paris, les Secrétaires Généraux des préfectures de la Seine Saint Denis, de la Seine et Marne et du Val-de-Marne, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Ile-de-France, les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
Préfet coordonnateur
du Bassin Seine-Normandie

Signé : Daniel CANEPA

LE PREFET DE SEINE SAINT DENIS

Signé : Nacer MEDDAH

LE PREFET DE SEINE ET MARNE

Signé : Michel GUILLOT

LE PREFET DU VAL DE MARNE
Préfet coordonnateur
du sous-bassin Marne Confluence

Signé : Michel CAMUX

ANNEXE 1 à l'arrêté interpréfectoral N° 2009/344 du 14 SEP. 2009 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »

Liste des communes

Département de PARIS		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
75 (12 ^{ème} arrondissement)	75112	PARIS 12 ^{ème} ARRONDISSEMENT (en partie: Bois de Vincennes)

Département de Seine Saint Denis		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
93	93015	COUBRON (en partie)
93	93032	GAGNY
93	93033	GOURNAY SUR MARNE
93	93047	MONTFERMEIL (en partie)
93	93048	MONTREUIL (en partie)
93	93049	NEUILLY PLAISANCE (en partie)
93	93050	NEUILLY SUR MARNE
93	93051	NOISY LE GRAND
93	93062	LE RAINCY (en partie)
93	93063	ROMAINVILLE (en partie)
93	93064	ROSNY SOUS BOIS (en partie)
93	93077	VILLEMOMBLE (en partie)

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »

Annexes

Département de Seine et Marne		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
77	77055	BROU SUR CHANTEREINE
77	77083	CHAMPS SUR MARNE
77	77108	CHELLES
77	77139	COURTRY (en partie)
77	77146	CROISSY BEAUBOURG (en partie)
77	77169	EMERAINVILLE
77	77258	LOGNES
77	77337	NOISIEL
77	77363	LE PIN (en partie)
77	77373	PONTAULT COMBAULT (en partie)
77	77374	PONTCARRE (en partie)
77	77390	ROISSY EN BRIE (en partie)
77	77468	TORCY
77	77479	VAIRES SUR MARNE

Département du Val de Marne		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
94	94002	ALFORTVILLE (en partie)
94	94004	BOISSY SAINT LEGER (en partie)

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »

Annexes

Département du Val de Marne		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
94	94011	BONNEUIL SUR MARNE (en partie)
94	94015	BRY SUR MARNE
94	94017	CHAMPIGNY SUR MARNE
94	94018	CHARENTON LE PONT (en partie)
94	94019	CHENNEVIERES SUR MARNE
94	94028	CRETEIL (en partie)
94	94033	FONTENAY SOUS BOIS
94	94042	JOINVILLE LE PONT
94	94044	LIMEIL BREVANNES (en partie)
94	94046	MAISONS ALFORT (en partie)
94	94052	NOGENT SUR MARNE
94	94053	NOISEAU (en partie)
94	94055	ORMESSON SUR MARNE
94	94058	LE PERREUX SUR MARNE
94	94059	LE PLESSIS TREVISE
94	94060	LA QUEUE EN BRIE (en partie)
94	94067	SAINT MANDE
94	94068	SAINT MAUR DES FOSSES
94	94069	SAINT MAURICE

Département du Val de Marne		
Département	Code INSEE	Nom de la commune et territoire concerné (en totalité ou en partie)
94	94071	SUCY EN BRIE (en partie)
94	94074	VALENTON (en partie)
94	94079	VILLIERS SUR MARNE
94	94080	VINCENNES

ANNEXE 2 à l'arrêté interpréfectoral N° 2009/ 364 du 14 SEP. 2009
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »
Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence





PREFECTURE DU VAL DE MARNE

ARRETE N° 2010/ 2772 du 20 janvier 2010

Instituant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » et fixant sa composition

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'environnement, dans sa partie législative, notamment l'article L.212-4 ;

Vu le Code de l'environnement, dans sa partie réglementaire, notamment les articles R.212-29 à R.212-34 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu le courrier du Préfet de Région, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, du 3 juillet 2007, confiant au Préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin, pour la mise en place du SAGE « Marne Confluence » ;

Vu la lettre de mission du Préfet du Val-de-Marne chargeant le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne de coordonner, en son nom, la procédure d'élaboration de ce Schéma ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2009/ 3641 du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du SAGE « Marne Confluence », et désignant le Préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu les délibérations et courriers réceptionnés dans le cadre de la consultation officielle lancée en début d'année 2009 ;

Vu les avis des Préfets de départements et les comptes rendus des réunions de travail organisées par les Sous-Préfets d'arrondissement ;

Vu les propositions des Associations départementales des maires des communes des départements concernés ;

Considérant que la composition de la Commission Locale de l'Eau proposée est le fruit d'un important travail de concertation locale notamment lors des réunions des 2 mars et 2 avril 2009 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

1

ARRETE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article L.212-4 du Code de l'environnement, il est créé une Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence ».

Article 2 : Cette Commission Locale de l'Eau, constituée en application des articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34 du Code de l'environnement, comprend **79 membres** répartis comme suit :

I. Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (43 membres) :

a) Représentants du Conseil Régional et des Conseils Généraux (5 membres) :

- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, ou son représentant désigné ;
- Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, ou son représentant désigné ;
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, ou son représentant désigné ;
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, ou son représentant désigné ;
- Monsieur le Président du Conseil de Paris, Maire de Paris ou son représentant désigné.

b) Représentants des communes (21 membres) :

1. Pour le Val de Marne (9 membres) :

- Monsieur le Maire de Bry-sur-Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Charenton-le-Pont, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Créteil, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Maisons-Alfort, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Villiers-sur-Marne, ou son représentant désigné.

2. Pour la Seine et Marne (7 membres) :

- Monsieur le Maire de Brou-sur-Chantereine, ou son représentant désigné
- Madame la Maire de Champs-sur-Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Chelles, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Courtry, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Torcy, ou son représentant désigné

2

- Monsieur le Maire de Vaires-sur-Marne, ou son représentant désigné.

3. Pour la Seine Saint Denis (5 membres) :

- Monsieur le Maire de Gournay-sur-Marne, ou son représentant désigné
- Madame la Maire de Montreuil, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Neuilly-sur-Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Maire de Noisy-le-Grand, ou son représentant désigné.

c) Représentants des groupements et établissements publics locaux (17 membres) :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois-Montfermeil, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantierine, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Charenton-Saint-Maurice, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras (SIAAM), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental Pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Brou-Vaires-Chelles-Courtry et Le Pin (SIABCVCP), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Plessis-Trevise-Pontault-Combault-La Queue en Brie, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne, ou son représentant désigné ;
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-La-Vallée (SIAM), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président du Syndicat mixte à vocation unique « Marne Vive » (SMMV), ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de l'Entente Marne, ou son représentant.

II. Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (22 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France, ou son représentant

- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de Seine-et-Marne, ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien, ou son représentant
- Monsieur le Président des Voies Navigables de France (VNF), ou son représentant
- Monsieur le Président du Port Autonome de Paris (PAP), ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société VEOLIA, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Régie Eaux de Paris, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union des Conseils d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Ile-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association UFC Que Choisir Ile-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Au fil de l'eau, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Culture Guinguette, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération des Associations de défense de l'habitat fluvial, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Nature et Société, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Marne Vive, ou son représentant
- Monsieur le Président du Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Riverains Bords de Marne, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris et Proche Couronne, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental d'Aviron du Val-de-Marne, ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Val-de-Marne de Canoë-Kayak, ou son représentant.

III. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (14 membres) :

- Monsieur le Préfet de Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de Bassin (PRIF), ou son représentant
- Monsieur le Préfet de Police de Paris, au titre du Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées, ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, Préfet coordonnateur du sous-bassin « Marne Confluence », ou son représentant le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, ou son représentant le Sous-Préfet de Torcy
- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, ou son représentant le Sous-Préfet du Raincy
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France (DRE-IDF), ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France (DRIRE-IDF), ou son représentant

- Monsieur le Responsable de la Mission interdépartementale inter services de l'eau de Paris Proche Couronne (MIISE PPC), ou son représentant
- Monsieur le Responsable de la Mission inter services de l'eau de Seine-et-Marne (MISE 77), ou son représentant
- Monsieur le Directeur Général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de Paris Proche Couronne (ONEMA PPC), ou son représentant
- Monsieur le Directeur Général de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE), ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement de Seine-Saint-Denis, ou son représentant
- Monsieur le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Val-de-Marne, ou son représentant.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la Commission, il est pourvu à son remplacement dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir, dans les conditions prévues pour sa désignation.

Les fonctions de membre de la CLE sont gratuites.

Article 4 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 5 : Lors de la réunion d'installation de la CLE, le Président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 6 : Conformément à l'article L.212-32 du Code de l'environnement :

- La CLE élabore ses règles de fonctionnement.
- Elle se réunit au moins une fois par an.
- Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances de la Commission, qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.
- Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.
- Toutefois, la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (par mandat).
- Si le quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la Commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés (par mandat).
- Les dispositions et modalités complémentaires de fonctionnement sont fixées dans le règlement intérieur que la CLE élabore en son sein et qu'elle approuve à la majorité qualifiée.

Article 7 : La CLE auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la Commission.

Article 8 : La Commission peut confier son secrétariat ainsi que les études et analyses nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au suivi de sa mise en œuvre à une collectivité territoriale, à un établissement public territorial de bassin ou à un groupement de collectivités territoriales ou, à défaut, à une association de communes regroupant au moins deux tiers des communes situées dans le périmètre du Schéma.

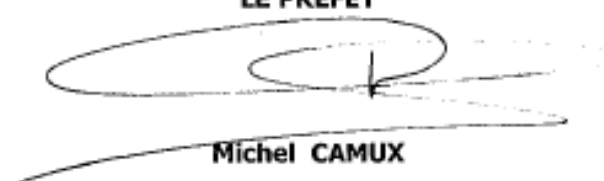
Article 9 : La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R.212-26 ou de l'article R.212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet de chacun des départements intéressés, au Préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Article 10 : Un arrêté complémentaire fixera la liste nominative des représentants du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 11 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Région d'Ile-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Article 12 : Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Police, les Secrétaires Généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

LE PREFET



Michel CAMUX



PREFET DU VAL DE MARNE

Créteil, le 2 septembre 2010

ARRETE N° 2010/ 6470

Portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Marne Confluence et modifications de l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence et fixant sa composition

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement, dans sa partie législative, notamment l'article L.212-4 ;

Vu le Code de l'environnement, dans sa partie réglementaire, notamment les articles R.212-26 et suivants ;

Vu le Décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu le courrier du Préfet de Région, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, du 3 juillet 2007, confiant au Préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin, pour la mise en place du SAGE « Marne Confluence » ;

Vu la lettre de mission du Préfet du Val-de-Marne chargeant le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne de coordonner, en son nom, la procédure d'élaboration de ce Schéma ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2009/ 3641 du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du SAGE « Marne Confluence », et désignant le Préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Marne Confluence » et fixant sa composition ;

Vu le courrier n° 38 du 9 février 2010 de la Sous-Préfecture demandant à chaque membre de la CLE de désigner un représentant ;

Vu les propositions des assemblées et des différents organismes et groupements consultés ;

Considérant que la composition de la Commission Locale de l'Eau proposée est le fruit d'un important travail de concertation locale ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux représentés au sein d'un collège spécifique ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Est Ensemble créée le 1^{er} janvier 2010 se substitue de plein droit à la commune de Montreuil dans l'exercice des compétences en matière d'environnement et d'aménagement de l'espace ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Marne Confluence » et fixant sa composition est modifié comme suit en son point trois, sous-paragraphe b, I, article 2 : « la Communauté d'Agglomération Est Ensemble est substituée à la commune de Montreuil ». Le nombre de communes de Seine Saint-Denis ayant un siège est ramené à quatre. Le nombre d'EPCI ayant un siège au collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est porté à 18.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le collège Etat institué à III, article 2, de l'arrêté préfectoral n°2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau et fixant sa composition est modifié comme suit :

- « Monsieur le Préfet de Police de Paris, au titre du Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées, ou son représentant » est remplacé par « Monsieur le Préfet de Police de Paris ou son représentant »
- « Monsieur le Directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France (DRE-IDF), ou son représentant » est remplacé par « Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA-IDF), ou son représentant »
- « Monsieur le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France (DRIRE-IDF), ou son représentant » est remplacé par « Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE-IDF), ou son représentant »
- « Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement de Seine-Saint-Denis ou son représentant » est remplacé par « Monsieur le Responsable de la Mission interdépartementale inter services de l'eau de Paris Proche Couronne (MIISE PPC), ou son représentant »
- « Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Val-de-Marne, ou son représentant » est remplacé par « Monsieur le Délégué Territorial du Val de Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ou son représentant »

Le reste est sans changement.

Article 3 : Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010, article 10 et à l'article R 212-30 du Code de l'Environnement, qui prévoient la désignation nominative des

représentants du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, est arrêtée la liste ci-après des représentants désignés.

a) Représentants du Conseil Régional et des Conseils Généraux :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France : Mme Hélène GASSIN
- Le représentant du Conseil Général du Val-de-Marne : M. Alain BLAVAT
- Le représentant du Conseil Général de Seine-et-Marne : Mme Danièle QUERCI
- Le représentant du Conseil Général de Seine-Saint-Denis : Mme Josiane BERNARD
- Le représentant du Conseil de Paris : M. Pierre MANSAT.

b) Représentants des communes :

1. Pour le Val de Marne :

- Le représentant de la commune de Bry-sur-Marne : M. Vincent PINEL
- Le représentant de la commune de Champigny-sur-Marne : M. Bernard LECUYER
- Le représentant de la commune de Charenton-le-Pont : M. Olivier GIRARD
- Le représentant de la commune de Créteil : M. Alain DUKAN
- Le représentant de la commune de Fontenay-sous-Bois : M. Bernard BENEDICT
- Le représentant de la commune de Joinville-le-Pont : M. Pierre MARCHADIER
- Le représentant de la commune de Maisons-Alfort : M. Alain BERGOT
- Le représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés : M. Yannick BRUNET
- Le représentant de la commune de Villiers-sur-Marne : Mme Christiane MARTI.

2. Pour la Seine et Marne :

- Le représentant de la commune de Brou-sur-Chantereine : M. Frédéric GILLET
- Le représentant de la commune de Champs-sur-Marne : Mme Martine BOMBART
- Le représentant de la commune de Chelles : M. Paul ATHUIL
- Le représentant de la commune de Courtry : M. Pierre HOUARD
- Le représentant de la commune de Roissy-en-Brie : M. Louis DEBRET
- Le représentant de la commune de Torcy : M. Guillaume LE LAY FELZINE
- Le représentant de la commune de Vaires-sur-Marne : Mme Evelyne MERLET.

3. Pour la Seine Saint Denis :

- Le représentant de la commune de Gournay-sur-Marne : M. Michel BEGAUD
- Le représentant de la commune de Neuilly-Plaisance : M. Charles ALOY
- Le représentant de la commune de Neuilly-sur-Marne : M. Yves TREGOUET
- Le représentant de la commune de Noisy-le-Grand : M. Michel MIERSMAN.

c) Représentants des groupements et établissements publics locaux :

- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois Montfermeil : M. Cumhur GUNESLIK
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne : M. Philippe CHRETIEN
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine : M. Antoine RODRIGUEZ

- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale : Mme Nicole CHARBONNIER
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne : M. Jean-luc MORETTI
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble : M. Christian LAGRANGE
- Le représentant de la Communauté de Communes de Charenton-Saint-Maurice : M. Alain GUETROT
- Le représentant du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée : M. Jean-François PIOTROWSKI
- Le représentant du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : M. Paul TEIL
- Le représentant du Syndicat Intercommunal Pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras (SIAAM) : M. Nicolas CALVET
- Le représentant du Syndicat Interdépartemental Pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : M. Maurice OUZOULIAS
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Brou-Vaires-Chelles-Courtry et Le Pin (SIABCVCP) : M. Paul ATHUIL
- Le représentant du Syndicat Intercommunal Pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Plessis-Trevise-Pontault-Combault-La Queue en Brie : M. Daniel LEVY
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne : M. Jean-Paul PASCO-LABARRE
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-La-Vallée (SIAM) : M. Christian CHAPRON
- Le représentant du Syndicat Mixte à vocation unique « Marne Vive » (SMMV) : M. Jacques LEROY
- Le représentant de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine : M. Marc THIBERVILLE
- Le représentant de l'Entente Marne : M. Pierre RIGAUT.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Région d'Ile-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Article 5 : Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Police, les Secrétaire Généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

LE PREFET



Michel CAMUX



ARRETE PREFECTORAL N° 2012/357 du 7 février 2012
portant modification de la composition de la
**Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne confluence**

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34 ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé.
- VU** la circulaire du 21 avril 2008 du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- VU** la circulaire du 4 mai 2011 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- VU** le courrier du préfet de région, préfet coordonnateur du bassin seine-normandie, du 3 juillet 2007, confiant au préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin, pour la mise en place du SAGE Marne confluence ;
- VU** la lettre de mission du préfet du Val-de-Marne chargeant le sous-préfet de Nogent-sur-Marne de coordonner, en son nom, la procédure d'élaboration de ce schéma ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n°2009/3641 du 14 septembre 2009 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne confluence et désignant le préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/2272 du 20 janvier 2010 instituant la commission locale de l'eau du SAGE Marne confluence et fixant sa composition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du SAGE Marne confluence et fixant sa composition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2010-44 du 2 décembre 2010 portant dissolution du syndicat mixte d'assainissement des communes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry, Le Pin (SMABCVCP) ;

- VU** la délibération du 26 mai 2011 de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la seine désignant monsieur Jacques Perreux en tant que représentant de l'établissement public territorial de bassin au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 8 avril 2011 du conseil général du Val-de-Marne nommant monsieur Joseph Rossignol en tant que représentant du département au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 15 avril 2011 du conseil général de Seine-et-Marne nommant monsieur Jean-Jacques Marion en tant que représentant du département au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 16 décembre 2011 du conseil de Paris nommant madame Sandrine Charnoz en tant que représentante de la ville de Paris au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 18 mai 2011 de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la rivière Marne et de ses affluents nommant madame Lydie Autreux en tant que représentante d'Entente Marne au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 3 mars 2011 de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne nommant monsieur Jean-Jacques Pasternak en tant que représentant de la communauté d'agglomération au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** la délibération du 25 janvier 2011 de la commune de Gournay-sur-Marne nommant monsieur Gérard Junin en tant que représentant de la commune au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** le courrier du 16 septembre 2010 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Plessis-Tréville, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie informant du changement du statut et de dénomination du syndicat qui se nomme dorénavant syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de « l'ouest briard » ;
- VU** la délibération du 24 novembre 2011 du comité syndical intercommunal pour l'assainissement et l'aménagement du Morbras (SIAAM) actant du changement de dénomination du syndicat qui se nomme dorénavant syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras (SMAM) ;

CONSIDERANT que suite aux élections cantonales qui ont eu lieu le 20 et 27 mars 2011, à la nomination de madame Sandrine Charnoz en tant que représentante de la ville de Paris, à la nomination de monsieur Jacques Perreux en tant que représentant de l'établissement public territorial de bassin des grands lacs de seine, à la nomination de monsieur Gérard Junin en tant que représentant de la commune de Gournay-sur-Marne, à la nomination de Mme Lydie Autreux en tant que représentante d'Entente Marne, à la nomination de monsieur Jean-Jacques Pasternak en tant que représentant de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, à la modification de statuts et de dénomination du SIAEP de la région du Plessis-Tréville, de Pontault-Combault, de La Queue-en-Brie, à la dissolution du syndicat mixte d'assainissement des communes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry, Le Pin (SMABCVCP), à la modification de dénomination du syndicat intercommunal pour l'assainissement et l'aménagement du Morbras (SIAAM), à l'intégration de l'agence régionale de santé en lieu et place de la délégation territoriale du Val-de-Marne, une modification de l'arrêté préfectoral portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence est nécessaire,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 est modifié comme suit :

« Monsieur le Délégué Territorial du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ou son représentant est remplacé par Monsieur le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ou son représentant »

Article 2

L'article 3 de l'arrêté n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 est modifié comme suit :

« Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux »

a) Représentants du Conseil Régional et des Conseils Généraux :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France : Mme Hélène GASSIN
- Le représentant du Conseil Général du Val-de-Marne : **M. Joseph ROSSIGNOL**
- Le représentant du Conseil Général de Seine-et-Marne : **M. Jean-Jacques MARION**
- Le représentant du Conseil Général de Seine-Saint-Denis : Mme Josiane BERNARD
- Le représentant du Conseil de Paris : **Mme Sandrine CHARNOZ**

b) Représentants des communes :

1. Pour le Val de Marne :

- Le représentant de la commune de Bry-sur-Marne : M. Vincent PINEL
- Le représentant de la commune de Champigny-sur-Marne : M. Bernard LECUYER
- Le représentant de la commune de Charenton-le-Pont : M. Olivier GIRARD
- Le représentant de la commune de Créteil : M. Alain DUKAN
- Le représentant de la commune de Fontenay-sous-Bois : M. Bernard BENEDICT
- Le représentant de la commune de Joinville-le-Pont : M. Pierre MARCHADIER
- Le représentant de la commune de Maisons-Alfort : M. Alain BERGOT
- Le représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés : M. Yannick BRUNET
- Le représentant de la commune de Villiers-sur-Marne : Mme Christiane MARTI.

2. Pour la Seine et Marne :

- Le représentant de la commune de Brou-sur-Chantereine : M. Frédéric GILLET
- Le représentant de la commune de Champs-sur-Marne : Mme Martine BOMBART
- Le représentant de la commune de Chelles : M. Paul ATHUIL
- Le représentant de la commune de Courtry : M. Pierre HOUARD
- Le représentant de la commune de Roissy-en-Brie : M. Louis DEBRET
- Le représentant de la commune de Torcy : M. Guillaume LE LAY FELZINE
- Le représentant de la commune de Vaires-sur-Marne : Mme Evelyne MERLET.

3. Pour la Seine Saint Denis :

- Le représentant de la commune de Gournay-sur-Marne : **M. Gérard JUNIN**
- Le représentant de la commune de Neuilly-Plaisance : M. Charles ALOY
- Le représentant de la commune de Neuilly-sur-Marne : M. Yves TREGOUET
- Le représentant de la commune de Noisy-le-Grand : M. Michel MIERSMAN.

c) Représentants des groupements et établissements publics locaux :

- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois Montfermeil : M. Cumhur GUNESLIK
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne : M. Philippe CHRETIEN
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine : M. Antoine RODRIGUEZ
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale : Mme Nicole CHARBONNIER
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne : **M. Jean-Jacques PASTERNAK**
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble : M. Christian LAGRANGE
- Le représentant de la Communauté de Communes de Charenton-Saint-Maurice : M. Alain GUETROT
- Le représentant du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Marne-la-Vallée/Val Maubuée : M. Jean-François PIOTROWSKI
- Le représentant du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : M. Paul TEIL
- **Le représentant du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras (SMAM) :** M. Nicolas CALVET
- Le représentant du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : M. Maurice OUZOULIAS
- **Le représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de l'Ouest Briard :** M. Daniel LEVY
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne : M. Jean-Paul PASCO-LABARRE
- Le représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-La-Vallée (SIAM) : M. Christian CHAPRON
- Le représentant du Syndicat Mixte à vocation unique « Marne Vive » (SMMV) : M. Jacques LEROY
- **Le représentant de l'établissement public territorial de bassin les grands lacs de seine : M. Jacques PERREUX**
- Le représentant de l'Entente Marne : **Mme Lydie AUTREUX.**

Article 3

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 sont inchangées.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Région Ile-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5

Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Région Ile-de-France, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Police, les Secrétaire Généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Créteil, le 7 février 2012

Signé

Pierre DARTOUT

*Pour Amplification
Le sous-préfet*

Pascal CRAPLET



état des lieux | séquence 1 | état initial

Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire du SAGE Marne Confluence



3 Les principaux acteurs de l’eau sur le territoire du SAGE Marne Confluence

Le tableau suivant liste de manière non exhaustive les acteurs du territoire du SAGE ayant un rôle dans le domaine de l’environnement et plus particulièrement dans celui de l’eau. Seules les missions en rapport avec l’eau sont décrites ci-dessous.

NIVEAU NATIONAL

Les acteurs	Les missions
Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie (MEDDE)	Il définit, met en œuvre et coordonne la politique de l’Etat en matière de développement durable, de gestion des espaces et des ressources naturels, de l’aménagement du territoire notamment en gérant efficacement les ressources (en eau, en espace) et en préservant la biodiversité et les milieux naturels par des politiques de protection, de restauration et de valorisation adaptées, en identifiant et évaluant les risques, en promouvant des mesures de réduction des risques à la source, en organisant la surveillance...
Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt (MAAF)	Il définit, met en œuvre et coordonne les politiques de l’Etat visant à la prise en compte des ressources naturelles et de la biodiversité par les activités agricoles, ainsi qu’à la préservation du foncier. Les récentes stratégies mises en application par le Ministère en charge de l’alimentation visent notamment à réduire l’usage des pesticides, développer des pratiques agricoles respectueuses de l’environnement, améliorer la performance énergétique des exploitations, créer un nouveau modèle agricole français dans une optique de développement durable.
Ministère des affaires sociales et de la santé	Il prépare la politique de santé publique définie à l’article L. 1411-1 du code de la santé publique et contribue à sa mise en œuvre.
Mission interministérielle de l’eau	La Mission interministérielle de l’eau assiste le ministre chargé de l’environnement dans son action de coordination des différents ministères intervenant dans le domaine de l’eau. Présidée par le directeur de l’eau, elle réunit périodiquement des représentants des ministères intéressés par les questions en lien avec l’eau (écologie et développement durable, agriculture, santé...) et, en tant que de besoin, des représentants d’établissements publics de l’Etat.
ONEMA	Organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l’état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques, il est placé sous la tutelle du MEDDE. Il veille au respect des réglementations concernant l’eau et la pratique de la pêche, assure le contrôle des usages pour garantir la préservation des masses d’eau, met ses connaissances et les compétences techniques de ses personnels au service du diagnostic de l’état des eaux, des milieux et s’implique dans l’orientation des programmes de recherche et construit un partenariat de proximité avec les établissements de recherche.
Voies navigables de France (VNF)	Établissement public créé en 1991, VNF gère, exploite, modernise et

Les acteurs	Les missions
	développe le réseau navigable du domaine public fluvial. Il est placé sous la tutelle du Ministère en charge des transports.
BRGM	Etablissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère délégué à l’Enseignement supérieur et à la Recherche et du Ministère de l’Environnement. Il s’intéresse notamment à la connaissance et à la gestion des ressources en eau souterraines (étude du fonctionnement des nappes, évaluation et gestion des ressources, appui aux services chargés de la Police des eaux).

NIVEAU BASSIN

Les acteurs	Les missions
Préfet coordonnateur de bassin	Le Préfet coordonnateur de bassin, représenté par le Préfet de la région Ile de France, anime et coordonne la politique de l’Etat en matière de police et de gestion des ressources en eau afin d’assurer l’unité et la cohérence des actions déconcentrées de l’Etat dans ce domaine.
Le Comité de bassin Seine-Normandie	Il établit le programme d’intervention de l’Agence de l’eau, fixe le taux des redevances pour financer le programme d’intervention. Il est également chargé de l’élaboration du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
L’Agence de l’eau Seine-Normandie	L’Agence de l’eau Seine-Normandie est un Etablissement Public du Ministère de l’écologie. Elle favorise la réalisation des opérations qui permettent le respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l’Eau. Elle est l’organe exécutif des instances de bassin et de leurs délibérations et décisions. Elle redistribue des fonds (collectés sur les redevances des différents usagers) aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour réaliser des travaux de lutte contre les pollutions, de développement et de gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. Afin de mener une gestion cohérente de la ressource en eau à l’échelle du territoire, c’est l’AESN qui coréalise, en lien avec le préfet de région le SDAGE du bassin Seine et cours d’eau côtiers normands, dont fait partie intégrante le territoire Marne Confluence. Le Conseil d’administration de l’AESN propose au Comité de bassin le projet de programme d’intervention et son financement (proposition du taux des redevances). Il définit les conditions générales de fonctionnement de l’Agence de l’eau et d’attribution des aides et apprécie, via une commission ad hoc, le bien-fondé des demandes d’aides des maîtres d’ouvrage présentées par le directeur de l’Agence de l’eau. Il arrête le budget de l’Agence.
Service de navigation de la Seine / DIRBS	Service déconcentré du MEDDE, le Service Navigation de la Seine (SNS) exerce des missions d’une part pour le compte de l’Etat dans le domaine de la sécurité et de la police de la navigation, et d’autre part pour le compte de VNF, dont il constitue la Direction interrégionale du bassin de la Seine (DIRBS). Les missions pour le compte de VNF comprennent l’entretien, l’exploitation et la modernisation des ouvrages et voies navigables ainsi que la promotion du transport fluvial.

Les acteurs	Les missions
L'Entente Marne, institution interdépartementale de bassin	Cette institution interdépartementale permet de réfléchir à la question de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Marne et de mener un aménagement concerté et cohérent de l'ensemble du bassin. L'Entente Marne mène ou soutient des actions de restauration, aménagement et entretien de cours d'eau et de zones humides alluviales, d'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin et de ses milieux aquatiques, de prévention des inondations et protection contre elles.

NIVEAU REGIONAL

Les acteurs	Les missions
Préfet de Région Ile-de-France	Le Préfet de la région représente l'Etat dans la région. Il coordonne à l'échelle régionale les actions des différents services de l'Etat dans le domaine de l'Eau et la gestion des milieux aquatiques, anime et contrôle les activités des préfets des départements et approuve les SAGE. Le Préfet de la région Ile-de-France a confié au Préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE Marne Confluence (courrier du 3 juillet 2007).
Conseil régional Ile-de-France	Le Conseil régional détermine les grandes orientations de la région. Il donne les grands axes stratégiques imposables de la Région via le SDRIF, en matière d'aménagement, d'environnement, de ressources, de paysage... Il réalise en partenariat avec la DRIEE le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.
DRIEE Ile-de-France	Service décentralisé du MEDDE, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE - IdF) a été créée par le décret le 24 juin 2010. La DRIEE est issue du regroupement de quatre entités : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Service Technique Interdépartemental de l'Inspection des Installations Classées (STIIC) de la Préfecture de Police, le service eau/environnement du Service Navigation de la Seine (SNS), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE, hors activités de développement industriel et métrologie). La DRIEE comporte un siège régional et des unités territoriales pour chaque département. Elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre, sous l'autorité du Préfet de région Île-de-France, les priorités d'actions de l'État en matière d'environnement et d'énergie, et plus particulièrement celles issues du Grenelle Environnement. Il réalise en partenariat avec le Conseil régional Ile-de-France le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.

DRIAAF Ile-de-France	La DRIAAF est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture. Elle pilote et assure la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de ce Ministère en Île-de-France. La DRIAAF exerce ses compétences sous l'autorité du Préfet de la région d'Île-de-France et des missions départementales pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, sous l'autorité des préfets de département. Ses missions visent à garantir une alimentation sûre, diversifiée et durable, à développer une agriculture durable et compétitive, à soutenir la
----------------------	---

Les acteurs	Les missions
	production et la gestion forestière, et préserver la biodiversité, à orienter la formation, la recherche et le développement. Elle participe à la reconquête de la qualité des eaux en Ile-de-France par ses actions notamment dans le cadre de Phyt'eau Propres, les mesures agri-environnementales territorialisées, mise en œuvre et suivi du programme national Ecophyto 2018 en région Ile de France... En petite couronne, la DRIAAF exerce aussi les compétences dévolues par le passé aux DDAF.
ARS Ile-de-France	L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Elle est notamment responsable de la réalisation du plan régional Santé-Environnement. Sur la question de l'eau, elle est compétente sur l'alimentation en eau potable (suivi de la qualité des eaux brutes et distribuées, et protection des ressources via l'instauration des périmètres de protection des captages) et les eaux de baignade (suivi et contrôle).
DRIEA Ile-de-France	Placée sous l'autorité du préfet de Région, la DRIEA est issue de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF) hormis dans sa dimension logement, de la Direction des Routes d'Ile-de-France (DiRIF), des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement (DULE) de Paris. Elle constitue l'une des trois directions d'Ile-de-France du MEDDE. Elle a en charge les questions relatives à l'aménagement durable, et le suivi des documents de planification urbaine.
Port autonome de Paris	Etablissement public de l'Etat, il a pour mission de développer le transport fluvial de marchandises et de passagers en Ile-de-France. Pour cela, il est chargé d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les installations portuaires en Ile de France, dont le Port de Bonneuil situé sur le territoire de Marne Confluence

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Les acteurs	Les missions
Préfets des départements (Paris - Ile-de-France, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne)	Représentant de l'Etat au sein du département, le Préfet est chargé de mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques nationales : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... Il veille au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, notamment en traitant les situations d'urgence et en établissant des plans de protection des populations contre les catastrophes naturelles et les risques technologiques. Il veille à la santé environnementale de son département en contrôlant l'installation des industries dangereuses ou polluantes et la délivrance des permis de construire. Il doit veiller aussi au respect du patrimoine culturel du département et protéger les monuments historiques et les sites remarquables.

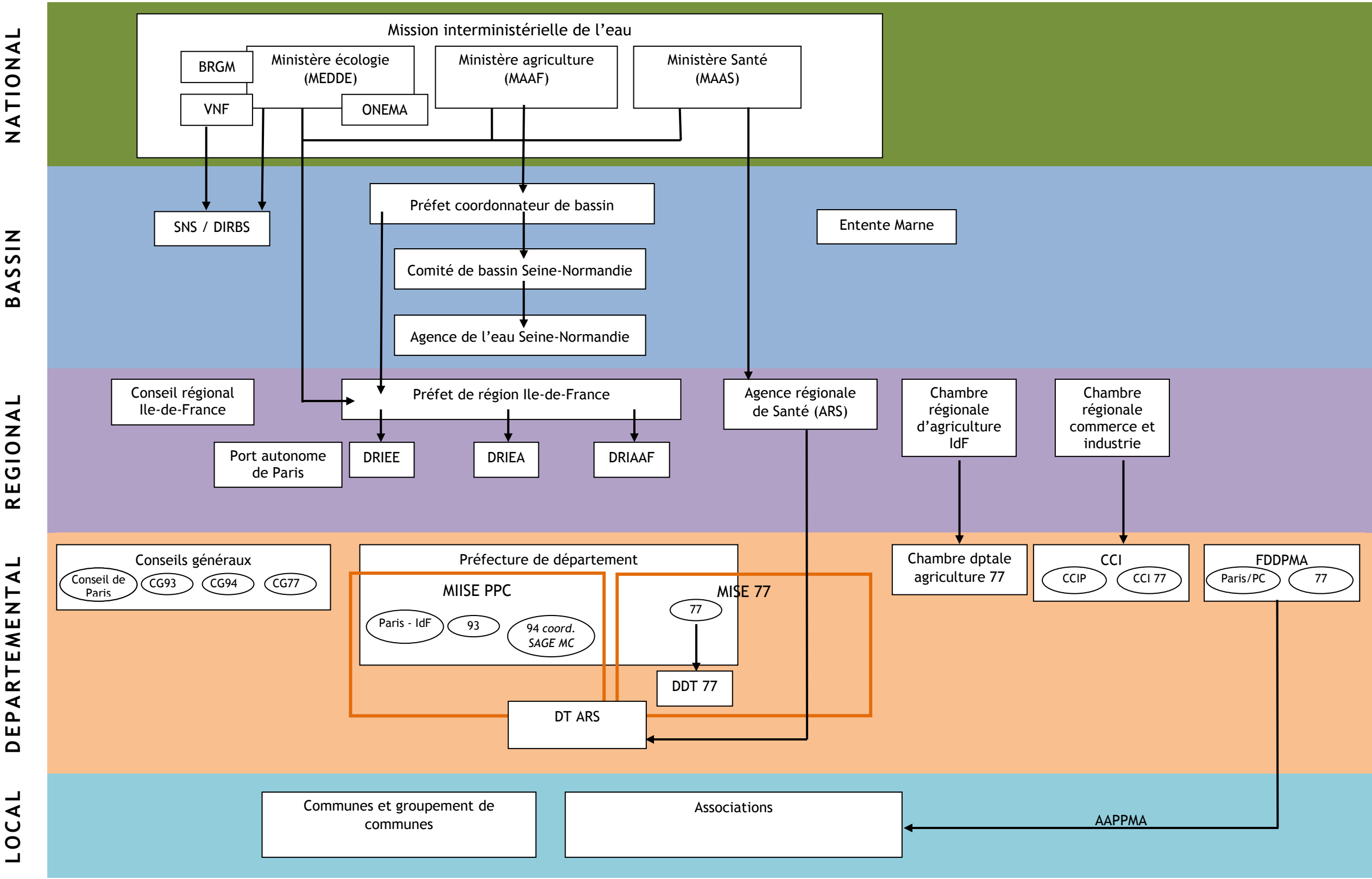
Les acteurs	Les missions
	Le Préfet du Val-de-Marne assure pour le Préfet de région la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE Marne Confluence, dont a la charge en son nom le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne.
Conseils généraux (Conseil de Paris, Conseils généraux du Val-de-Marne, de Seine-St-Denis, et de Seine-et-Marne)	Les Conseils généraux agissent dans de nombreux domaines pour préserver l’environnement. La préservation et la valorisation des espaces naturels, la préservation de la ressource en eau, l’entretien des cours d’eau, l’assainissement, la lutte contre les pollutions diffuses, la prévention contre les inondations, l’alimentation en eau potable sont autant de préoccupations qui apparaissent dans la politique de chaque Départements. A noter la spécificité du Conseil de Paris, qui constitue l’organe délibératif du Département et de la Ville.
DDT Seine-et-Marne	La DDT succède depuis 2010 à la DDEA qui résultait de la fusion de la DDE et de la DDAF. Direction interministérielle, elle est placée sous l’autorité du Préfet. La DDT reprend l'ensemble des missions de la DDEA, ainsi que certaines missions environnementales anciennement traitées par la préfecture. Elle est le service technique territorial de l’Etat portant les politiques de développement durable auprès des collectivités locales, des acteurs économiques de l’aménagement, du bâtiment et du logement, du secteur agricole et des organisations professionnelles. L’eau fait partie de ses champs de compétences (mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques, de la politique de protection des milieux naturels et des espèces remarquables, police de l'eau, de la pêche, de la chasse et de la forêt, instruction des autorisations liées à la protection de l'environnement et contrôles, prévention et information relatives aux risques naturels et technologiques, conduite et élaboration des plans de prévention des risques...). A noter que pour la petite couronne, il n’y a pas de DDT. Les compétences sont réparties entre services de la Préfecture et DRIEA.
Mission inter-services de l’eau (MISE)	Le territoire du SAGE est concerné par 2 MISE : la MISE 77 et la Mission Interdépartementale Inter Services de l’Eau de Paris et Proche Couronne (MIISE PPC). Les MISE/MIISE PPC coordonnent les services de l’État et les établissements publics dans le domaine de l’eau et des milieux aquatiques (Préfecture, DREAL, DDT, DT ARS, SD ONEMA, SNS, AESN...), et sont placées sous l’autorité du Préfet. Elles assurent l'efficacité et la cohérence de l'action des pouvoirs publics au niveau départemental et interdépartemental. C’est au sein des MISE et de la MIISE que les priorités et les modalités de mise en œuvre de la politique de l’eau, ainsi que son articulation avec les politiques sectorielles sont débattues.
Délégation territoriales de l’ARS	L’ARS est représentée dans chaque département par une délégation territoriale (DT75, DT94, DT93, DT77). Ces délégations remplissent les missions de proximité de l’agence et sont en particulier l’interface locale des partenaires extérieurs (Préfet, Conseil général, établissements de santé...).
Service interdépartementale Seine - Ile-de-France (75, 94, 93) et service départementale de Seine-et-Marne, de l’ONEMA	L’ONEMA s’appuie sur des services départementaux (SD) et des services inter-départementaux (SID). Ces derniers exercent trois missions principales : des actions de contrôle des usages et apportent un appui technique aux services de police de l’eau, le recueil de données sur l’état et les usages de l’eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur les espèces, un appui technique aux gestionnaires et aux autorités chargées de mettre en œuvre la politique de l’eau, notamment en matière d’ingénierie écologique, et assurent le suivi d’opérations locales de gestion concertée de l’eau.

Les acteurs	Les missions
Chambre d’agriculture de Seine-et-Marne	Organismes consulaires, les Chambres d'Agriculture ont pour mission première de représenter le monde agricole et rural. Elles exercent une mission consultative auprès des pouvoirs publics et une mission d’intervention dans le secteur agricole. Elles interviennent autant dans la gestion qualitative (MAE, mise aux normes des bâtiments d’élevage) que dans la gestion quantitative de l’eau (irrigation, ruissellement...).
Chambre de commerce et d’industrie de Paris (CCIP pour le 75, 93 et 94, CCCI 77)	Les Chambres de Commerce et d'Industrie représentent les intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. Leurs services accompagnent, conseillent et informent les entreprises du département concerné quel que soit leur secteur d’activités. Elles sont associées à l’élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme et donnent leur avis sur divers projets. Elles proposent aux entreprises des outils pour une meilleure prise en compte de l’environnement dans le fonctionnement de l’activité.
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA Paris et petite couronne pour le 75, 94 et 93, FDPPMA 77)	Elles ont pour objet la protection, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, la définition et la coordination des actions des associations adhérentes, le développement de la pêche amateur ainsi que la collecte de la taxe piscicole.

NIVEAU LOCAL

Les acteurs	Les missions
Communes, communauté de communes, communauté d’agglomération, syndicat d’agglomération nouvelle, syndicat à compétences spécifiques (AEP, assainissement, entretien de rivières...)	La commune représentée par le Maire est notamment chargé d’assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, la prévention et l’organisation des secours contre les catastrophes sur le territoire communal. Le Maire dispose d’un pouvoir de police et peut réglementer certaines activités sur le territoire communal et prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement. Les communes ou leurs groupements de communes si ces dernières leurs ont cédé la compétence, contrôlent et planifient le développement urbain (via les PLU ou les cartes communales), assurent la distribution d'eau potable, l’élaboration du zonage d’assainissement, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la protection contre les crues et de l’aménagement des cours d’eau. Elles sont aussi responsables du choix du mode de gestion, qui peut être confié soit aux services municipaux ou syndicats (régie) soit à des opérateurs privés via une délégation de service.
Associations (de pêche, de protection de la nature, d’activités loisirs ou sportives, association de consommateurs, AAPPMA, de sauvegarde du patrimoine...)	Les associations constituent les représentants de la société civile à travers des approches thématiques. Citons pour le territoire du SAGE des associations de canoë-kayak, association Culture Guinguette, association Au fil de l’Eau, UFC Que Choisir, association de défense de l’environnement telle que RENARD, Association des riverains des bords de Marne.... Elles sont généralement associées aux décisions de planification et de gestion par leur représentation au sein de différentes structures, et notamment au sein de la CLE Marne Confluence. Elles jouent aussi un rôle d’expertise locale par leur connaissance fine du terrain et les études éventuellement conduites, et exercent également un rôle de veille. Elles contribuent à la diffusion de l’information auprès du grand public par des actions de sensibilisation.

Schéma récapitulatif de l'articulation des principaux acteurs en lien avec l'eau sur le territoire du SAGE Marne Confluence



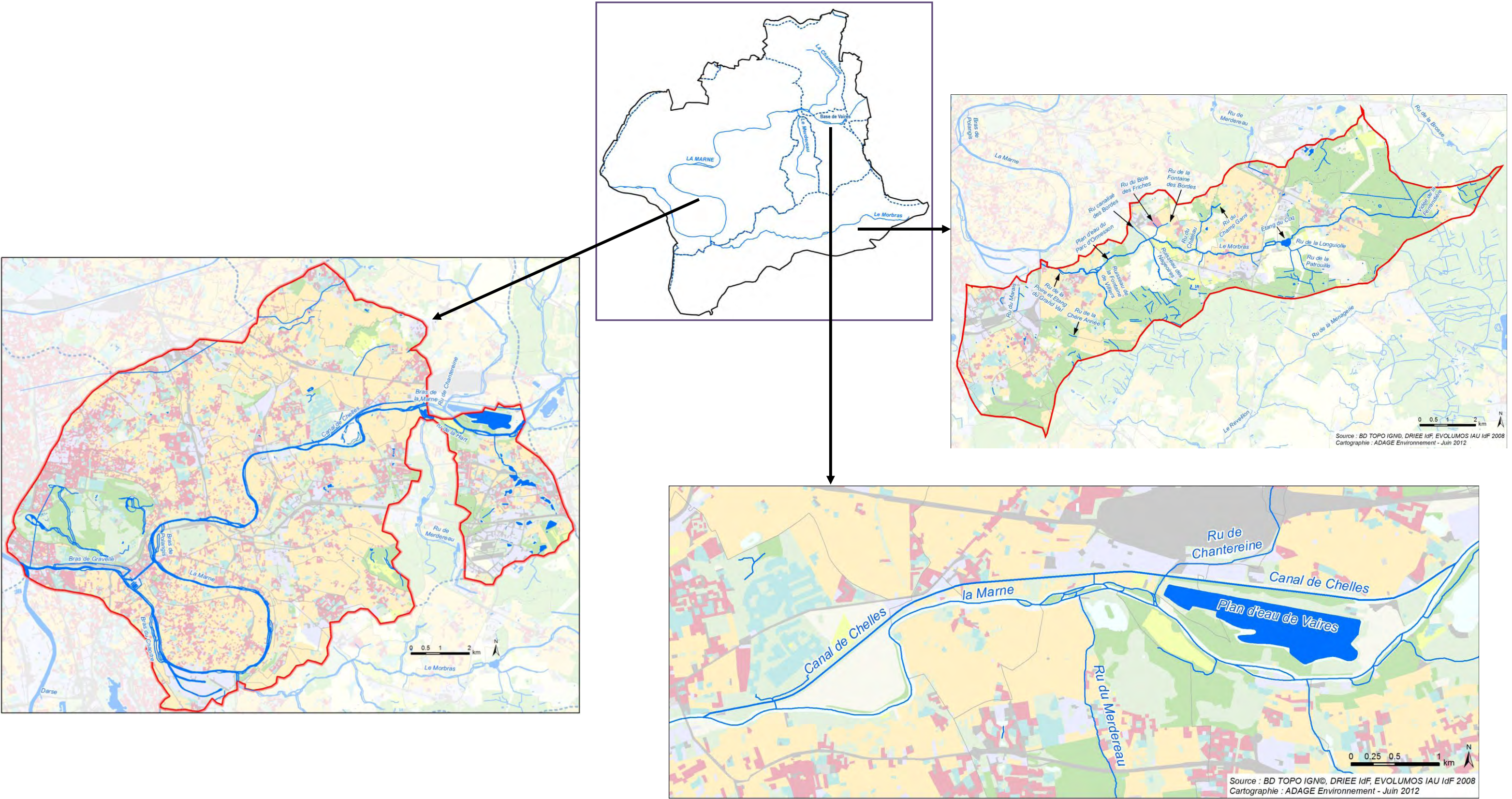


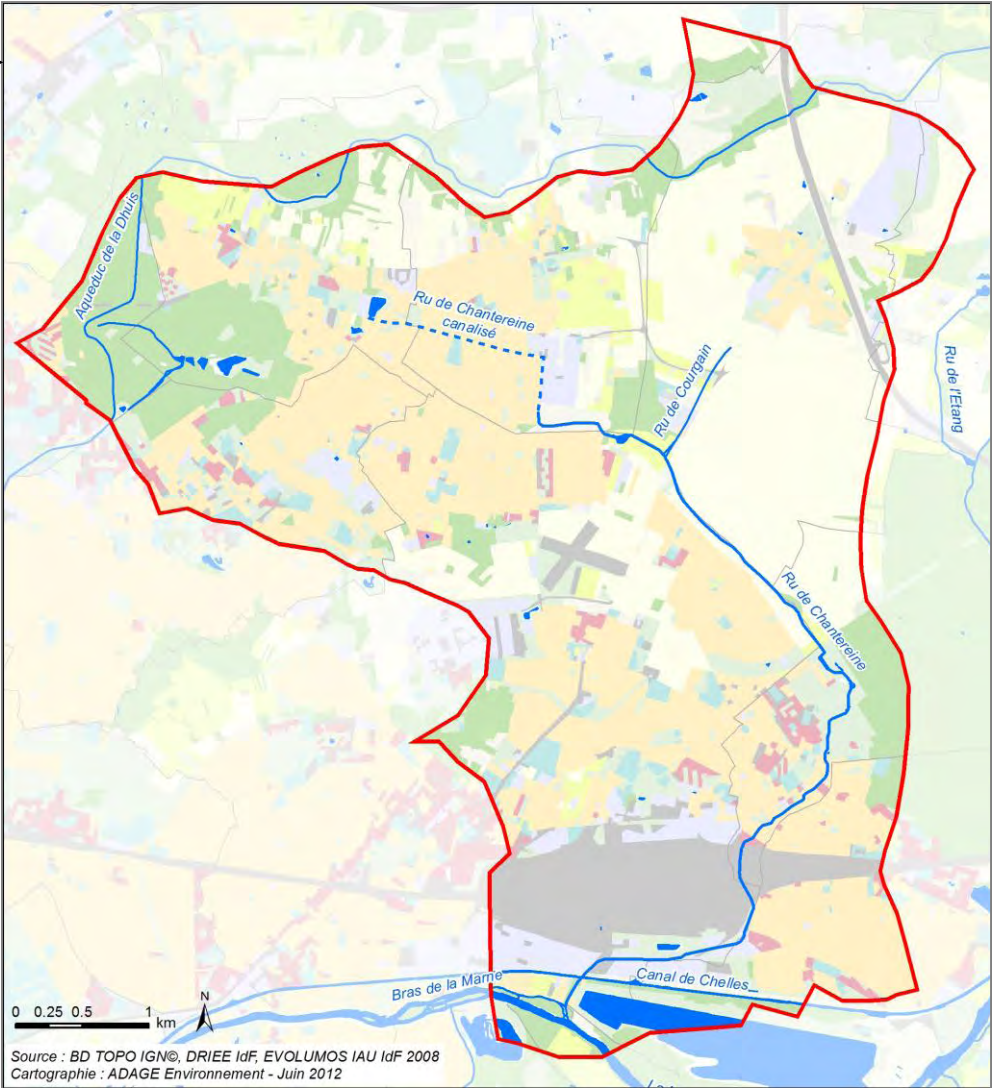
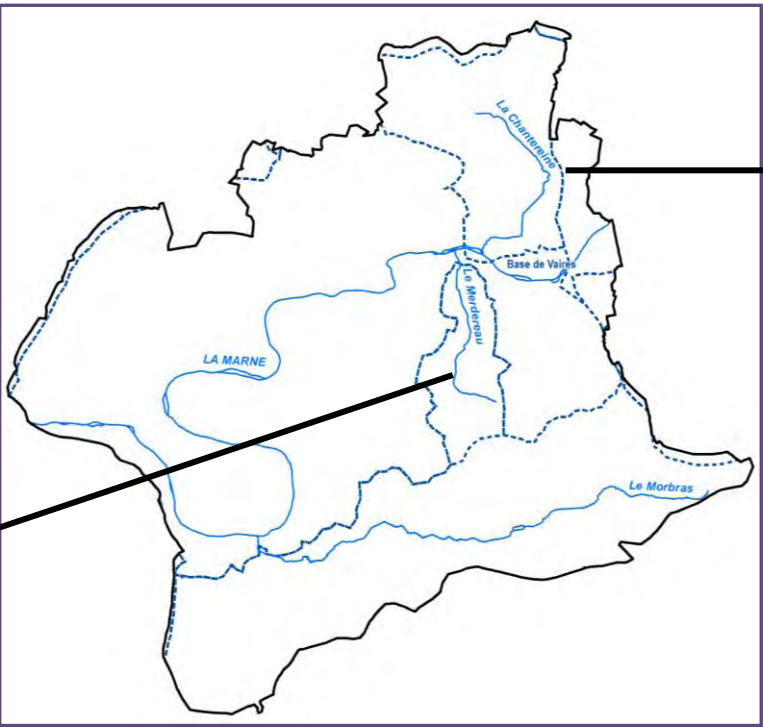
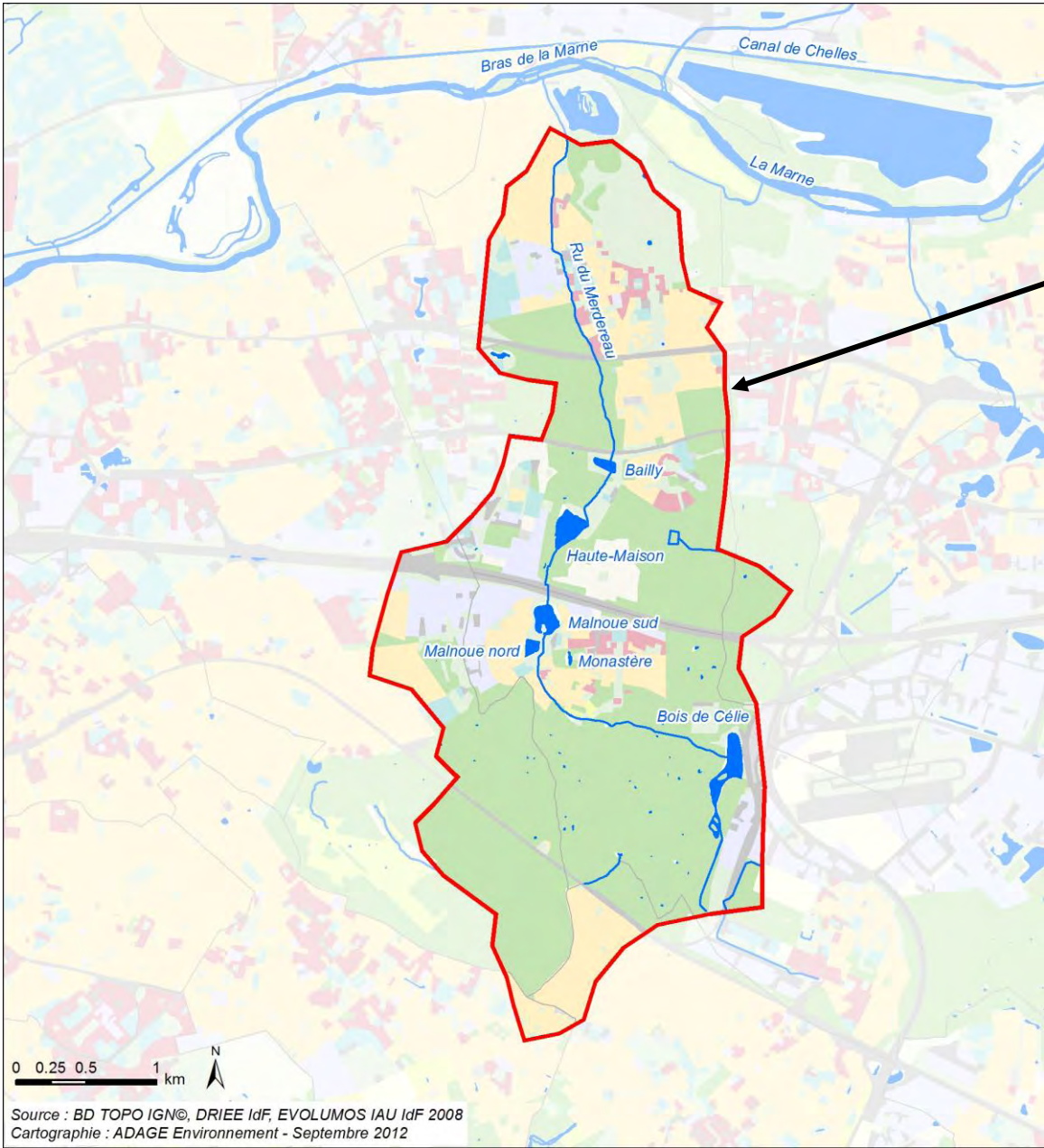
état des lieux | séquence 1 | état initial

Les cartes détaillées des bassins versants



4 Les cartes détaillées des bassins versants







Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie



5 Un rappel des défis, orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie

ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS DU SDAGE	DISPOSITIONS CONCERNANT EXPLICITEMENT LE SAGE	LIENS AVEC LES PARTIES ET CHAPITRES DE L'ETAT DES LIEUX
DEFI 1 : DIMINUER LES POLLUTIONS PONCTUELLES DES MILIEUX PAR LES POLLUANTS CLASSIQUES		
Orientation 1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux	1. Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur 2. Prescrire des mesures compensatoires en hydromorphologie pour limiter les effets des pollutions classiques 3. Traiter et valoriser les boues de stations d'épuration 4. Valoriser le potentiel énergétique de l'assainissement 5. Améliorer les réseaux collectifs d'assainissement	Partie 3, chapitres 4 et 5 Partie 4, chapitres 2 et 3
Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives (maîtrise de la collecte et des rejets)	6. Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités (<i>prévoir la réduction des impacts via les documents d'urbanisme</i>) 7. Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie 8. Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales (<i>principe de non augmentation du débit de ruissellement par les projets inscrit dans les documents d'urbanisme</i>)	Partie 2, chapitre 2
DEFI 2 : DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES		
Orientation 3 : Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	9. Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables pour atteindre les objectifs du SDAGE 10. Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE 11. Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface menacées d'eutrophisation	Partie 2, chapitre 1 Partie 4, chapitre 3
Orientation 4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	12. Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons 13. Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des cours d'eau et des points d'infiltration de nappes phréatiques altérés par ces phénomènes 14. Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements (<i>par inscription dans les SCOT d'un principe de densité de ces éléments, classement des éléments fixes du paysage...</i>) 15. Maintenir les herbages existants 16. Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques (<i>autoriser la création de dispositifs tampon dans les PLU</i>)	Partie 2, chapitres 1 et 2 Partie 4, chapitre 2
Orientation 5 - Maîtriser les pollutions diffuses d'origine domestique	17. Encadrer et mettre en conformité l'assainissement non collectif 18. Contrôler et mettre en conformité les	Partie 3, chapitre 4

	branchements 19. Mutations de biens immobiliers et certificat de raccordement 20. Limiter l'impact des infiltrations en nappes	
DEFI 3 : REDUIRE LES POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES		
Orientation 6 - Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des substances dangereuses	21. Identifier les principaux émetteurs de substances dangereuses concernés 22. Rechercher les substances dangereuses dans les milieux et les rejets	Partie 3, chapitre 5 Partie 4, chapitre 3
Orientation 7 - Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses	23. Adapter les autorisations de rejet des substances dangereuses 24. Intégrer dans les documents administratifs du domaine de l'eau les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral 25. Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral	
Orientation 8 - Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses	26. Responsabiliser les utilisateurs de substances dangereuses (activités économiques, unions professionnelles, agriculteurs, collectivités, associations, groupements et particuliers) 27. Mettre en œuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de substances dangereuses par les acteurs économiques 28. Renforcer les actions vis-à-vis des déchets dangereux produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser le recyclage 29. Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques 30. Usage des substances dangereuses dans les aires d'alimentation des captages	
Orientation 9 - Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source	31. Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de substances dangereuses vers les milieux aquatiques	
DEFI 4 : REDUIRE LES POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES DES MILIEUX		
Orientation 11 - Limiter les risques microbiologiques d'origine domestique et industrielle	35. Sensibiliser les usagers à la qualité des branchements	Partie 3, chapitre 4
Orientation 12 - Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole	36. Maîtriser l'accès du bétail aux abords des cours d'eau et points d'eau dans ces zones sensibles aux risques microbiologiques 37. Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles	
DEFI 5 : PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ACTUELLE ET FUTURE		
Orientation 13 - Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	38. Les zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine sont définies comme étant les aires d'alimentation des captages 39. Diagnostiquer et classer les captages d'alimentation en eau potable en fonction	Partie 3, chapitre 3

	de la qualité de l’eau brute 40. Mettre en œuvre un programme d’action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l’eau captée pour l’alimentation en eau potable 41. Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d’usage des sols en priorité dans les zones de protection réglementaire 42. Définir des zones protégées destinées à l’alimentation en eau potable pour le futur				66. Les cours d’eau jouant le rôle de réservoirs biologiques 67. Adapter les ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique sur les axes migrateurs d’intérêt majeur 68. Informer, former et sensibiliser sur le rétablissement de la continuité écologique	
Orientation 14 - Protéger les aires d’alimentation de captage d’eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions	43. Mettre en œuvre des périmètres de protection des prises d’eau pour l’alimentation en eau potable 44. Réglementer les rejets dans les périmètres rapprochés de captages 45. Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l’eau captée pour l’alimentation en eau potable de manière différenciée en zone urbanisée et en zone rurale (<i>prise en compte de ces différences dans les documents d’urbanisme</i>)	Partie 2, chapitre 2 Partie 3, chapitre 5		Orientation 17 - Concilier lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le bon état	69. Concilier le transport par voie d’eau, la production hydroélectrique et le bon état	
				Orientation 18 - Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu	70. Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente 71. Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements 73. Réviser les catégories piscicoles des cours d’eau selon leur état fonctionnel 74. Assurer la libre circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux marins et aquatiques continentaux 75. Gérer les stocks des migrateurs amphihalins 77. Intégrer les prescriptions du plan de gestion des poissons migrateurs dans les SAGE	
DEFI 6 : PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES						
Orientation 15 - Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	46. Limiter l’impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides 48. Entretenir les milieux de façon à favoriser les habitats et la biodiversité 49. Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels 51. Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE 52. Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d’eau et du littoral 53. Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d’eau et du littoral (<i>classement dans les documents d’urbanisme en zone non constructible ou en zone naturelle à préserver</i>) 54. Maintenir et développer la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères 55. Limiter le colmatage du lit des cours d’eau dans les zones de frayères à migrateurs (<i>classement en espace boisé classé des boisements d’accompagnement des cours d’eau</i>)			Orientation 19 - Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	78. Modalité d’examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides 79. Veiller à la cohérence des aides publiques en zones humides 80. Délimiter les zones humides 81. Identifier les ZHIEP et définir des programmes d’actions 82. Délimiter les ZHSGE 83. Protéger les zones humides par les documents d’urbanisme (<i>compatibilité des SCOT, PLU et cartes communales avec l’objectif de protection des zones humides</i>) 84. Préserver la fonctionnalité des zones humides 85. Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes sous-jacentes à une zone humide 86. Etablir un plan de reconquête des zones humides 87. Informer, former et sensibiliser sur les zones humides	Partie 4, chapitre 2
Orientation 16 - Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d’eau	56. Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale 59. Identifier et protéger les forêts alluviales 60. Décloisonner les cours d’eau pour améliorer la continuité écologique 61. Dimensionner les dispositifs de franchissement des ouvrages en évaluant les conditions de libre circulation et leurs effets 63. Aménager les prises d’eau des turbines hydroélectriques pour assurer la dévalaison et limiter les dommages sur les espèces migratrices 64. Diagnostiquer et établir un programme de libre circulation des espèces dans les SAGE 65. Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales		Partie 4, chapitre 2	Orientation 20 - Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques	88. Mettre en place un dispositif de surveillance des espèces invasives et exotiques 89. Définir et mettre en œuvre une stratégie d’intervention pour limiter les espèces invasives et exotiques 90. Eviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines 91. Intégrer la problématique de espèces invasives et exotiques dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion	
				Orientation 21 - Réduire l’incidence de l’extraction des granulats sur l’eau et les milieux aquatiques	94. Définir les zonages, les conditions d’implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les Schémas départementaux des carrières (SDC) 95. Evaluer l’impact de l’ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de	

	l'alimentation en eau potable 96. Elaborer un plan de réaménagement des carrières par vallée 99. Assurer la cohérence des SDC et développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires 100. Les SDC doivent tenir compte des ressources globales de granulats alluvionnaires a minima au niveau régional, des possibilités locales de recyclage et des disponibilités en autres matériaux 101. Prendre en compte la provenance des matériaux dans l'étude d'impact des grands aménagements 103. Améliorer la concertation	
Orientation 22 - Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	104. Limiter de façon spécifique la création de plans d'eau 105. Autoriser sous-réserves la création de plans d'eau 106. Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau 107. Etablir un plan de gestion des plans d'eau 108. Le devenir des plans d'eau hors d'usage	Partie 3, chapitre 2 Partie 4, chapitres 1, 2 et 3
DEFI 7 : GESTION DE LA RARETE DE LA RESSOURCE EN EAU		
Orientation 23 - Anticiper et prévenir les surexploitations globales ou locales des ressources en eau souterraine	109. Mettre en œuvre une gestion collective pour les masses d'eau ou partie de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif 110. Définir des volumes maximaux prélevables pour les masses d'eau ou parties de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif 111. Adapter les prélèvements en eau souterraine dans le respect de l'alimentation des petits cours d'eau et des milieux aquatiques associés	Partie 3, chapitre 3 Partie 4, chapitres 1 et 3
Orientation 24 - Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines	112. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine 3103 TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISONNAIS	
Orientation 25 : Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future	118. Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine 3104 EOCENE DU VALOIS	
Orientation 26 : Anticiper et prévenir les situations de pénuries chroniques des cours d'eau	123. Mettre en œuvre une gestion concertée des cours d'eau dans les situations de pénurie 124. Adapter les prélèvements dans les cours d'eau naturellement en déficit 125. Gérer les prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement à forte pression de consommation	
Orientation 27 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	126. Développer la cohérence des seuils et les restrictions d'usages lors des étiages sévères 127. Développer la prise en compte des nappes souterraines dans les arrêtées cadres départementaux sécheresse	
Orientation 28 : Inciter au bon usage de l'eau	128. Lutter contre les fuites dans les réseaux AEP 129. Favoriser et sensibiliser les acteurs concernés au bon usage de l'eau 130. Maîtriser les impacts des sondages, des forages et des ouvrages géothermiques sur	
	les milieux	
DEFI 8 : LIMITER ET PREVENIR LE RISQUE D'INONDATION		
Orientation 29 - Améliorer la sensibilisation, l'information préventive et les connaissances sur le risque d'inondation	131. Sensibiliser et informer la population au risque d'inondation 132. Compléter la cartographie des zones à risque d'inondation (aléas et enjeux)	Partie 2, chapitres 1 et 2 Partie 4, chapitre 1
Orientation 30 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation	133. Elaborer des diagnostics de vulnérabilité dans les zones à risque d'inondation 134. Développer la prise en compte du risque d'inondation pour les projets situés en zone inondable 135. Gérer les digues existantes (sécurité, entretien, effacement) pour limiter le risque d'inondation 136. Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme	
Orientation 31 - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	137. Identifier et cartographier les zones d'expansion des crues les plus fonctionnelles 138. Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	
	139. Compenser les remblais autorisés permettant de conserver les conditions d'expansion des crues (<i>compatibilité des documents d'urbanisme avec cet objectif</i>)	
Orientation 32 - Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'ava	140. Privilégier le ralentissement dynamique des crues 141. Evaluer les impacts des mesures de protection sur l'aggravation du risque d'inondation et adapter les règles d'urbanisme en conséquence 142. Accompagner les mesures de protection par une sensibilisation systématique au risque d'inondation 143. Conditionner les financements des ouvrages de protection contre les inondations	
Orientation 33 - Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	144. Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation 145. Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval 146. Privilégier, dans les projets neufs ou de renouvellement, les techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle limitant le débit de ruissellement	
LEVIER 1 - ACQUERIR ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR RELEVER LES DEFIS		
Orientation 34 - Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses	147. Poursuivre la recherche sur les substances dangereuses 148. Améliorer les connaissances des rejets de radionucléides	Partie 3, chapitre 5 Partie 4, chapitres 2 et 3
Orientation 35 - Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques, les zones humides et les granulats	149. Connaître, préserver et reconquérir les zones de production des poissons migrateurs amphihalins 150. Développer la recherche sur les matériaux de substitution	
Orientation 36 - Améliorer les connaissances et les systèmes d'évaluation des actions	152. Améliorer les connaissances 153. Renforcer et mettre en cohérence les observatoires des pratiques agricoles et non-agricoles, en matière de pesticides et de fertilisation	

	154. Mettre en cohérence les réseaux de surveillance et les données 155. Evaluer l’impact des politiques de l’eau 156. Prendre en compte le bilan carbone lors de la réalisation de nouveaux projets 157. Organiser les études et acquisitions de connaissance pour modéliser les situations de crise		choix des actions et assurer une gestion durable	publiques et politique de l’eau 186. Rendre localement le contexte économique favorable aux systèmes de protection les moins polluants 187. Evaluer les politiques publiques 188. Développer l’analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l’eau et les SAGE
LEVIER 2 - DEVELOPPER LA GOUVERNANCE ET L’ANALYSE ECONOMIQUE POUR RELEVER LES DEFIS				
Orientation 37 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l’eau	158. Renforcer la synergie entre tous les acteurs de la société civile par les réseaux d’échanges 159. Favoriser l’émergence de maîtres d’ouvrages et la cohérence hydrographique de leurs interventions 160. Favoriser l’émergence d’EPTB sur les grands axes du bassin 161. Définir des périmètres de SAGE 162. Veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés 163. Etablir les rapports d’activité des SAGE 164. Renforcer le rôle des CLE lors de l’élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d’urbanisme (SCOT, PLU et carte communale)	Partie 5, chapitres 1 et 2		
	165. Renforcer les échanges entre les CLE et les acteurs présents sur le territoire du SAGE 166. Renforcer l’intégration des objectifs littoraux dans les SAGE			
Orientation 39 : Promouvoir la contractualisation entre les acteurs	168. Favoriser la contractualisation 169. Développer et soutenir l’animation 170. Mettre en place un suivi et une évaluation systématique des contrats			
Orientation 40 - Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l’eau	171. Sensibiliser le public à l’environnement pour développer l’éco-citoyenneté 172. Former les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l’eau 173. Soutenir les programmes d’éducation à la citoyenneté dans le domaine de l’eau 174. Communiquer par le biais des outils de gestion de l’eau 175. Sensibiliser tous les publics aux changements majeurs futurs 176. Communiquer sur les évolutions du climat et les aspects socio-économiques			
DEVELOPPER L’ANALYSE ECONOMIQUE AU SERVICE DE L’EQUITE DES CONTRIBUTIONS				
Orientation 41 - Améliorer et promouvoir la transparence	177. Alimenter le système d’information économique sur l’eau 178. Alimenter un observatoire des coûts unitaires 179. Assurer la transparence sur les coûts des services et les coûts environnementaux 180. Assurer la transparence sur la récupération des coûts 181. Améliorer la transparence sur les besoins de renouvellement et de mise aux normes des équipements des services d’eau et d’assainissement	Partie 5, chapitres 1 et 2		
Orientation 42 - Renforcer le principe pollueur-payeur par la tarification de l’eau et les redevances	182. Moduler les redevances et appliquer une tarification incitative 183. Conditionner les aides au respect de la réglementation 184. Favoriser la solidarité entre les acteurs du territoire			
Orientation 43 - Rationaliser le	185. Favoriser une synergie entre aides			



état des lieux | séquence 1 | état initial



6 Le glossaire

Abiotique

Qualifie un milieu o   les organismes vivants ne peuvent exister

AEP

Alimentation en eau potable Ensemble des   quipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilit   en vigueur, distribu  e ensuite aux consommateurs. On consid  re 4   tapes distinctes dans cette alimentation : pr  l  vements - captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), distribution au consommateur.

Affermage

Contrat d'exploitation d'alimentation en eau potable ou d'assainissement dans lequel la collectivit   r  alise et renouvelle les installations et confie la production et la distribution, ainsi que la collecte et l'  puration des eaux us  es    une seule soci  t  .

Al  a

Notion comprenant pour une parcelle ou un groupe de parcelles donn  es, tout ce qui caract  rise l'enl  vement perturbateur, conditionn   par l'ext  rieur, susceptible de provoquer des modifications des sols, de l'  cosyst  me et de porter atteinte aux personnes, aux biens et aux activit  s. Les al  as sont en r  gle g  n  rale, d'origine climatique (   l'exception des incidents dus    des ouvrages hydrauliques). Leur apparition dans l'espace et le temps est impr  visible. La notion de risque prend en compte l'al  a et la vuln  rabilit   du site (bien expos  s, r  actions humaines...) Par exemple, l'al  a pour une parcelle inond  e caract  rise la submersion par sa dur  e, par la hauteur d'eau, par la vitesse du courant lors d'une r  currence donn  e. Pour les crues torrentielles, le crit  re "vitesse de mont  e des eaux" peut   galement   tre pris en compte.

Alt  ration morphologique

Modification des conditions g  ographiques naturelles (par exemple remblaiement du lit d'une rivi  re, ass  chement de zones humides...) engendrant des ph  nom  nes graves (  rosions, coul  es de boues...)

Apports

Substances compl  mentaires apport  es aux sols, notamment pour stimuler la croissance des v  g  taux. (engrais....)

Aquif  re

Formation g  ologique contenant de fa  on temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constitu  e de roches perm  ables (formations poreuses et/ou fissur  es) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage...).

Assainissement collectif

Collecte par les r  seaux d'  gout des eaux us  es pour acheminement dans une station d'  puration pour traitement. Unitaire : les eaux pluviales, toits et chauss  es, les eaux domestiques et industrielles finissent dans le m  me   gout. S  paratif : on s  pare les eaux domestiques et les eaux pluviales : il y donc un double r  seau. Les eaux us  es sont trait  es par les stations d'  puration et les eaux de pluie partent en rivi  re (avec parfois un traitement sp  cifique).

Assainissement individuel ou autonome

Syst  me de traitement des eaux us  es    l'  chelon de la maison individuelle (fosse septique et infiltration dans le sol). Performant en zone rurale, il compl  te l'assainissement collectif des zones urbaines.

Assainissement non collectif

Tout syst  me d'assainissement effectuant la collecte, le pr  traitement, l'  puration, l'infiltration, ou le rejet des eaux us  es domestiques des immeubles non raccord  s au r  seau public d'assainissement. (article 1 de l'arr  t   du 6 mai 1996).

Assainissement s  paratif

On s  pare les eaux domestiques et les eaux pluviales, il y a donc un double r  seau

Auto-  puration

Facult   d'un cours d'eau de d  grader les substances qu'il re  oit. Cette digestion se fait en consommant de l'oxyg  ne. C'est une d  pollution naturelle

Autorit   administrative

Il s'agit de l'instance qui a les comp  tences pour mettre en   uvre les dispositions du SDAGE

BASOL BASIAS

La base de donn  es Basias, g  re par le BRGM pour le compte du MEDD, recense 300 000 anciens sites industriels et activit  s de services. Basol, l'inventaire public des sites et sols pollues, consultable aussi sur internet, recense quelque 3000 sites qui justifient une intervention.

Bassin d'alimentation de captage

Surface par laquelle les eaux peuvent rejoindre la ressource et ainsi alimenter le captage d'eau

Bassin hydrographique

Zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent    travers un r  seau de rivi  res, fleuves et   ventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se d  versent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Bassin versant

Le bassin versant se d  finit comme l'aire de collecte consid  r  e    partir d'un exutoire, limit  e par le contour    l'int  rieur duquel se rassemblent les eaux pr  cipit  es qui s'  coulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi dans un bassin versant, il y a continuit   : - longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivi  res, fleuves) ; - lat  rale, des cr  tes vers le fond de la vall  e ; - verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites des bassins versants sont les lignes de partage des eaux superficielles.

Biodiversit  

Elle rend compte de la diversit   biologique d'un espace donn   en fonction notamment de l'importance num  rique des esp  ces animales ou v  g  tales pr  sentes sur cet espace, de leur originalit   ou sp  cificit  , et du nombre d'individus qui repr  sentent chacune de ces esp  ces

Bon   tat chimique d'une eau de surface

Le bon   tat chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne d  passent pas les normes de qualit   environnementales

Bon   tat chimique d'une eau souterraine

Le bon   tat chimique est atteint lorsque les concentrations en polluants ne montrent pas d'effets d'invasion sal  e, ne d  passent pas les normes de qualit   et n'emp  chent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface associ  es.

Bon   tat des eaux et des milieux aquatiques

Objectif    atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (sauf report de d  lai ou objectifs moins stricts). Il se d  compose en bon   tat chimique et   cologique pour les eaux de surface et bon   tat chimique et quantitatif pour les eaux souterraines.

Bon   tat d'une eau de surface

Le bon   tat d'une eau de surface est atteint lorsque son   tat   cologique et son   tat chimique sont au moins bons.

Bon   tat   cologique

Bonne qualit   des rivi  res, lacs, estuaires et c  tes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon   tat   cologique est un des objectifs souhait  s pour 2015 par l'Europe.

Bon potentiel   cologique

Objectif sp  cifique assign   aux masses d'eau suprficielles et aux masses d'eau fortement modifi  es. Le bon potentiel   cologique se distingue du bon   tat par de plus faibles valeurs des indices biologiques.

Boue

R  sidu solide qui reste apr  s d  cantation des eaux us  es et traitement biochimique dans une station d'  puration

Boue d'  puration

R  sidu solide qui reste apr  s s  paration des eaux us  es et traitement biochimique dans une station d'  puration

Bras mort

Portion de rivi  re qui n'est plus en communication avec le cours d'eau principal.

Busage

Action de poser des buses afin de former un   tranglement qui limite le d  bit.

Buse

Canalisation souterraine destin  e      vacuer des eaux us  es par raccordement avec un   go  t.

By-pass

Organe qui permet d'isoler les ouvrages de traitement par d  viation de flux d'eau

Captage

Puits et forages destin  s    pomper l'eau.

Champ captant

Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe

Chevelu

Chevelu des rivières ou chevelu hydrographique. Se dit d'un ensemble particulièrement dense de petits cours d'eau.

CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret. Conchyliculture (activité des coquillages, qui regroupe) : - cerastoculture (coques) ; mytiliculture (moules) ; ostréiculture (huîtres) ; pectiniculture (pecten - coquilles Saint Jacques) ; vénériculture (palourdes, clovisses).

Cours d'eau

L'existence d'un cours d'eau est juridiquement caractérisée par : la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux (exemple : canal offrant à la rivière, dans un intérêt collectif, un débouché supplémentaire ou remplaçant le lit naturel) et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou à des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire).

Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour (voir récurrence). Le terme de crue est également utilisé dans le même sens en hydrologie urbaine (réseau d'assainissement).

DBO Demande biologique en oxygène

- Indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques par la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de ces matières. - Mesure la quantité de matière biodégradable contenue dans l'eau. DBO5 (demande biologique en oxygène en 5 jours).

DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

DCO Demande chimique en oxygène

Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un temps donné en période de basses eaux. Ainsion parlera de : débit d'étiage journalier, débit d'étiage de n jours consécutifs, débit d'étiage mensuel : moyenne des débits journaliers du mois d'étiage

Débit d'étiage

Quantité de l'ensemble de la matière oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent. Idem DBO, incluses en plus les substances qui ne sont pas biodégradables.

DERU

Directive eaux résiduaires urbaines La directive relative aux eaux résiduaires urbaines porte le n° 91/271/CEE du 21 mai 1991. Ce texte définit les obligations des collectivités locales en matière de collecte et d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et les modalités et procédures à suivre pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants. Les communes concernées doivent notamment : Réaliser des schémas d'assainissement en déterminant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles qui relèvent d'un assainissement individuel (non collectif). Etablir un programme d'assainissement sur la base des objectifs de réduction des flux polluants fixés par arrêté préfectoral pour chaque agglomération délimitée au préalable par arrêté préfectoral; Réaliser les équipements nécessaires à certaines échéances.

Dévalaison

Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement (lieu de reproduction ou de développement)

Drainage

Evacuation des eaux pluviales par rigoles ou tuyaux souterrains.

Eaux brutes

Toute eau avant traitement

Eaux de transition

Portion de cours d'eau influencée par la marée. Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau.

Eaux industrielles

Eaux usées provenant d'usages industriels : lavages industriels, déchets de fabrication, refroidissement de condenseurs ou de circuits industriels... Le but des technologies propres concerne entre autres la limitation de la pollution par les eaux industrielles.

Eaux parasites

Eaux peu ou pas polluées pénétrant dans les réseaux d'égouts. Elles gênent fortement le fonctionnement des stations d'épuration, celui-ci étant d'autant meilleur que la pollution est plus concentrée.

Eaux pluviales

Ruissellement provoqué par des précipitations, notamment sur des surfaces urbanisées ou artificiellement imperméabilisées. Les eaux pluviales se chargent en pollution par lessivage de la surface du sol, notamment après une longue période sans précipitation. Les eaux pluviales deviennent un enjeu de plus en plus important. Leur traitement devient indispensable : la pollution annuelle rejetée par temps de pluie pour une agglomération étant comparable à la pollution résiduelle rejetée par sa station d'épuration.

Eaux superficielles

Eaux de surface. Toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de la Terre. Les eaux de surface concernent : - les eaux intérieures (cours d'eau, plans d'eau) à l'exception des eaux souterraines, - les eaux côtières et de transition.

Effluent

Rejet d'eau usée.

Embâcles

Arbres tombés tout ou en partie dans la rivière entravant plus ou moins le lit et contre lesquels peuvent venir s'accumuler bois dérivant et déchets divers.

Espace de mobilité

Ou fuseau de mobilité d'un cours d'eau. Il est défini par l'arrêté du 24/01/2001 relatif à l'exploitation des carrières comme l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer. Il est évalué par l'étude d'impact en tenant compte de la connaissance de l'évolution historique du cours d'eau et de la présence des ouvrages ou aménagements significatifs, à l'expection des ouvrages et aménagements à caractère provisoire, faisant obstacle à la mobilité du lit mineur.

Gestion des autorisations d'usage

Délivrance d'autorisation de rejet et de prélèvement en fonction de la qualité et de la quantité de la ressource.

HAP

Hydrocarbure aromatique polycyclique

LEMA

Acronyme de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatique.

Lessivage

Entrainant en profondeur par l'eau des sels solubles des colloïdes du sol. En particulier, les nitrates et certains produits phytosanitaires (ou leurs produits de dégradation) peuvent ainsi atteindre les nappes d'eau et en altérer la qualité, jusqu'à rendre l'eau impropre à la consommation.

Lit majeur

Partie du lit de la rivière submergée uniquement en période de crue.

Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pelins bords avant débordement.

Montaison

Action de remonter un cours d'eau pour un poisson migrateur afin de rejoindre son lieu de reproduction ou de développement.

Nappe alluviale

Nappe contenue dans le terrain situé de part et d'autre d'une rivière et contenue dans les alluvions de celle-ci. Les eaux de ces nappes sont en liaison hydraulique directe avec les eaux du cours d'eau associé.

Nappe libre

Nappe souterraine proche de la surface, on dit aussi nappe phréatique

Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle naturel ou artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement. On distingue des dispositifs de montaison et de dévalaison. D'autres équipements de franchissement parfois assimilés à des passes à poissons sont par exemple des ascenseurs à poisson, des écluses particulières

PDPG

Plan Départementaux pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources piscicoles. Plan élaboré par les fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour 5 ans. Il découpe le réseau hydrographique en contexte piscicole. Il diagnostique l'état du milieu et formule des propositions d'actions pour atteindre le bon état fonctionnel du contexte piscicole.

Programme de surveillance

Ensemble des dispositions de suivi de la mise en oeuvre de la DCE à l'échelle d'un bassin hydrographique permettant de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux. Ce programme qui inclut notamment les réseaux d'observation des milieux aquatiques est décomposé en contrôles de surveillance, contrôles opérationnels et contrôles d'enquête. Il doit être opérationnel fin 2006.

PTAP

Plan Territorial d'Actions Prioritaires. Partie du programme d'intervention de l'agence qui identifie les opérations prioritaires par territoire pour ce programme

Soutien d'étiage

Toute action visant à maintenir dans un cours d'eau un débit minimal supérieur à l'étiage naturel. Les grands barrages réservoirs, en restituant leur eau l'été, soutiennent les étiages de la Seine et de la Marne.

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif (voir Assainissement non collectif)

Substances prioritaires

Substance ou groupe de substances toxiques, dont les émissions et les pertes dans l'environnement doivent être réduites. Comme prévu dans la directive, une liste de substances ou familles de substances prioritaires a été définie par la décision n° 2455/2001/CE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2001. Ces substances prioritaires ont été sélectionnées d'après le risque qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques : toxicité, persistance, bioaccumulation, potentiel cancérigène ; présence dans le milieu aquatique ; production et usage. Liste établie par la Commission européenne de Substances qu'il convient de réduire d'ici 2020.

Substances prioritaires dangereuses

Substance ou groupe de substances prioritaires, toxiques, persistantes et bioaccumulables, dont les rejets et les pertes dans l'environnement doivent être supprimés d'ici 2020. Liste établie par la Commission européenne de Substances. Ces substances, à divers degrés de concentration, peuvent avoir un effet toxique sur la santé humaine et l'environnement.

Tête de bassin

Parties amont des bassins versants et par extension tronçon amont des rivières qui, en zone de relief notamment, sont le plus souvent moins exposés aux pressions anthropiques que les parties aval et qui de ce point de vue constituent des secteurs de référence tout à fait importants et donc à préserver.

Traitement de surface

Activité industrielle nécessitant l'emploi de substances toxiques (cuivre, nickel, chrome...)

Zone sensible

Bassin versant dont les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin, sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par Ministre de l'Environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration. Directive 91-271-CEE du 21/05/91 et article 7 du décret 94-469 du 3/06/94.

Zone vulnérable

Délimitation réglementaire (issue d'une directive européenne) de territoires soumis à des pollutions par les nitrates de sources agricoles. "Zones désignées de vulnérables" à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation. Ces zones concernent : 1) les eaux atteintes par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 mg/litre ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux superficielles qui ont subi une

eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. 2) les eaux menacées par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 mg/litre et montre une tendance à la hausse ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. Le préfet coordonnateur de bassin après avis du Comité de Bassin a arrêté la délimitation des zones vulnérables (arrêté du 21/09/1994). Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans. Directive 91-676-CEE du 12/12/91 et coirculaire du Ministère de l'Environnement du 5/11/92. La délimitation entraîne la mise en oeuvre des programmes d'actions afin de réduire ces pollutions.

ZRE

Zone de régulation des eaux. Zones sur lesquelles les besoins en prélèvement d'eau excèdent les capacités naturelles des rivières ou des nappes. Sur ces zones, dont la détermination fait l'objet d'un arrêté au Préfet coordannateur de bassin, des modalités de gestion concertée doivent être mises en place avec l'établissement de quota de prélèvement pour chaque catégorie d'usagers.



état des lieux | séquence 1 | état initial

La table des abréviations



7 La table des abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ACTEP : Association des collectivités territoriales de l’Est parisien
ADCVEM : Association de défense du cadre de vie et de l’environnement de Malnoue
ADEME : Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie
ADHF-F : Association de Défense de l’Habitat Fluvial-Fédération
AEP : Alimentation en eau potable
AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie
AEU : Agence d’Ecologie Urbaine (Ville de Paris)
AEV : Agence des espaces verts
AFNOR : Association Française de Normalisation
AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
AMPA= acide aminométhylphosphonique
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
AOT : Autorisation d’occupation temporaire
APPB : Arrêté préfectoral de protection du biotope
APUR : Atelier parisien d’urbanisme
ARS : Agence Régionale de Santé
AZOT : Matières Azotées
BD : Base de Données
BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes
BTP : Bâtiments et travaux publics
CA : Communauté d’agglomération
CATNAT : Catastrophe naturelle
CBNBP : Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien
CC : Communauté de communes
CDT : Contrat de développement territorial
CDT 94 : Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne
CG : Conseil général
C.G.C.T. : Code Général des Collectivités Territoriales
CIAP : Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine
CLE : Commission Locale de l’Eau
CND5 : Centre national de développement sportif
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COD : Carbone organique dissous
COT : Convention d’occupation temporaire
COTECO : Comité Technique de Coordination des études et travaux
CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique
CRIF : Conseil régional Ile-de-France
DBO5 : Demande biologique en oxygène
DCE : Directive Cadre sur l’Eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDE : Direction départementale de l’équipement
DEA : Direction de l’environnement et de l’assainissement (CG 93)
DEHP : diéthylhexylphtalate
DEVE : Direction des Espaces Verts et de l’Environnement (ville de Paris)
DICRIM : Document d’information communale sur les Risques Majeurs

DDJS : Direction départementales du Ministère de la Jeunesse et des Sports
DDT : Direction départementale des territoires
DPF : Domaine public fluvial
DREAL : Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
DRIEE : Direction régionale interdépartementale de l’environnement et de l’énergie
DRIEA : Direction régionale interdépartementale de l’équipement et de l’aménagement
DO : Déversoir d’Orage
DOCOB : Documents d’objectifs
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRIAFAF : Direction régionale interdépartementale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt
DSEA : Direction des Services de l’Environnement et de l’Assainissement (CG 94)
DSP : Délégation de Service Public
EAIP : Enveloppes approchées des inondations potentielles
EDF : Electricité de France
EH : Équivalents Habitants
ENS : Espace Naturel Sensible
EP : Eaux Pluviales
EPA : Établissement Public d’Aménagement
EPA : Echantillonnage ponctuel d’abondance
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPRI : Evaluation préliminaire des risques d’inondation
EPTB : Etablissement public territorial de bassin
EVP : Equivalent Vingt Pieds
EU : Eaux Usées
FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GIE HAROPA : Groupement d’intérêt économique Ports Maritimes du Havre, de Rouen et Ports de Paris
GR : Grande Randonnée
GRP : Grande Randonnée de Pays
ha : hectare
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
IAU : Institut d’Aménagement et d’Urbanisme
IBD : Indice Biologique Diatomée
IBGA : Indice biologique global adapté
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière
ICPE : Installation Classée Pour l’Environnement
IGN : Institut géographique national
ILP : Indice linéaire de pertes en réseau
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPR : Indice Poisson Rivière
IQF : Indice de qualité de frai
JO : Journal officiel
LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques
LGV : Ligne grande vitesse (TGV)
Loi DTR : Loi Développement des Territoires Ruraux
m3/j : mètre cube par jour
MAE : Mesures Agri-Environnementale

MAGES : Modèle d’Aide à la Gestion des Effluents
MEDDE : Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Énergie
MEA : Masse d’eau artificielle
MEFM : Masse d’Eau Fortement Modifiée
MES : Matières en suspension
MESO : Masse d’eau souterraine
MIISE PPC : Mission Interdépartementale InterServices de l’Eau Paris et Proche Couronne
MISE : Mission InterServices de l’Eau
MOOX : Matières Organiques et Oxydables
MOS : mode d’occupation des sols
Mt : millions de tonnes
M€ : millions d’euros
N-NH4 : Azote ammoniacal
NFU : Formazine Nephelometric Unit
ng/l : nanogramme par litre
NGL : Azote Global
NH4 : Ammonium
NO2 : Nitrites
NO3 : Nitrates
NQE : Norme de qualité environnementale
NQU : Nouveau quartier urbain (label CRIF)
NTK : Azote kjeldahl
OIE : l’Office International de l’Eau
OIN : Opération d’Intérêt National
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
OPHLM : Office Public d’Habitat à Loyer Modéré
PAGD : Plan d’Aménagement et de Gestion Durable
PAGD : Plan d’Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource en Eau
PAPI : Programmes d’action de prévention des inondations
PBDE : Pentabromodiphényléthers
PCB : PolyChloroBiphényl
PCS : Plan communal de sauvegarde
PDIPR : Plan Départemental Itinéraires Promenade Randonnée
PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PGRI : Plan de gestion du risque inondation
PHOS : Matières Phosphorées
PIREN : Programme interdisciplinaire de recherche sur l’environnement
PLH : Plan local de l’habitat
PLU : Plan Local d’Urbanisme
PO4 : Phosphates
POS : Plan d’Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
PR : Promenade et Randonnée
PRAEP : Plan régional d’alimentation en eau potable
PRIF : Périmètre régional d’intervention foncière
pSIC : Proposition de site d’intérêt communautaire
Pt : Phosphore total
QMNA : Débit (Q) mensuel (M) minimal (N) de chaque année civile (A)
RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance

RDA : Règlement départemental d’assainissement
RER : réseau express régional
RID : réseau d’intérêt départemental
RNB : Réseau National de Bassin
RND : Réserve naturelle départementale
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
ROE : Référentiel des Obstacles à l’Écoulement
SAFER : Sociétés d’aménagement foncier et d’établissement rural
SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SAN Val Maubuée : Syndicat d’agglomération nouvelle du Val Maubuée
SAU : Surface Agricole Utilisée
SCAP : Stratégie de création des aires protégées
SCoT : Schéma de cohérence territorial
SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS : Service Départemental d’Incendie et de Secours
SDPC : Schéma directeur de prévision des crues
SDRIF : Schéma Direction de la Région Île-de-France
SDVP : Schéma Départemental de Vocation Piscicole
SEDIF : Syndicat des Eaux d’Île de France
SFDE : Société Française de Distribution d’Eau
SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l’Assainissement de l’Agglomération Parisienne
SIAE / SIAEP : Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable
SIAM : Syndicat Intercommunal d’Assainissement de Marne-la-Vallée
SIAAM : Syndicat intercommunal pour l’assainissement et l’aménagement du Morbras (ex SMAM)
SMAEP : Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable
SMAM : Syndicat mixte pour l’aménagement du Morbras
SMV : Syndicat mixte Marne vive
SNS : Service de navigation de la Seine
SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
SPC : Service de prévision des crues
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
STEP : Station d’épuration
STH : Superficie Toujours en Herbe
STIF : Syndicat de transport d’Île-de-France
STIIIC : Service Technique Interdépartemental de l’Inspection des Installations Classées
TBT : TriButylÉtain
TRI : Territoire à risques importants
TOL : Territorialisation de l’offre de logement
UDI : Unité de distribution
UN : Unitaire (réseau d’assainissement)
UT : Unité technique
VNF : Voies navigables de France
ZAC : Zone d’aménagement concertée
ZHIEP : Zones Humides d’Intérêt Environnemental Particulier
ZHSGE : Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l’Eau
ZICO : Zones d’Importance Communautaire pour les Oiseaux
ZNIEFF : Zones Naturelles d’Intérêts Faunistiques et Floristiques

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine
Architectural Urbain et Paysager
ZPS : Zones de Protection Spéciales
ZRE : Zone de Répartition des Eaux
ZSC : Zones Spéciales de Conservation
ZSGE : Zones Stratégiques pour la Gestion de l’Eau



état des lieux | séquence 1 | état initial

Les références listées dans la base de données du SAGE Marne Confluence



8 Les références listées dans la base de données du SAGE Marne Confluence

Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP)		
➡ 461 - Au fil de la Marne - vers un schéma d'aménagement des bords de Marne (rapports 1 et 2)	École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée / DSA architectes-urbanistes - (Juin 2006)	
➡ 462 - Diagnostic territorial partagé - Vers un projet de territoire de l'ACTEP	IAU IdF - (Mars 2002)	
➡ 700 - Étude de l'axe A86/N186/RER E entre le quartier du Plant et l'échangeur A3/A86 sur les communes de Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois	Seura – architectes urbanistes mandataires – David Mangin – Florence Bougnoux– Jean-Marc Fritz / Alphaville programmistes - OLM paysagistes – ETC déplacements - (Juillet 2010)	
➡ 687 - Étude de requalification urbaine de l'ex RN 34 de Paris à Chelles	ACTEP - (Mai 2012)	
➡ 685 - Projet de territoire de l'ACTEP	IAU IdF - (Mai 2010)	
➡ 686 - Révision du SDRIF : Contribution de l'ACTEP - L'ACTEP, un territoire moteur pour le développement de la Région	ACTEP - (Mars 2012)	
➡ 635 - Révision du SDRIF : Contribution de l'ACTEP - L'Est parisien en action	ACTEP - (Mars 2006)	
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial (ADHF)		
➡ 401 - Charte de l'habitat fluvial de l'ADHF	ADHF - (?)	
➡ 688 - Contribution ADHF - Informations complémentaires concernant la commission « Usages » du 12/12/2011	ADHF - (?)	
➡ 402 - Zones de stationnement des bateaux hors ports privés et nombre de bateaux par zone	- (?)	
Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial (ADHF-F) / Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) / Conseil général 92		
➡ 403 - Étude des rejets domestiques issus des bateaux-logements : état des lieux et diagnostic - proposition de solutions	SEPIA Conseil - (Août 2007)	
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)		
➡ 357 - Étude de l'impact du classement des cours d'eau pour la continuité écologique relevant de l'article L214-17 du code de l'environnement, Bassin Seine Normandie - Rapport d'étude sur l'impact des classements de cours d'eau	PÖRY - (Septembre 2011)	
➡ 519 - Étude d'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Aval	Marion DELARBRE (Ecole Nationale Supérieure de Géologie) - (Septembre 2003)	
➡ 618 - Évaluation environnementale ex-ante du SDAGE du Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands	ADAGE Environnement - (Octobre 2007)	
➡ 616 - IXème Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Bilan du Plan Territorialisé d'Actions Prioritaires (PTAP) 2008-2012	- (Novembre 2011)	
➡ 594 - Le SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - pour un bon état des eaux en 2015 arrêté le 20 novembre 2009	AESN / DRIEE IdF - (Novembre 2009)	
➡ 595 - Le SDAGE 2010-2015 Programme de mesures (PDM) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - pour un bon état des eaux en 2015 arrêté le 20 novembre 2009	AESN / DRIEE IdF - (Novembre 2009)	
➡ 617 - Programme de mesures (PDM) 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands : unité hydrographique Marne Aval	AESN / DRIEE IdF - (Novembre 2009)	

Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) / Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)		
➡ 622 - Potentiel hydroélectrique du bassin versant de la Marne du Grand Morin (exclu) à la Seine (exclue)	ISL - (?)	
Agence des Espaces Verts (AEV)		
➡ 316 - Atlas des prif d'Ile-de-France	AEV - (2008/2010)	
➡ 327 - Domaine régional des Bois du Marais, Ferme de la Renaissance et Terres de la Justice - Inventaire et propositions de gestion 2005	OGE - (2005)	
➡ 324 - Étude "La Vallée du Morbras"	IAU IdF - (Juin 1996)	
➡ 321 - Étude géologique des propriétés régionales	IN SITU - (2005)	
➡ 325 - Étude sur les conditions de ruissellement et apports au Morbras	SETEGUE / OGE - (Novembre 2000)	
➡ 559 - Forêt régionale de Bondy	AEV - (?)	
➡ 322 - Forêt régionale de Ferrières - Diagnostic paysager, écologique et étude de la fréquentation	Collin paysage et urbanisme / MEB / Biotope / Habitat et Territoires conseil - (Juin 2010)	
➡ 560 - Les programmes agri-urbains - PRIF et productions agricoles en ceinture verte	AEV - (Octobre 2008)	
➡ 317 - Plan vert régional 1994	- (1994)	
➡ 326 - Programme prévisionnel d'investissement et d'entretien 2011-2013	- (?)	
➡ 323 - Proposition d'aménagements pour une valorisation des côteaux de l'Aulnoye et devenir du territoire agricole (Seine-Saint-Denis):- Phase 1 : Diagnostic du territoire (sept 2007)- Phase 2 : Définition de stratégies d'action permettant de dégager des scènes	AScA / BIOTOPE - (2007/2008)	
➡ 314 - Rapport d'activité 2008-2009	AEV - (?)	
➡ 315 - Rapport d'activité 2010	AEV - (?)	
➡ 318 - Stratégie régionale pour l'agriculture péri-urbaine 2009-2013	- (?)	
➡ 319 - Système régional des espaces ouverts / schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels	- (?)	
➡ 328 - Une forêt, deux rivières L'Arc Boisé, le Morbras et le Réveillon - Etude historique et archéologique	Karine Berthier - (2009)	
Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)		
➡ 746 - Étude sur le devenir du réseau d'eau non potable (Partie 1 : Analyse et diagnostic - Partie 2 : Rappel et nouvelles pistes de réflexions sur le devenir du réseau d'ENP)	APUR - (2010/2011)	
➡ 748 - Propositions pour le schéma directeur du Bois de Vincennes - Actualisation	APUR - (Janvier 2009)	
➡ 750 - Situation et perspectives de la place de la nature à Paris	APUR - (2011)	
Agence Régionale de Santé (ARS)		
➡ 435 - La qualité de l'eau au robinet du consommateur d'Ile-de-France - Bilan 2008 (Bactériologie, Fluorures, Nitrates, Pesticides, Dureté)	ARS - (2008)	
➡ 436 - La qualité de l'eau au robinet du consommateur d'Ile-de-France - Bilan 2009 (Bactériologie, Fluorures, Nitrates, Pesticides, Dureté)	ARS - (2009)	
➡ 437 - Qualité des eaux de baignade - 77 Seine-et-Marne	ARS - (2011)	
ASA polangie		

➡ 342 -	Projet de curage du bras de Polangis - Diagnostic préalable à l'opération	Hydratec - (Septembre 2006)
---------	---	-----------------------------

Association Au Fil de l'Eau (AFE)

➡ 542 -	Des activités fluviales solidaires et écologiques pour rapprocher les citoyens de leurs cours d'eau	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (?)
➡ 689 -	Étude sur la protection des berges, la gestion des eaux et sur l'aménagement d'un sentier de découverte pédagogique sur l'île aux Loups	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (Mars 2012)
➡ 404 -	Navigation douce commune de Saint Maur - Bilan Saison 2010	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (2011)

Communauté d'agglomération Brie Francilienne

➡ 33 -	Diagnostic - Schéma directeur d'assainissement de la commune de Roissy-en-Brie	- (?)
➡ 37 -	Emplacement des DO connus. Points noirs liés à des pollutions ou des dysfonctionnements.	- (?)
➡ 36 -	Étude sur le fonctionnement des bassins de rétention de l'agglomération (projet)	- (?)
➡ 705 -	Plan des réseaux d'alimentation en eau potable - Echelle 1:2000	Véolia Eau - (Juin 2010)
➡ 32 -	Plan des réseaux d'assainissement - Echelle 1:2000	Véolia Eau - (Juin 2010)
➡ 39 -	Rapport d'activité du délégataire 2010 Service de l'assainissement - Rapports technique et financier	Véolia Eau - (?)
➡ 706 -	Rapport d'activité du délégataire 2010 Service de l'eau potable - Rapports technique et financier	Véolia Eau - (?)
➡ 38 -	Relevés piézométriques	- (?)
➡ 34 -	Zonage et règlement d'assainissement EU et EP	- (?)

Communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne

➡ 754 -	Assistance pour les études techniques et économiques dans le domaine de l'eau et l'assainissement - Dossier de consultation	CA Haut Val-de-Marne - (?)
➡ 757 -	Etude de modélisation hydraulique du Morbras - Phase 2 : Etude de faisabilité des aménagements / Phase 3 : Synthèse des aménagements et élaboration du programme pluriannuel	ANTEA - Service spécialisé Gestion des eaux pluviales - (2009)
➡ 759 -	Gestion du cours d'eau Morbras - Proposition technique et financière	CA Haut Val-de-Marne - (Novembre 2002)
➡ 755 -	Lutte contre les inondations sur le bassin versant du Morbras - Recherche de zones de stockages	SEPIA Conseil - (2004/2005)
➡ 760 -	Modélisation du Morbras - Entretien avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras (SIAAM) - Compte rendu	SEPIA Conseil - (?)
➡ 2 -	Note introductive pour la réunion du 30 novembre entre CAHVM/Etat/AESN/CG94/SMV - Secteur Ru de la fontaine de Villiers - Communes de Noisieu et Sucy en Brie	- (?)
➡ 4 -	Résumé non technique - Etude d'impact ZAC Notre-Dame - La Queue en Brie	Atelier TEL - (Janvier 2009)
➡ 758 -	Schéma directeur de bassin « Morbras propre » Synthèse des phases 1 et 2 (document d'avancement)	Setegue / OGE / AH-AH Paysagistes - (Août 2002)
➡ 3 -	Synthèse des études antérieures concernant le ru de la Fontaine de Villiers	- (?)
➡ 756 -	Travaux de lutte contre l'érosion du ru de la Fontaine de Villiers : Démarche méthodologique – Premiers retours d'investigations	Champaibert Expertises - (2005/2007)

Communauté d'agglomération Marne et Chantereine

➡ 502 -	Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'autosurveillance : Fiches point de mesure	Hydratec - (Juillet 2011)
➡ 503 -	Bassins de décantation et de stockage du Bois Raffeteau - Dossier de déclaration d'antériorité au titre de l'article R.214-53 du code de l'environnement	SEGI - (Septembre 2011)
➡ 7 -	Diagnostic - Schéma directeur d'assainissement	G2C Environnement - (2011)
➡ 12 -	Dossier de consultation des Entreprises : Métrologie des réseaux d'assainissement - Mise en place de l'autosurveillance et du diagnostic permanent	CA Marne et Chantereine - (2011)
➡ 11 -	Étude d'automatisation de la gestion des bassins de rétention sur le ru de Chantereine	- (?)
➡ 18 -	Études préalables/d'avant projet d'aménagements urbains : ZAC Sud Triage	- (?)
➡ 590 -	Le magazine Marne et Chantereine Communauté - Revues mensuelles	CA Marne et Chantereine - (?)
➡ 589 -	Le règlement du service de l'assainissement collectif	CA Marne et Chantereine - (?)
➡ 504 -	Plan liaison verte Nord-Sud et Ru de Chantereine - Tracé général Echelle 1/10 000	- (Décembre 2011)
➡ 6 -	Plans de réseaux (Eaux usées, pluviales, unitaire) échelle 1/2 000	NANTAISE DES EAUX SERVICES - (Août 2011)
➡ 5 -	Programme d'actions inscrites au contrat Marne Confluence	- (2012-2015)
➡ 13 -	Programme de réaménagement du bassin du Bois Raffeteau	- (?)
➡ 16 -	Projet d'aménagement du ru de Chantereine entre la ZI de la Regalle et son débouché en Marne	- (?)
➡ 15 -	Projet de renaturation des berges à Vaires sur Marne	- (?)
➡ 20 -	Projet de SCoT	- (?)
➡ 506 -	Rapports d'essai des échantillons d'eau de baignade	IPL santé, environnement durables / CARI ASBL - (2011)
➡ 9 -	Réalisation d'études environnementales sur le ru de Chantereine et le ru de Courgain - Phase 1 : Etat des lieux / Phase 2 – Définition des enjeux et objectifs	SEGI - (2011/2012)
➡ 505 -	Réserve Naturelle Régionale des « Îles mortes de Chelles » (77) Inventaires complémentaires et plan de gestion quinquennal - Version finale 2008	OGE - (Mars 2008)
➡ 19 -	ZAC "Eco-quartier Castermant" d'intérêt communautaire - Dossier de création	CA Marne et Chantereine / DDU / H4 / AEU / O'ZONE ARCHITECTURES - (Juin 2010)
➡ 8 -	Zonages d'assainissement eaux usées - Mémoires justificatifs et cartes	G2C Environnement - (Novembre 2009)
➡ 501 -	Zonages d'assainissement pluvial - Mémoires justificatifs et cartes	G2C Environnement - (Décembre 2009)

Communauté d'agglomération Vallée de la Marne

➡ 648 -	"Redonner sa qualité environnementale à l'île des Loups : un enjeu durable pour le territoire" - Article extrait du magazine municipal d'information de la CA Vallée de la Marne Nogent Le-Perreux	CA Vallée de la Marne - (Décembre 2011)
➡ 396 -	Étude diagnostic des berges de l'île des Loups dans la perspective de leur réhabilitation	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (2011/2012)

Communauté de communes Brie Boisée

➡ 678 -	SCoT de la Brie Boisée	CITADIA - (?)
---------	------------------------	---------------

Communauté de communes Charenton-le-Pont / Saint-Maurice		
➡	394 - Schéma d'aménagement du Bras de Gravelle à Saint-Maurice - Données d'expertises complémentaires pour la réalisation du schéma d'aménagement (compléments aux missions 3 et 4)	SEPIA Conseil - (Octobre 2010)
➡	392 - Schéma d'aménagement du Bras de Gravelle à Saint-Maurice - Missions 1 et 2 : état des lieux et potentialités	SEPIA Conseil - (Octobre 2009)
➡	393 - Schéma d'aménagement du Bras de Gravelle à Saint-Maurice - Missions 3 et 4 : élaboration d'un schéma d'aménagement	SEPIA Conseil - (Janvier 2010)

Chambre de commerce et d'industrie de Paris		
➡	741 - Le tourisme et la voie d'eau en Ile-de-France	CCI Paris - (Mai 1999)

Comité départemental du tourisme de Seine-et-Marne (CDT 77)		
➡	289 - Carnet de route en Seine-et-Marne Marne, Ourcq et Morins	CDT 77 - (Mai 2008)
➡	290 - Carte Pôle Marne	- (?)
➡	291 - Étude stratégique de développement touristique du Pôle régional Marne, Ourcq et Morins	BS Consultants - (2006/2007)

Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis (CDT 93)		
➡	276 - Étude de faisabilité de la création d'une offre de découverte liée à la navigation douce sur la boucle de la Marne de la Haute Ile	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (Juin 2010)

Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne (CDT 94)		
➡	526 - Bilan de la saison estivale 2011 - Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne	CDT 94 - (Septembre 2011)
➡	283 - Bilan touristique Val-de-Marne 2008 - Observatoire du tourisme	CDT 94 - (2009)
➡	277 - Étude de clientèle sur le site touristique des boucles de la Marne - Phase quantitative / qualitative	IOD - (Novembre 2002)
➡	281 - Étude de la clientèle touristique en Val-de-Marne - Rapport de synthèse	MICA Research - (Janvier 2010)
➡	280 - Étude stratégique d'orientation et de développement du Pôle touristique régional des Boucles de la Marne - Synthèse du Rapport final	Maîtres du rêve - (Avril 2009)
➡	279 - Étude sur le poids économique du tourisme en Val-de-Marne	Cabinet TMO Régions - (Avril 2008)
➡	545 - Extrait du site internet du Pôle régional des Boucles de la Marne - Opérations réalisées : Aménagement d'un ponton fluvial à Bry-sur-Marne	CDT 94 - (?)
➡	544 - Extrait du site internet du Pôle régional des Boucles de la Marne - Opérations réalisées : Réaménagement du port de plaisance de Joinville-le-Pont	CDT 94 - (?)
➡	547 - Extrait du site internet du Pôle régional des Boucles de la Marne - Projets en cours de réalisation : Construction d'une flottille de bateaux électriques	CDT 94 - (?)
➡	546 - Extrait du site internet du Pôle régional des Boucles de la Marne - Projets en cours de réalisation : Création d'une station d'avitaillement au port de plaisance de Nogent-sur-Marne	CDT 94 - (?)
➡	543 - Extrait du site internet du Pôle régional des Boucles de la Marne - Projets en cours de réalisation : Passeurs de Marne	CDT 94 - (2011)
➡	282 - Le Pôle touristique régional des Boucles de la Marne - Carte	CDT 94 - (?)
➡	285 - Le temps de flâner - Autour de l'eau	- (?)
➡	286 - Le temps des enfants - Activités 3-12 ans	- (?)

➡	577 - Les Boucles de la Marne - Journal du Pôle Touristique	CDT 94 - (?)
➡	284 - Les boucles de la Marne (carte touristique)	- (?)
➡	287 - Schéma de développement touristique du Plateau Briard et Haut Val-de-Marne : Etat des lieux au diagnostic / Stratégie et Plan d'actions	Kanopée - (Juin 2008)
➡	690 - Tourisme fluvial en Val-de-Marne	CDT 94 - (?)

Conseil général de Seine-et-Marne (CG 77)		
➡	267 - Atlas de la biodiversité de Seine-et-Marne : tome "Flore"(2010) - tome "Faune(2011) - tome "Habitat" (prévu fin 2012)	- (?)
➡	269 - Atlas des paysages de Seine-et-Marne	CG 77 - (?)
➡	270 - Bilan des pratiques de désherbage pour l'entretien du réseau routier - Année 2008	CG 77 - Direction principale des routes - (Mars 2009)
➡	593 - Carte des communes de Seine-et-Marne engagées dans la démarche de réduction des herbicides au 31 décembre 2010	AQUi' Brie - (Mars 2011)
➡	633 - Cartes sur l'évaluation de l'état des cours d'eau et sur les objectifs d'état global des principales masses d'eau de Seine-et-Marne	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2009/2010)
➡	529 - Charte des gestionnaires et des usagers des rivières de Seine-et-Marne	CG 77 - (2011 ?)
➡	532 - Charte du pratiquant de canoë-kayak	CG 77 - (2011 ?)
➡	634 - Données ANC 77	- (?)
➡	737 - Étude de faisabilité d'une liaison douce le long du canal de l'Ourcq, de la Marne et de la Biberonne - CCTP	CG 77 - (Février 2012)
➡	740 - EUROVELOROUTE 3 - VELOROUTE NATIONALE n°52 - Réunion de lancement : Etude de faisabilité d'une liaison douce le long du Canal de l'Ourcq, de la Marne et de la Biberonne	CG 77 - Direction principale des routes - (Mars 2012)
➡	530 - Fiche d'observations/d'actions : veille sur les rivières de la Seine-et-Marne...	CG 77 - (2011 ?)
➡	264 - Observatoire de l'eau 2009	CG 77 - (2009)
➡	266 - Observatoire de l'eau de Seine-et-Marne - Le réseau départemental de surveillance des cours d'eau : fiches de synthèse des 85 points de mesure	CG 77 - (2010)
➡	592 - Performance réseau et prix de l'eau en Seine-et-Marne	- (?)
➡	259 - Plan départemental de l'eau 2006-2011 (PDE)	CG 77 - (Juillet 2006)
➡	262 - Plan départemental de l'eau 2012-2016 (PDE)	- (?)
➡	260 - Plan départemental de l'eau en Seine-et-Marne (PDE) - Bilan 2007	CG 77 - (2007)
➡	261 - Plan départemental de l'eau en Seine-et-Marne (PDE) - Bilan 2009	CG 77 - (?)
➡	272 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPIR)	- (?)
➡	265 - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	DDAF 77 / DDASS 77 / CG 77 / AESN - (Septembre 2006)
➡	263 - Schéma départemental de l'assainissement (SDASS)	CG 77 - Direction de l'eau / DDT 77 - Service environnement et prévention des risques - (Décembre 2010)
➡	268 - Schéma départemental des ENS	- (?)
➡	578 - Schéma départemental des ENS 2011-2016	- (?)

Conseil général de Seine-et-Marne (CG 77) / Comité départemental du tourisme de Seine-et-Marne (CDT 77)		
---	--	--

➡ 742 - Schéma départemental du tourisme de Seine-et-Marne 2009 - 2013	ETHEIS Conseil / Cabinet Alliances - Développement touristique / Aménagement et tourisme - Conseil en développement touristique - (?)
--	---

Conseil général 77 - Seine et Marne Tourisme

➡ 548 - Étude pour l'implantation de structures d'hébergements touristiques et de restauration sur et autour de la Base de Plein Air et de Loisirs régionale de Vaires-Torcy - Note de synthèse	Horwath HTL - (Novembre 2011)
---	-------------------------------

Conseil général de Seine-Saint-Denis (CG 93)

➡ 257 - Agenda 21 (Enjeux et orientations / Les 136 actions)	CG 93 - (?)
➡ 234 - Aide à la qualité d'exploitation (AQUEx) - Année 2009 - Eléments d'évolution de la gestion du réseau départemental d'assainissement de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➡ 235 - Aide à la qualité d'exploitation (AQUEx) - Année 2010 - Eléments d'évolution de la gestion du réseau départemental d'assainissement de la Seine-Saint-Denis	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➡ 215 - Aménagement du Parc de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne - Dossier Loi sur l'eau	- (Juin 2002)
➡ 220 - Atlas de l'herpétofaune de SSD	- (?)
➡ 221 - Atlas de la flore de SSD	- (?)
➡ 222 - Atlas des habitats naturels et semi-naturels de SSD	- (?)
➡ 219 - Base de données écologiques (faune, flore et habitats)	- (?)
➡ 253 - Base de loisir de la Seine-Saint-Denis : bilan d'activité	- (?)
➡ 240 - Bilan d'activité 2010 - Suivi de la qualité du milieu naturel - Seine-et-Marne	CG 93 - DEA - (Juin 2011)
➡ 218 - Bilan de la campagne de prélèvements des plans d'eau et cours d'eau - Département de la Seine-Saint-Denis	MEEDDM / DDE 93 - Service environnement et urbanisme réglementaire / Pôle police de l'eau et protection de l'environnement - (2008)
➡ 209 - Bilan écologique de la flore et de l'avifaune de la Haute-Ile	BIOTOPE - (Février 2001)
➡ 247 - Carte des anciens rus, étangs, marais	CG 93 - DEA - (?)
➡ 204 - Carte des zones sensibles aux inondations (ruissellement de surface, débordement de collecteurs...)	- (?)
➡ 568 - Carte du Schéma départemental des itinéraires cyclables	Agence Confluence - Florence Mercier Paysagiste - (Octobre 2002)
➡ 569 - Conventions de partenariat pour la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement	- (Janvier 2006)
➡ 242 - Données de connaissance sur les industriels : rapports annuels du SATESE + rapports de visites + synthèse du bilan de l'activité de contrôle des industriels	- (?)
➡ 244 - Données sur la qualité de la Marne (trimestriel) : localisation des points de mesure et résultats des analyses	- (?)
➡ 518 - État de la connaissance de la biodiversité (fiches par commune)	Direction des Espaces Verts - (Mars 2011)
➡ 202 - Étude de l'impact sur les crues de la Marne des évolutions survenues au droit de la Haute-Ile	Hydratec - (1998)
➡ 662 - Étude de la conception d'un bassin de rétention enterré sur le secteur de la Villa Dalloz	CG 93 - DEA - (2009)
➡ 210 - Étude des mammifères sur le site de la Haute-Ile	Espace Faune Flore - (2001)
➡ 231 - Étude du bassin versant Marne en Seine-Saint-Denis	CG 93 - DEA - (2005)

➡ 238 - Étude du fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement par temps de pluie - Bassin versant Fichot / Casanova Neuilly-Plaisance - Bassin de retenue, avenue Danielle Casanova	CG 93 - DEA - (Février 2004)
➡ 661 - Étude du schéma d'assainissement du bassin versant Marne en Seine-Saint-Denis	Prolog Ingénierie / SOGREAH - (Novembre 2004)
➡ 250 - Études réalisées dans le cadre de l'aménagement du Jardin des artistes et du Parc Jean Mermoz pour la gestion des eaux de ruissellement	Composante Urbaine - (?)
➡ 659 - Fonctionnement du réseau d'assainissement départemental pluvial sur le bassin versant drainé par le canal du Chesnay	CG 93 - DEA - (Mars 2002)
➡ 660 - Fonctionnement du réseau d'assainissement départemental pluvial sur le quartier de la rue Jean Bouin à Gagny - Bassin des Carrières	CG 93 - DEA - (?)
➡ 245 - ICPE suivies par la DEA 93 - Résultats de la recherche multicritère SAGE Marne Confluence	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Février 2012)
➡ 580 - La gestion durable des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis - Documentation	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Juillet 2009)
➡ 208 - La Haute Ile - Inventaire ornithologique	Observatoire indépendant de la biodiversité de SSD - (2000)
➡ 251 - Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-Saint-Denis (PDIPR)	FFRandonnée Comité départemental Seine-Saint-Denis - (?) (après 2008))
➡ 205 - Le Schéma pour un Environnement Vert En Seine-Saint-Denis (SEVES)	CG 93 - (Mai 2009)
➡ 226 - Les toitures végétalisées : un apport de biodiversité en ville ?	Antoine ROULET (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine) - (2011)
➡ 258 - Manuel Qualité - Sécurité - Environnement	CG 93 - DEA - (2009)
➡ 657 - Mesure de la vitesse de chute des particules en suspension contenues dans les effluents du collecteur rue casanova à Neuilly-Plaisance, et application à la gestion du futur bassin	BEAP - (Janvier 2005)
➡ 212 - Parc de la Haute-Ile - campagne 2008 de suivi des plans d'eau	I.D. EAUX - (?)
➡ 213 - Parc de la Haute-Ile - campagne 2009 de suivi des plans d'eau Intervention n°2	I.D. EAUX - (2009)
➡ 214 - Parc de la Haute-Ile - campagne 2010 de suivi des plans d'eau Intervention n°1	I.D. EAUX - (2010)
➡ 567 - Parc de la Haute-Ile - campagne 2011 de suivi des plans d'eau Intervention n°1	I.D. EAUX - (2011)
➡ 513 - Parc départemental de la Haute-Ile : Suivi ornithologique 2009 - Préconisations d'aménagements et objectifs de gestion	CORIF - (Mars 2010)
➡ 514 - Parc départemental de la Haute-Ile : Suivi ornithologique 2010 - Préconisations d'aménagements et objectifs de gestion	CORIF - (Mars 2011)
➡ 216 - Plan de gestion des étangs de la Forêt de Bondy	CRIF / LELARDOUX Loïc et al. / ANCA - (?)
➡ 252 - Plan Départemental de Déplacement Cyclable	- (?)
➡ 232 - Plan du réseau d'assainissement départemental et des ouvrages associés	CG 93 - (2010/2011)
➡ 233 - Plans du réseau d'assainissement communal, départemental et interdépartemental sur les territoires de Le Raincy, Montreuil-sous-Bois et Neuilly-Plaisance	CG 93 - DEA - (Août 2001)
➡ 256 - Programme d'études sur la pathologie des ouvrages - Cartographie des Risques Hydrogéologiques (CRH) - Synthèse des résultats piézométriques : Campagne annuelle 2011	CG 93 - DEA - (2011)
➡ 254 - Projet du chemin des Parcs : projet structurant de liaison des espaces naturels de Seine-Saint-Denis entre eux (cartographies, tronçons à aménager)	- (?)

➡ 237 - Rapport annuel 2009 du service public d'assainissement en Seine-Saint-Denis - Actions du département	CG 93 - (Juin 2010)
➡ 236 - Règlement de l'assainissement départemental	CG 93 - DEA - (1992 (Révision prévue pour début 2012))
➡ 243 - Rejets permanents vers les milieux naturels - Synthèse des données disponibles par temps sec	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (Février 2012)
➡ 241 - Réseau d'assainissement départemental de la Seine-Saint-Denis - Auto-surveillance des réseaux gérés par le département de la Seine-Saint-Denis - Année 2010	CG 93 - DEA / Service Hydrologie Urbaine et Environnement - (?)
➡ 206 - SAGE Marne Confluence - Journée du 2 avril 2009 : Le schéma AUDACE / Le bassin versant Marne en SeineSaintDenis	CG 93 - (Avril 2009)
➡ 229 - Schéma d'Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE) - Schéma 2003-2012	CG 93 - (2003)

Conseil général 93 - Direction de l'Environnement et de l'Assainissement (DEA)

➡ 249 - Aménagements hydrauliques et paysagers relatifs au projet d'aménagement du site de Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne	Composante Urbaine - (Avril 2006)
---	-----------------------------------

Conseil général du Val-de-Marne (CG 94)

➡ 192 - Aménagement du quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne) Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-2 et L.214-3 du Code de l'Environnement - Rapport	CG 94 - (Février 2010)
➡ 200 - Analyse des dysfonctionnements Rue Estienne d'Orves à Noisieu - Inondation par refoulement du réseau eaux pluviales départemental et dégradation du réseau eaux usées à Noisieu	- (Novembre 2011)
➡ 143 - Arrêtés de déversement des industriels raccordés au réseau départemental	CG 94 - DSEA - (2005-2011)
➡ 573 - Assistance aux études d'assainissement - Etude du fonctionnement des stations de pompage Daguerre (Bry-sur-Marne), Ferber (Bry-sur-Marne) et Foch (Le Perreux-sur-Marne) et des réseaux d'assainissement eaux usées associés	Prolog Ingénierie / SETUDE / SAFEGE - (2009/2010)
➡ 166 - Atlas de la flore sauvage du Val-de-Marne	- (2010)
➡ 190 - Audit des pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires dans chaque commune du bassin versant du Morbras	SRPV / FREDON - (2002)
➡ 125 - Bilan annuel d'autosurveillance - Année 2008	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Mai 2009)
➡ 126 - Bilan annuel d'autosurveillance - Année 2009	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Novembre 2010)
➡ 127 - Bilan annuel d'autosurveillance - Année 2010	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Avril 2011)
➡ 133 - Bilan d'activité sur la mise en conformité des branchements au réseau départemental	- (?)
➡ 134 - Bilan Entrée / Sortie sur les réseaux d'assainissement du Val de Marne : Bilan 2006 - Rapport définitif	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Décembre 2007)
➡ 135 - Bilan Entrée Sortie des effluents du Val de Marne : Année 2007 - Version définitive	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Juillet 2008)
➡ 136 - Bilan Entrée Sortie des effluents du Val de Marne : Année 2008 - Version définitive	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Septembre 2009)

➡ 137 - Bilan Entrée Sortie des effluents du Val-de-Marne : Année 2009 - Version définitive	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Octobre 2010)
➡ 138 - Bilan Entrée Sortie des effluents du Val-de-Marne : Année 2010 - Version non définitive	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Juillet 2011)
➡ 132 - Bilans mensuels d'autosurveillance - Année 2011	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2011)
➡ 129 - Bilans mensuels de déversement 2008	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2008)
➡ 130 - Bilans mensuels de déversement 2009	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2009)
➡ 131 - Bilans mensuels de déversement 2010	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2010)
➡ 531 - Brèves histoires d'eau ... Paroles de Val-de-Marnais sur l'eau, recueillies lors du Festival de l'Oh ! 2007 pour le Plan bleu	CG 94 - (2008)
➡ 156 - Cahier des charges pour une étude de mise en conformité du secteur Ledru-Rolin	- (?)
➡ 691 - Calcul des débits caractéristiques sur le milieu naturel	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Avril 2012)
➡ 194 - Carte des emprises du département sur les berges de la Marne	- (?)
➡ 146 - Carte des principaux industriels et des risques associés au regard de leurs rejets	- (2010)
➡ 164 - Cartes du suivi piezométrique secteur Lac de Créteil + Plage Bleue	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (?)
➡ 162 - Cartographie des ouvrages de lutte contre les inondations (murettes, stations anti-crue) et levés topographiques des murettes	- (?)
➡ 151 - Dépollution des eaux pluviales - une première européenne en milieu urbain dense - projet du bassin versant du ru de la Lande	Association Nature et Société - (?)
➡ 174 - Diagnostic écologique sur le site du Bec du Canard et de la Plage de Sucy	BIOTOPE - (Décembre 2006)
➡ 118 - Documents de concertation par secteurs (dans le cadre élaboration SDDA)	- (2003)
➡ 575 - Données qualité rivières 2010	- (?)
➡ 163 - Dossier de demande de subvention pour un projet de siphon à Joinville	- (?)
➡ 193 - Dossier de présentation de la restauration des berges de Saint-Maurice + plan	- (Janvier 2011)
➡ 155 - Étude de faisabilité de la mise en séparatif du Quartier de Coeuilly à Champigny	- (?)
➡ 154 - Étude de faisabilité de la suppression des DO sur le Bras de Gravelle	- (?)
➡ 153 - Étude de temps de pluie avec modélisation des inondations sur la commune de Fontenay-sous-bois, portant sur le réseau départemental et une partie du réseau communal	- (2011)
➡ 167 - Étude des continuités écologiques dans le massif forestier de l'Arc boisé	BIODIVERSITA Etudes et Applications en Ecologie - (Mars 2010)
➡ 152 - Étude du réseau d'assainissement départemental sur la commune de Bry-sur-Marne	- (2011)
➡ 766 - Etude écologique et recommandation de gestion des prairies du domaine des Marmousets	BECA Environnement - (Octobre 2002)
➡ 187 - Étude hydrobiologique (IBGN et IBD) des petites rivières du Val-de-Marne (94) - Inventaires Hydrobiologiques - Prélèvements du 12 et 13 octobre 2010	Éco Environnement Conseil - (Octobre 2010)
➡ 186 - Étude hydrobiologique de la rivière Morbras - 2005	Hydrosphère - (Décembre 2005)

➡ 148 - Étude préliminaire à une solution globale de dépollution des eaux pluviales sur le bassin versant du ru de la Lande	Prolog Ingénierie - (Décembre 2003)
➡ 189 - Étude sur le Morbras et le Réveillon d'identification des différentes sources d'apports de pesticides	CERGRENE - (1998)
➡ 171 - Étude sur les berges des îles de la RND (Phase 1 - Diagnostic et Phase 2 - recueil de fiches actions)	Silène Biotec - (?)
➡ 176 - Étude sur les sternes Pierregarins des boucles de la Marne de Saint-Maur-des-Fossés et de Joinville-le-Pont (94)	OGE - (Septembre 2007)
➡ 121 - Études diagnostic du réseau d'assainissement du Val de Marne - Carte	CG 94 - DSEA / Service Pollution Usagers Qualité Contrôles (SPUQC) - (2009)
➡ 144 - Études spécifiques sur les rejets des piscines et des hôpitaux	- (?)
➡ 198 - Guide des parcs et des espaces naturels - Chez vous 22 parcs en Val-de-Marne et des espaces naturels à découvrir	CG 94 - Direction des Espaces verts et du Paysage - (2008)
➡ 170 - Ile de l'Abreuvoir - Etudes de renaturation et propositions d'aménagement	Écosphère - (Janvier 2005)
➡ 122 - Impact des rejets d'assainissement des activités portuaires et fluviales : étude préalable à la définition d'un plan d'action - Phase n°1 Bilan réglementaire	SETUDE - (Février 2009)
➡ 123 - Impact des rejets d'assainissement des activités portuaires et fluviales : étude préalable à la définition d'un plan d'action - Phases n°1 et n°2 Etat des lieux des connaissances et identification des acteurs concernés - Identification des pollutions et	SETUDE - (Février 2009)
➡ 175 - Inventaire arbre par arbre sur l'île de Pissevinaigre et préconisations de gestion - Commune de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) - Rapport d'expertise	Institut d'écologie appliquée - (Décembre 2006)
➡ 177 - Inventaire ornithologique des îles de la Marne	CORIF - (Décembre 2006)
➡ 767 - Inventaires et diagnostic écologique sur trois parcs départementaux du Val de Marne : le Morbras, la Plage Bleue, les Marmousets	BECA Environnement - (Novembre 2002)
➡ 165 - Inventaires faunistiques des îles de la Réserve Naturelle Départementale (RND) des îles de la Marne - Inventaire Avifaune, Herpétofaune et Entomofaune (Odonates, Lépidoptères et Orthoptères)	Rainette - (Décembre 2010)
➡ 180 - La réserve naturelle départementale des îles de la Marne - Nature et ville : le défi du Val-de-Marne	CG 94 - (?)
➡ 173 - Les îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur - Inventaires des ressources biologiques et propositions d'aménagement dans le contexte de la création d'une Réserve Naturelle Volontaire	OGE - (Mars 1997)
➡ 172 - Les îles de la Marne dans le département du Val-de-Marne	Philippe PARAIRE (Institut de géographie Paris IV Sorbonne) - (Juillet 1994)
➡ 145 - Listing exhaustif des industriels et des activités non domestiques du département	- (?)
➡ 124 - Localisation des points d'auto-surveillance : étude d'actualisation du schéma d'instrumentation et de localisation des rejets	- (?)
➡ 574 - Localisation des points de suivi des eaux superficielles 2012	CG 94 - DSEA / SEGAMA - (Octobre 2011)
➡ 128 - Manuel d'autosurveillance	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (Décembre 2010)
➡ 169 - Massif forestier de l'Arc boisé - Ilème Charte Forestière de Territoire - Grands enjeux et programme d'actions 2009-2014	CG 94 / ONF - (Novembre 2009)
➡ 571 - Mesures de hauteurs débits et pluviométrie sur : le ru du Réveillon, le ru du Morbras, le ru de Rungis, le ru des Marais 2007	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2007)
➡ 139 - Mesures de hauteurs débits et pluviométrie sur : le ru du Réveillon, le ru du Morbras, le ru de Rungis, le ru des Marais 2008	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2008)

➡ 140 - Mesures de hauteurs débits et pluviométrie sur : le ru du Réveillon, le ru du Morbras, le ru de Rungis, le ru des Marais 2009	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2009)
➡ 141 - Mesures de hauteurs débits et pluviométrie sur : le ru du Réveillon, le ru du Morbras, le ru de Rungis, le ru des Marais, la Bièvre 2010	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2010)
➡ 142 - Mesures de hauteurs débits et pluviométrie sur : le ru du Réveillon, le ru du Morbras, le ru de Rungis, le ru des Marais, la Bièvre 2011	CG 94 - DSEA / Service Autosurveillance et Diagnostic Permanent (SADP) - (2011)
➡ 181 - Mission de suivi botanique et entomologique de la Réserve Naturelle Volontaire des îles de la Marne	OGE - (Novembre 2001)
➡ 183 - Mission de suivi scientifique et de suivi photographique de la Réserve naturelle volontaire des îles de la Marne - Rapport final	OGE - (Octobre 2002)
➡ 182 - Mission de suivi scientifique et de suivi photographique de la Réserve Naturelle Volontaire des îles de la Marne et des îles de Brétigny	OGE - (Novembre 2002)
➡ 572 - Note technique : projet de renforcement du siphon passage à bateaux à Joinville-le-Pont - Présentation pour une demande d'aide à l'Agence de l'Eau Seine Normandie	CG 94 - DSEA / Service Etudes Générales Assainissement (SEGA) - (?)
➡ 191 - Nouvel état des lieux sur le Morbras et le Réveillon pour évaluer l'évolution de la situation et l'impact des actions entreprises sur le Morbras : rapport et synthèse	CEREVE - (2005)
➡ 768 - Parc Départemental du Morbras - Plan de gestion durable 2006-2012	CG 94 - Direction des Espaces verts et du Paysage - (Septembre 2006)
➡ 769 - Parc Départemental du Plateau - Plan de gestion durable 2006-2013	CG 94 - Direction des Espaces verts et du Paysage - (Décembre 2006)
➡ 199 - Parcs et espaces naturels départementaux ouverts au public - Carte	CG 94 - Direction des Espaces verts et du Paysage - (?)
➡ 116 - Plan bleu Val-de-Marne	CG 94 - (2009)
➡ 119 - Plan d'assainissement départemental - Carte	CG 94 - DSEA / Service Etudes Pré-Opérationnelles (SEPRO) - (Mars 2009)
➡ 178 - Plan de gestion de la Réserve Naturelle Volontaire des îles de la Marne	OGE - (Juin 2001)
➡ 179 - Plan de gestion des îles de la Marne, RND	BIOTOPE - (Octobre 2005)
➡ 168 - Plan de gestion des mares et fossés de l'Arc boisé	- (en projet)
➡ 185 - Plan vert départemental Val-de-Marne - 2006-2016	CG 94 - Direction des Espaces verts et du Paysage - (Décembre 2006)
➡ 149 - Programme d'assainissement du bassin versant du ru de la Lande	APS Hydraulique / Prolog - (Décembre 2003)
➡ 184 - Projet de protection du site des "Îles de Brétigny" à Bonneuil-sur-Marne par un APB	OGE - (Octobre 2001)
➡ 581 - Projet de Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (SDDA) - Dossiers de problématique + dossiers cartographiques (Zone 1 : La vallée de la Marne, Zone 2 : Les petites rivières briardes, Zone 4 : Le noyau unitaire)	CG 94 - DSEA - (2002/2003)
➡ 188 - Rapport 2009 de suivi de la qualité des cours d'eau et plans d'eau du Val-de-Marne	- (2011)
➡ 147 - Rapports annuels du SATESE sur le suivi des industriels équipés d'une station de prétraitement de leurs effluents	- (3 dernières années)
➡ 160 - Rapports mensuel (depuis 2007) et annuel (2009-2010) sur les débits du Morbras et du ru des Marais	- (?)
➡ 120 - Règlement de l'assainissement départemental	CG 94 - DSEA - (Décembre 2004)
➡ 576 - Réseau de mesures de la qualité des eaux superficielles sur le bassin versant du Morbras (Planche n°1)	SAFEGE - (?)
➡ 663 - RND îles de la Marne - Bilan du plan de gestion 2005-2011 et perspectives	CG 94 - (Janvier 2012)

➡ 150 - Schéma d'organisation des équipements structurants du bassin versant du ru de la Lande	Prolog Ingénierie - (Janvier 2004)
➡ 196 - Schéma départemental des itinéraires cyclables - Cartes	CG 94 - (?)
➡ 195 - Schéma départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	- (?)
➡ 524 - Schéma Départemental du Tourisme et de Loisirs du Val-de-Marne 2003-2008	CDT 94 - (?)
➡ 117 - SDDA 2008-2020	- (?)
➡ 158 - Suivi 2010 du milieu naturel aquatique du département du Val-de-Marne	CG 94 - DSEA / Service Etudes Générales Assainissement (SEGA) - (Février 2010)
➡ 159 - Suivi 2011 des eaux superficielles du Val-de-Marne	CG 94 - DSEA / Service Etudes Générales Assainissement (SEGA) - (?)
➡ 161 - Val-de-Marne - Objectif 2020 - Schéma Départemental d'Aménagement (SDA)	ACT Consultants - (Avril 2006)

Comité départemental aviron 94

➡ 681 - Licences aviron	Comité départemental aviron 94 - (Février 2012)
➡ 683 - Licences scolaires aviron	Comité départemental aviron 94 - (Février 2012)

Comité départemental canoë-kayak 94

➡ 679 - Licences canoë-kayak	Comité départemental CK 94 - (Février 2012)
------------------------------	---

Conseil régional Ile-de-France (CRIF)

➡ 303 - Atlas des zones humides d'IdF - Les milieux humides selon 2000	IAU IdF - (Octobre 2010)
➡ 743 - Base de plein air et de loisirs de Vaires-Torcy : Développement du site sportif Vaires-sur-Marne (77) - Concours de concepteurs - Jury phase 2 - 14 mars 2012	SAERP - (Mars 2012)
➡ 313 - Carte des pistes et aménagements cyclables en Ile-de-France (recto et verso)	IAU IdF - (2010)
➡ 309 - Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels	- (?)
➡ 630 - Éléments techniques relatifs à l'exercice des activités de canoë kayak sur la Marne dans le département du Val-de-Marne	FFCK - (Mai 2007)
➡ 629 - Étude de la fréquentation des B.P.A.L. en Ile de France - Rapport Vaires-Torcy	MICA Research - (?)
➡ 632 - Évaluation des impacts potentiels sur le milieu aquatique de l'ouverture à la Marne du Bassin International de Vaires sur Marne	Hydrosphère - (Décembre 2010)
➡ 627 - Fiche programmatique Parcours d'eau vive du site de l'Île de Vaires	HYDROSTADIUM - (Mai 2011)
➡ 628 - Intérêt d'une approche commune entre transport et aménagement d'un côté, eau et biodiversité de l'autre	CRIF - Direction de l'Environnement / Service Patrimoine et Ressources Naturels - (?)
➡ 311 - Opération Marne Pollution Zéro (CRIF - AESN)	BCEOM / Prolog ingénierie - (1993)
➡ 301 - Politique régionale de l'eau 2008-2012	CRIF - Direction de l'Environnement / Service Patrimoine et Ressources Naturels - (2008)
➡ 631 - Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France	CRIF - (Juin 2011)
➡ 694 - Politiques régionales concernant les berges de fleuve et rivières	- (?)
➡ 304 - Schéma Directeur des ceintures vertes d'IdF - Note de synthèse	IAU IdF - (Décembre 2005)

➡ 302 - Schéma environnemental des berges	IAU IdF - (?)
➡ 557 - Schéma environnemental des berges : documents provisoires / de travail	- (?)
➡ 306 - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	- (?)
➡ 558 - Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : documents provisoires / de travail	Écosphère / Initiative Durable RCT - (2010/2012)
➡ 312 - Schéma régional des pistes cyclables	- (?)
➡ 299 - SDRIF 1994	CRIF - (Avril 1994)
➡ 300 - SDRIF 2008 : rapport + évaluation environnementale	CRIF - (2008 (projet adopté par délibération du Conseil ré)
➡ 308 - Stratégie régionale pour la biodiversité en IdF	CRIF - (Juin 2007)
➡ 310 - Synthèse des aménagements et des mesures compensatoires implantés en zone inondable : parc régional de loisir de Torcy, centre de haut niveau sportif de Vaires-sur-Marne	Hydratec - (Juillet 1995)
(Ministère Jeunesse et des Sports - Direction régionale de la Jeunesse et des Sports	

Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne (DDE 94)

➡ 693 - Évaluation de l'aléa inondation par ruissellement et débordement de cours d'eau sur les bassins versants du Morbras et ru des Marais	DRE IdF - Laboratoire Régional de l'Est Parisien - (Janvier 2005)
--	---

Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne (DDE 94 - Service de l'aménagement et de la prospective / Subdivision des études urbaines)

➡ 201 - Val de Marne : Éléments pour une politique de paysage - Trente questions pour la valorisation des paysages - Document de synthèse	Agence Folléa-Gautier - (Octobre 2002)
---	--

Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne (DDE 94 - Service Environnement et Réglementation / Subdivision de Politiques de l'Eau)

➡ 625 - Contrôles effectués sur les rejets communaux d'eaux pluviales par la subdivision « politiques de l'eau » de la dde94 - Ruisseau le Morbras : Points de rejets de pollutions chroniques	- (2007)
➡ 626 - SAGE Marne Confluence - Etat des lieux du territoire Val-de-Marnais : bassin versant du Morbras et bassin versant ru de la Lande	- (Juin 2010)

Direction départementale de la jeunesse et des sports du Val-de-Marne (DDJS 94)

➡ 540 - Recensement des sports nautiques pour la Commission Locale de l'Eau	DDJS 94 - (2010)
---	------------------

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)

➡ 274 - État d'avancement des documents d'urbanisme locaux	DDT 77 - SUDT / MRO / JPF - (Avril 2011)
➡ 275 - État d'avancement des documents supra-communaux impactés par le SAGE Marne Confluence	DDT 77 - SUDT / MRO / JPF - (Janvier 2012)
➡ 421 - Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)	- (2011-2012)
➡ 525 - SDVP 77 - Schéma départemental de vocation piscicole de Seine-et-Marne : Atlas cartographique	FDAAPPMA 77 - (Décembre 2010)
➡ 420 - SDVP 77 - Schéma départemental de vocation piscicole de Seine-et-Marne : Rapport technique	FPPMA 77 - (Décembre 2010)

Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAIF)

➡ 343 - Aménagement à caractère naturel des berges et du Parc urbain de la Haute-Ile	Julie CHARTON (INAPG) - (Septembre 1994)
--	--

Direction Régionale de l'Équipement Ile-de-France (DREIF)

➡ 358 - Dossier de concertation - Aménagement du tronc commun A4-A86	- (Novembre 2006)
--	-------------------

Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

➡ 359 - Atlas du Val-de-Marne	DDT 94 - SAUE - (?)
➡ 360 - Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France entre 1996 et 2004 - Note de synthèse	DRIEE IdF - (Novembre 2007)
➡ 361 - Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France entre 2004 et 2007 - Note de synthèse	DRIEE IdF - (Mai 2011)
➡ 367 - Délimitation des bassins de ruissellement urbain sur le Val-de-Marne	- (?)
➡ 695 - Délimitation du périmètre de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain	SAFEGE - (Janvier 2012)
➡ 364 - Les Plans Locaux d'Urbanisme et procédures de ZAC 2010	DRIEA IdF - Service de la Planification et de l'Aménagement Durable / Pôle Actions Territoriales - (Novembre 2010)
➡ 365 - Les Plans Locaux d'Urbanisme et procédures de ZAC 2011	DRIEA IdF - Service de la Planification et de l'Aménagement Durable / Pôle Actions Territoriales - (Mai 2011)
➡ 363 - Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) dans le Val-de-Marne : Disponibilités au 1er janvier 2010	DRIEA IdF - Service de la Planification et de l'Aménagement Durable / Pôle Actions Territoriales - (Septembre 2010)

Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

➡ 383 - Actes du séminaire pluvial du 20 mai 2011	DRIEE IdF - (Juin 2011)
➡ 368 - Arrêtés de protection du biotope	Préfecture 93 / Préfecture 77 - (?)
➡ 370 - Atelier SAGE et aménagement urbain 13 octobre 2011	- (Octobre 2011)
➡ 373 - Bulletin de situation hydrologique en Ile-de-France - Septembre 2011	DRIEE IdF / METEO France - (Septembre 2011)
➡ 612 - Carte des 72 démarches d'agenda 21 engagées en Ile-de-France entre 2001 et mai 2009	Teddiff - (Juin 2009)
➡ 602 - Carte des réservoirs de biodiversité	CSRPN - (2010)
➡ 384 - Comité technique Plan Seine 16 septembre 2011 - Directive Inondation : Avis sur le PAPI Orne	DRIEE IdF - (Septembre 2011)
➡ 597 - Coupes hydrogéologiques et caractéristiques des aquifères	DRIEE IdF - (?)
➡ 608 - Directive Nitrates - Compte-rendu de la quatrième campagne de surveillance (2004-2005) de la teneur en nitrates des eaux douces (Directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991) - Région Ile-de-France	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Juin 2006)
➡ 607 - Directive Nitrates - Compte-rendu de la troisième campagne de surveillance (2000-2001) de la teneur en nitrates des eaux douces (Directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991) - Région Ile-de-France	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Juillet 2002)
➡ 369 - Documents d'objectifs Natura 2000 + carte des sites en Ile-de-France	CG 93 / OGE - (?)
➡ 598 - Données hydrométriques - crues : données Marne (statistiques et série de données)	- (1991/2010)
➡ 599 - Données qualité - Biologie : IBGN, IBD, IBMR (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)
➡ 601 - Données qualité - Chimie (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)

➡ 600 - Données qualité - Physico-chimie (données AESN valorisées)	AESN / DRIEE IdF - (?)
--	------------------------

➡ 382 - État d'avancement des SCoT d'Ile-de-France	DRIEE IdF - Service du développement durable - (Décembre 2009)
--	--

➡ 386 - Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) Bassin Seine Normandie - Unité de présentation : Rivières d'Ile-de-France	- (?)
---	-------

➡ 570 - Évolution de la qualité phytosanitaire de septembre 2002 à août 2006 sur le bassin versant du Morbras	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2002-2006)
---	--

➡ 620 - Guide SDAGE	- (Mars 2010)
---------------------	---------------

➡ 605 - Inventaire des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)	- (?)
--	-------

➡ 380 - La qualité des cours d'eau en Ile-de-France - Evolution de la qualité des eaux superficielles sur la période 2001-2005	DRIEE IdF - (Octobre 2007)
--	----------------------------

➡ 381 - La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : Les nouveaux critères d'évaluation au sens de la Directive Cadre sur l'Eau	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Mars 2010)
--	--

➡ 609 - Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sur le bassin Seine-Normandie (arrêté du 31 juillet 2009)	- (?)
---	-------

➡ 385 - L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) 2011 - Bassin Seine-Normandie	- (2011)
---	----------

➡ 637 - Molécules pesticides quantifiées par campagne en 2008/2009	AESN / DRIEE IdF - (2008/2009)
--	--------------------------------

➡ 379 - Nitrates Contamination dans les eaux de la région Ile-de-France - Bilan 1995 à 2006	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (Décembre 2008)
---	--

➡ 520 - Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Seine-Normandie 2011-2015	Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) - (?)
---	--

➡ 603 - Plan de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)	- (?)
--	-------

➡ 582 - Porter à connaissance (PAC) de l'Etat dans les SAGE en Ile-de-France - Informations à fournir par service	- (Novembre 2010)
---	-------------------

➡ 596 - Profil Environnemental Régional Île-de-France	Edata - (2008/2009)
---	---------------------

➡ 378 - Publication Info Phytos	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2003-2011)
---------------------------------	--

➡ 606 - Publication Info Toxiques	DRIEE IdF - Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - (2005/2007)
-----------------------------------	--

➡ 614 - Règlementation des prélèvements de la nappe de l'Albien - SDAGE Disposition 114	- (2009)
---	----------

➡ 613 - Règlementation des prélèvements de la nappe du Champigny - SDAGE Disposition 112	- (2009)
--	----------

➡ 696 - Schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine Normandie	DRIEE IdF - Service de la prévention des risques et des nuisances - (Mars 2012)
--	---

➡ 371 - Séminaire pluvial DRIEE du 20 mai 2011	- (Mai 2011)
--	--------------

➡ 372 - Situation hydrologique du bassin Seine Normandie - Bulletin de situation du mois de Septembre 2011	DRIEE IdF / METEO France - (Septembre 2011)
--	---

➡ 604 - Sols pollués (BASOL)	- (?)
------------------------------	-------

Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) / Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)

➡ 677 - Cartes des masses d'eau souterraines : ZRE, ZNS, état et objectifs, IDPR, dispositions spécifiques du SDAGE, ...	DRIEE IdF / DDT 77 - (2003/2011)
--	----------------------------------

Délégation Territoriale du Val-de-Marne (DT 94 - Service Santé Environnement)

➡ 430 - Évaluation de la qualité bactériologique de la Marne et proposition d'un protocole de suivi dans l'optique de la réouverture des baignades en Marne dans le département du Val-de-Marne	Sylvie EYMARD (Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique) - (Septembre 2010)
---	--

Eau de Paris

➡ 70 - Arrêtés DUP des PPR de l'usine de Joinville (×3)	- (?)
➡ 71 - Audit sur les rejets pouvant être à l'origine des pollution de la rivière à l'intérieur du PPR	SNS - (2007 et 2008)
➡ 73 - Carte des réseaux de transport d'eau potable	- (?)
➡ 751 - Contrôle de la qualité de l'eau des lacs des bois de Boulogne et de Vincennes	Ville de Paris - Direction de la protection de l'environnement - Service technique de l'eau et de l'assainissement - (Octobre 2011)
➡ 72 - Convention EdP-SEDIF (interconnexion des usines de production)	- (?)
➡ 75 - Dispositif/aménagements anti-crue sur le site de l'usine de Joinville	- (?)
➡ 68 - Données auto-surveillance eau brute et eau traitée : résultats hebdomadaires, bilans mensuels, annuels	- (?)
➡ 74 - Étude d'impact de la construction de l'usine	- (?)
➡ 76 - Études menées dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté de 2000 : pollutions sur les 10 dernières années, qualité des eaux brutes sur 10 ans	- (?)
➡ 69 - Périmètres de protection de captage	- (?)
➡ 725 - Qualité de l'eau brute de Marne à Joinville	- (2011)
➡ 77 - Rapport sur la qualité de service eau potable (géré à la DRDQE)	- (?)
➡ 753 - Suivi des résultats d'analyse de la qualité de l'eau de la Seine dans l'agglomération parisienne	SAFEGE - (Juin 2011)
➡ 752 - Suivi hydrobiologique de la Seine - Campagne 2010	AQUABIO Milieux aquatiques et Environnement - (Avril 2011)

Editeur : Amateis

➡ 347 - De Lagny-sur-Marne à Charenton-le-Pont : Les bords de Marne du Second Empire à nos jours	Michel RIOUSSET - (1984)
➡ 348 - Histoire d'Eau en Seine-et-Marne - Tome 1 : Les sources, rivières, canaux, étangs, abreuvoirs, l'eau potable, puits briards, réservoirs, fontaines, lessive au village, lavandières, lavoirs	Hélène FATOUX - (1987)

Editeur : Horvath (1991) / Collection : Vie Quotidienne Autrefois

➡ 345 - La vallée de la Marne autrefois	Jean AUBERT - (?)
---	-------------------

Editeur : Johanet (1 novembre 2004) / Collection : Collection du Syndicat Marne Vive

➡ 486 - Plages en ville, baignades en Marne	Thomas DESCHAMPS - (?)
---	------------------------

Editeur : Le Bastion

➡ 346 - Autour de Paris	Louis BARRON - (1993)
-------------------------	-----------------------

Editeur : Lys Editions Amateis

➡ 350 - Les boucles de la Marne : Promenade avec les peintres de l'Ecole des Bords de Marne - Tome 5 : de Charenton-le-Pont à Bry-sur-Marne	Michel RIOUSSET - (2006)
---	--------------------------

Editeur : Ouest-France / Collection : itinéraires de découvertes

➡ 349 - Balades au bord de l'eau à Paris et en Ile-de-France	Jean-Pierre HERVET / Patrick MERIENNE - (Janvier 2003)
--	--

Editeur : Presses Du Village - C. De Bartillat

➡ 344 - La Marne - Voyage au fil de l'eau	Jean SCHELSTRAETE - (Janvier 2000)
---	------------------------------------

Editeur : Terre Bleue

➡ 352 - Le Val et les bords de Marne	Willy RONIS / Christian SORG - (2004)
➡ 351 - L'Eau Libre - le Val de Marne, Département de l'Eau	Patrick BARD - (2009)

Entente Marne

➡ 115 - ? (cf études plus récentes par Grands Lacs de Seine ("Etude préalable au PAPI Marne 2005-2009" et "Etudes sur les enjeux socio-économiques des crues")	ISL - (1998)
➡ 638 - Entente Marne - Bassin de la Marne : comment réduire les risques d'inondations - Fiches d'études	- (?)
➡ 109 - Étude hydraulique des terrains inondables par la Marne dans les départements du Val de Marne et de Seine-Saint-Denis (SNS)	Hydratec - (Septembre 1997)
➡ 107 - Étude préalable au PAPI Marne 2005-2009	- (?)
➡ 112 - Évaluation des populations touchées par une crue de la Marne en Seine-Saint-Denis (DDE93, EDATER)	- (?)
➡ 108 - Les inondations par ruissellement des eaux pluviales dans le bassin versant de Montreuil (DDE93)	- (?)
➡ 114 - Pour mieux vivre avec la Marne (SNS, CORIMA)	Hydratec - (1985)
➡ 113 - PPRI de la Vallée de la Marne - Expertise du risque sur les communes de Chelles et Vaires sur Marne (DDE77, Communes de Chelles et Vaires sur Marne)	Hydratec - (Mars 2000)
➡ 111 - Recensement des crues historiques des rus du Morbras et du Réveillon sur le territoire du Val-de-Manre (DDE94)	Géosciences Consultants - (1996)
➡ 110 - Synthèse des aménagements et des mesures compensatoires implantés en zone inondable : parc régional de loisir de Torcy, centre de haut niveau sportif de Vaires-sur-Marne(Ministère Jeunesse et des Sports - Direction régionale de la Jeunesse et des Sports	Hydratec - (Juillet 1995)

Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne la Vallée (EPAMARNE)

➡ 698 - Biodiversité-Ecosystèmes et milieux naturels : Retrouver une qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen	- (?)
➡ 728 - Cité Descartes - Boulevard Newton AVP : Plaque de présentation	ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES / ALFRED PETER PAYSAGISTE / IGREC INGENIERIE / INGEROP / CITEC / TRANSOLAR / SOL PAYSAGE - (Février 2012)
➡ 457 - Cité Descartes : Pour une nouvelle relation entre ville, nature et infrastructure - Plan guide	ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES / ALFRED PETER PAYSAGISTE / IGREC INGENIERIE / INGEROP / CITEC / TRANSOLAR / SOL PAYSAGE - (Novembre 2011)
➡ 458 - Contrat de développement territorial Noisy-Champs	- (?)
➡ 665 - Démarche agri-urbaine à Marne-la-Vallée - Diagnostic et enjeux	Brès+Mariolle et associés - (Juillet 2011)

➡ 697 - La Marne et le territoire de Marne-la-Vallée : Etude programmatique paysagère écologique - Etude de marché volet touristique et de loisirs	Horwath HTL - (?)
➡ 455 - La Marne et Marne-la-Vallée, les retrouvailles de la ville et de la rivière	Nedjma BENAZIZA / Aurélie BOISSELET / Rémi LAVILLONNIERE / François-Xavier LEGENDRE / Mano Ura TIRAO (Master spécialisé AMUR - Ecole des Ponts) - (2006)
➡ 664 - L'agriculture urbaine à Marne-la-Vallée : Etat des lieux théorique et diagnostic	Damien DELAVILLE / Alexandra FLEURY / Marie JOUDINAUD / Simon LAISNEY / Alice PERRET / Eulalie PREVOST / Marine SEEMULLER (Master 2 Magistère Aménagement Urbanisme - Université Paris I Sorbonne) - (2009/2010)
➡ 456 - Mission d'étude et d'assistance pour l'établissement d'un plan d'actions en matière de développement durable dans le domaine de l'eau (Phase 1 : Analyse de l'existant et des attentes, phase 2 : Hiérarchisation des enjeux et phase 3 : Plan d'actions)	BRGM / Utopies / Merlin - (2006/2007)
➡ 726 - Programmation et étude urbaine - Polarité de Bry-Champigny-Villiers	5+1AA sas (agence d'architecture Alfonso Femia Gianluca Peluffo) / Dialogue Urbain (architectes urbanistes associés) / Groupe SETEC - (Janvier 2012)
➡ 459 - Stratégie territoriale de biodiversité - AEU Biodiversité	BIOTOPE / Les EnR - (Juin 2011)

Espace Faune Flore

➡ 440 - Gestion et aménagement des îles de la RND des boucles de la Marne en vue d'une protection de son patrimoine écologique	Mathieu GRANCHER - (2007)
--	---------------------------

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA) 75-92-93-94

➡ 427 - Extraits du site internet FPPMA 75 : diverses infos	FPPMA 75 - (2011 ?)
➡ 429 - Extraits du site internet FPPMA 75 : fiches AAPMA	FPPMA 75 - (2011)
➡ 428 - Plan des FPPMA de la région parisienne	- (?)
➡ 425 - Schéma Interdépartemental de Vocation Piscicole 75 - 92 - 93 - 94	- (Octobre 1999)
➡ 426 - Schéma national de développement du loisir pêche (Fédération nationale de Pêche)	- (?)

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FPPMA) 77

➡ 527 - Composition des lots - Département de la Seine-et-Marne	FPPMA 77 - (2011 ?)
➡ 424 - L'activité de pêche en Seine-et-Marne (effectifs AAPMA, carte des parcours...)	- (?)
➡ 500 - PPT Réactualisation du Schéma départemental de la vie piscicole : réunion MISE du 22 juin 2010	FPPMA 77 - (Juin 2010)
➡ 422 - Résultats de pêche d'inventaire sur le Morbras	- (Septembre 2011)
➡ 498 - SDVP 77 - Fiche La Marne du confluent de la Gondoire (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	FPPMA 77 - (2010)
➡ 499 - SDVP 77 - Fiche Le Morbras de sa source au confluent de la Marne (exclu)	FPPMA 77 - (2010)
➡ 423 - Suivi thermique sur les cours d'eau de Seine-et-Marne (77) 2010-2011 - Extrait Marne et Morbras	Klaire HOUEIX - (Mai 2011)

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IdF)

➡ 738 - Amélioration de la desserte des bases régionales de plein air et de loisirs	IAU IdF - Département Mobilité et Transport - (Février 2008)
➡ 335 - Économie francilienne : quelle robustesse face à une inondation majeure?	IAU IdF - (Février 2011)

➡ 646 - Expertise Territoriale sur le territoire du SAGE Marne confluence - Document préparatoire et notes de la réunion du 31 janvier 2012	IAU IdF - (Janvier 2012)
➡ 341 - Fiches interco : CA La Brie Francilienne / CA Clichy-sous-Bois Montfermeil / CA Haut Val de Marne / CA Vallée de la Marne	IAU IdF - (Avril 2011)
➡ 699 - La multifonctionnalité des trames verte et bleue en zones urbaines et périurbaines - Synthèse bibliographique	IAU IdF - (Décembre 2011)
➡ 332 - Le fleuve : élément incontournable pour un développement régional durable	IAU IdF - (Septembre 2006)
➡ 330 - Le tourisme fluvial en IdF	IAU IdF - (Mai 2008)
➡ 340 - Les Cahiers : Composer avec l'environnement	IAU IdF - (?)
➡ 331 - Les collectivités locales et le fleuve en IdF - Première enquête régionale	IAU IdF - Département urbanisme et aménagement du territoire - (Décembre 2010)
➡ 339 - Les groupements de communes à fiscalité propre au fil de l'eau	IAU IdF - (Avril 2006)
➡ 320 - Liaisons vertes structurantes en ceinture verte d'Ile de France	IAU IdF / AEV - (Février 2009)
➡ 333 - Politiques des départements en faveur des berges du "fleuve" en IdF	IAU IdF - (Juillet 2007)
➡ 336 - Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) : la trame aquatique	IAU IdF - (Avril 2009)
➡ 337 - Schéma régional des continuités écologiques (SRCE) : la trame humide	IAU IdF - (Avril 2009)
➡ 338 - Unités paysagères de la région d'Ile-de-France - Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas	IAU IdF - (Juin 2010)
➡ 615 - Urbanisation et zones inondables : les risques encourus	IAU IdF - (Juillet 2011)
➡ 334 - Zones inondables : des enjeux toujours plus importants en IdF	IAU IdF - (Septembre 2010)

Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Grands Lacs de Seine

➡ 106 - Comptes-rendus des réunions CO.TE.CO.	Les Grands Lacs de Seine - Pôle Hydrologie - (?)
➡ 102 - Dispositif ORSEC Inondation	- (?)
➡ 100 - Données historiques sur les crues	- (?)
➡ 94 - Études sur les enjeux socio-économiques des crues	- (1998)
➡ 97 - Gestion des Grands Lacs de Seine durant le mois d'Avril 2011	Les Grands Lacs de Seine - Pôle Hydrologie - (?)
➡ 98 - Lac-réservoir Marne dit Lac du Der-Chantecoq	Tassili - (?)
➡ 99 - L'aménagement des zones inondables en Ile-de-France - Regards croisés de praticiens	Alexandre BRUN - géographe (Agence SCB économie) - (?)
➡ 588 - L'aménagement urbain en zone inondable de la Seine et de la Marne dans le département de la Seine-Saint-Denis. Quelle prise en compte du risque inondation par débordement?	Audrey LEIBE (Université Paris IV Sorbonne) - (?)
➡ 104 - Le risque inondation dans le bassin de la Seine - 1910 Et demain?	- (?)
➡ 93 - Propositions de nouvelles actions prioritaires de l'EPTB Seine Grands Lacs sur la période 2011-2013	- (Juillet 2011)
➡ 103 - Scénarios de crue en région Ile-de-France - Définition et mode d'emploi des scénarios départementaux et régionaux	DRIEE IdF - (Janvier 2005)

➡ 96 - Situation hydrologique hebdomadaire des Grands Lacs de Seine - Exploitation des lacs-réservoirs et données hydrologiques de la Seine et de ses affluents à l'amont de l'agglomération parisienne - La situation au 27 mai 2011	Les Grands Lacs de Seine - Pôle Hydrologie - (?)
➡ 95 - Situations hydrologiques hebdomadaires et mensuelle sur la gestion du lac réservoir du Der Chantecq	- (?)
➡ 105 - Vidange décennale du lac-réservoir marne en 2003	IIBRBS - Les Grands Lacs de Seine - (?)

Institut régional de développement du sport (IRDS)

➡ 739 - Les dossiers de l'IRDS - La pratique des sports nautiques en Ile-de-France	IRDS - (Mars 2010)
--	--------------------

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) / Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (MBCFPFRE)

➡ 521 - Arrêté du 6 janvier 2011 portant sur le modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L.435-1 du code de l'environnement pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2016	- (Janvier 2011)
---	------------------

Mission Interdépartementale InterServices de l'Eau Paris et Proche Couronne (MIIE PPC)

➡ 399 - Document stratégique 2009-2011 de la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau de Paris Proche Couronne	- (?)
➡ 398 - La politique de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme	SNS - Service Eau Environnement - (?)
➡ 619 - Le Plan d'Actions Opérationnel et Territorial (PAOT) de la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau de Paris Proche Couronne	MIIE PPC - (2009)

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE)

➡ 374 - Circulaire MEDDM du 25 janvier 2010 sur la mise en oeuvre par l'Etat et ses établissements publics d'un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (+ annexes)	- (?)
➡ 770 - Fiches ZNIEFF	Olivier ROGER - (2003/2009)
➡ 375 - Journée d'information du 05 mai 2010 Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?	ONEMA - (Mai 2010)
➡ 377 - Plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau	- (?)

Musée de Nogent-sur-Marne

➡ 549 - Textes des expositions relatives à l'eau et/ou aux bords de Marne au musée de Nogent-sur-Marne	Olivier MAITRE ALLAIN (Musée de Nogent-sur-Marne) - (2006)
--	--

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

➡ 621 - Données de pêche concernant la station de Bry-sur-Marne	ONEMA - (?)
➡ 732 - Données piscicoles 2000-2010 Ile-de-France	ONEMA - (2000-2010)
➡ 623 - La restauration des cours d'eau - Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie	ONEMA - (Mai 2010)
➡ 376 - Ouvrages ROE du Bassin Seine Normandie	ONEMA - (Février 2010)
➡ 566 - Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE) Version 2	ONEMA - (Avril 2011)
➡ 711 - Résultats de pêche d'inventaire sur la Marne	ONEMA - (Juin 2009)

Port autonome de Paris / Agence portuaire de Bonneuil-sur-Marne

➡ 703 - Étude préalable à la réhabilitation des berges de Marne à l'amont du Port de Bonneuil s/Marne - Phase n°1 : Etat initial du site et son environnement	EGIS Eau – Atelier villes & Paysages - (Août 2011)
➡ 564 - Port de Bonneuil-sur-Marne : Schéma d'Aménagement et de Développement Durable	Chemin Faisant - (2006)

PEDON Environnement

➡ 724 - Expertise floristique et faunistique de terrains destinés à accueillir des boues de curage à Chelles et le Pin (77)	BIOTOPE - (Mai 2010)
---	----------------------

Ports de Paris

➡ 563 - Cartes Ile-de-France Agence Seine-Amont	Agence Seine Amont (ASAM) - (2011)
➡ 667 - La Charte "Sable en Seine 2" - PORT AUTONOME DE PARIS / UNICEM Île-de-France / Syndicat Français de l'Industrie Cimetière (SFIC) / Raboni / Point P	- (Janvier 2009)
➡ 647 - Plan général du port de Bonneuil-sur-Marne - Réseau eaux pluviales et eaux usées - Echelle : 1/5000	Agence Seine Amont (ASAM) - (?)
➡ 397 - Projet stratégique 2010-2015	- (Novembre 2010)
➡ 562 - Projet stratégique de Ports de Paris - Ports de Paris, au service du Grand Paris portuaire	Ports de Paris - (Novembre 2010)

Préfecture 77

➡ 65 - Arrêté préfectoral autorisant le SIAM à étendre la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes et à rejeter des effluents dans la Marne	Préfecture 77 - (Avril 1998)
➡ 675 - Comité Départemental Sécheresse : Bilan du dispositif pour réduire les prélèvements AEP dans la nappe du Champigny - Etiage 2010	Comité Départemental Sécheresse / DDT 77 - Service environnement et prévention des risques - (Avril 2011)

Préfecture 93

➡ 672 - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Marne dans le département de la Seine-Saint-Denis - Approuvé par arrêté préfectoral du 17 novembre 2010	DRIEA IdF - (Novembre 2010)
--	-----------------------------

Préfecture 93 / Préfecture 77

➡ 642 - Arrêté interpréfectoral n°2010-2574 du 27 octobre 2010 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes	Préfecture 93 / Préfecture 77 - (Octobre 2010)
➡ 669 - Dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) 77 et 93	- (2008/2011)

Préfecture 93 / Préfecture 94

➡ 668 - Arrêtés relatifs à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (93 et 94)	Préfecture 93 / Préfecture 94 - (?)
--	-------------------------------------

Préfecture 93 / Préfecture 94 / Préfecture 77

➡ 356 - Risques naturels mouvement de terrain (argiles, carrières, gypse...) : Diverses infos	DRIEE IdF / BRGM / DDE 94 - SER/SRN / DRIEA IdF - UT 93 / DDE 77 - SEP/Pôle environnement - (2001/2011)
--	---

Préfecture 94

➡ 671 - Arrêté préfectoral prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain	Préfecture 94 - (Juillet 2001)
➡ 362 - CCATP - Délimitation du périmètre de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain	MEDDTL - (?)

➡ 673 - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine dans le département du Val-de-Marne - Approuvé par arrêté préfectoral du 12 novembre 2007	DDE 94 - SER - (Novembre 2007)
---	--------------------------------

Préfecture 94 / Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne (DDE 94)

➡ 670 - Fiches d'informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement (94)	- (?)
➡ 366 - Synthèse du schéma de développement commercial du Val-de-Marne	CCIP / Chambre des Métiers 94 / DDCCRF - (2004 ?)

Préfecture Ile-de-France

➡ 676 - Suivi de l'étiage 2011	DRIEE IdF - (2011)
--------------------------------	--------------------

Préfecture IdF / Agence Régionale de Santé IdF

➡ 434 - Deuxième Plan Régional Santé Environnement Ile-de-France (2011-2015)	- (Juillet 2011)
--	------------------

Préfecture IdF / Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

➡ 692 - Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Île-de-France - Synthèse	- (Mai 2010)
---	--------------

Préfecture IdF / Préfecture Paris / Préfecture 77 / Préfecture 94

➡ 611 - Mesure de restriction d'usage (arrêtés sécheresse)	- (2010/2011)
--	---------------

Préfet coordinateur de bassin Seine-Normandie

➡ 433 - Plan Seine 2007-2013 - Synthèse	AESN / DRIEE IdF - (?)
➡ 432 - Plan Seine 2007-2013 - Version validée dans son contenu par le comité de bassin du 30 novembre	AESN / DRIEE IdF - (Mars 2007)

Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée

➡ 45 - Biotope de l'étang de Beaubourg - Plan de gestion (Diagnostic / Définition des actions)	OCTOBRE Environnement - (2007)
➡ 51 - Club intercommunal de canoë kayak (Moulin de Douvres) : bilan d'activité	- (?)
➡ 40 - Contrat de délégation du service public de l'assainissement du Val Maubuée (2010-2021)	SAN Val Maubuée - (?)
➡ 512 - Convention relative à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques entre le SAN et l'association "Le Pêcheur de Marne la Vallée"	SAN Val Maubuée - (Juillet 2006)
➡ 42 - Diagnostic écologique des plans d'eau du Val Maubuée : campagne été-automne	Éco Environnement Conseil - (Novembre 2010)
➡ 511 - Diagnostic écologique des plans d'eau du Val Maubuée : synthèse 2010-2011	Éco Environnement Conseil - (Septembre 2011)
➡ 44 - Diagnostic écologique du Val Maubuée (Tome 1 : Etudes / Tome 2 : Fiches sites)	Écosphère - (Avril 2010)
➡ 523 - Dossier "Prolonger la promenade" - Article extrait du magazine du SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	SAN Val Maubuée - (2010 ?)
➡ 736 - Étude diagnostic des rus du Val Maubuée à Marne la Vallée (77) - Rapport des Phases 1 et 2 : Etude bibliographique et état des lieux - TOME 1/2	ANTEA - Service spécialisé Gestion des eaux pluviales - (Novembre 2004)
➡ 52 - Étude sur la restauration, le tourisme, etc. sur les communes de Torcy et Vaires (CG77)	- (?)
➡ 43 - Études pour la restauration et l'aménagement des bords de Marne (3 tronçons) : étude en 1999 puis en 2004 et enfin programme en 2008	- (?)

➡ 733 - Le projet de la géothermie	SAN Val Maubuée - (?)
➡ 591 - L'eau et l'assainissement - Le Val Maubuée au fil de l'eau	SAN Val Maubuée - (Avril 2006)
➡ 47 - Plan de gestion différencié des espaces verts	- (?)
➡ 50 - Plan des cheminements piétons	- (?)
➡ 49 - Plan des liaisons douces – vélo + phasage des réalisations par tronçons	- (?)
➡ 22 - Plan des réseaux d'eau potable et d'assainissement par commune	Véolia Eau - (2011)
➡ 41 - Plan du réseau de transport d'eau potable et interconnexions	- (?)
➡ 734 - Plans d'eau du Val Maubuée - Description des étangs	SAN Val Maubuée - (?)
➡ 48 - PPT réunion SCOP du 23/06/2011	Groupe GEOVISION - (?)
➡ 24 - Procédure de rétrocession des réseaux d'assainissement	SAN Val Maubuée - Direction des Services Techniques / Service Voirie/Eau/Assainissement - (2001)
➡ 23 - Programme de réhabilitation des plans d'eau du Val Maubuée + études préalables	SAN Val Maubuée - (2002)
➡ 508 - Programme prévisionnel des travaux d'assainissement suite à la rétrocession (2011-2014)	- (?)
➡ 507 - Programme prévisionnel des travaux d'assainissement sur les réseaux publics (2012-2014)	- (?)
➡ 26 - Rapports d'activité du délégataire 2010 - Service de l'assainissement	Véolia Eau - (?)
➡ 509 - Rapports d'activité du délégataire 2010 - Service de l'eau potable	Véolia Eau - (?)
➡ 25 - Schéma directeur de gestion des eaux du Val Maubuée	Asconit / G2C Environnement - (2004/2005)
➡ 46 - SCoT du Val Maubuée	CITADIA - (2011)
➡ 735 - Système d'assainissement par bassins d'eaux pluviales du ru de Nesles, du ru de Merdereau et du ru Maubuée	- (?)
➡ 510 - Zonage d'assainissement des eaux usées : Notice justificative du zonage d'assainissement des eaux usées + plans de chaque commune	Bureau d'études Vincent RUBY - (?)

Secrétariat général de la zone de défense de Paris

➡ 730 - Étude des zones potentiellement vulnérables à des dysfonctionnements électriques en cas de crue type 1910	CARTOSPHERE - (2004)
---	----------------------

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

➡ 80 - Arrêté d'autorisation de prélèvement de l'usine de Neuilly	- (fin 2011)
➡ 84 - Carte des réseaux de transport d'eau potable	- (?)
➡ 86 - Documents de présentation du projet Phyt'Eaux Cités	- (Janvier 2007)
➡ 79 - Dossier de demande d'autorisation de captage – usine de Neuilly-sur-Marne	SEDIF - (Mars 2010)
➡ 85 - Identification et localisation des pollutions liées aux rejets industriels, pluviaux et agricoles dans un périmètre de 40 km en amont de l'usine de potabilisation de Neuilly-sur-Marne - Actions et partenariats	Mathilde LELEUX et Dorothée VINSON (Stagiaires AgroParisTech) - (Février 2009)
➡ 78 - Périmètres de protection de captage	- (?)
➡ 87 - PREvention des Risques et protection des prises d'eau de surface de l'Agglomération parisienne (PRERI)	- (2010/2011)

➡ 88 - Prix et qualité de l'eau	SEDIF - (?)
➡ 83 - Qualité des rivières aux prises d'eau des usines du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France - Bilan 2010	SEDIF - Direction technique / Unité Environnement, Hydraulique et Qualité Eau - (2010)
➡ 89 - Rapport annuel 2010	- (2010)
➡ 90 - Rapport d'activité 2010 de VEOLIA EAU Banlieue de Paris	- (2010)
➡ 91 - Rapport d'activité 2010 du SEDIF	SEDIF - (2010)
➡ 81 - Rapport d'auto-surveillance eau brute et eau distribuée : bilans mensuels	- (?)
➡ 82 - Rapport mensuel sur la ressource	- (?)
➡ 92 - Usine d'eau de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand	SEDIF - (?)

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

➡ 57 - Actualisation du scénario C - Impact en Seine-Saint-Denis	- (2006)
➡ 62 - Arrêté interpréfectoral n°08-0273 du 29 janvier 2008 autorisant la rénovation et l'exploitation de l'usine de dépollution des eaux usées Marne aval	- (Janvier 2008)
➡ 708 - Autosurveillance de Marne Aval - Etat de la Marne Bilan 2009	SIAAP - (Avril 2010)
➡ 713 - Bilan 2009 de la qualité de la Seine et de la Marne	SIAAP - DDP - (Mars 2010)
➡ 718 - Bilan 2010 analyses en Marne - Suivis hebdomadaires réalisés sur les ponts de Champigny, Chennevières et Alfortville et analyses microbiologiques de l'eau rejetée par l'usine Marne Aval	SIAAP - (Octobre 2011)
➡ 714 - Bilan 2010 de la qualité de la Seine et de la Marne	SIAAP - DDP - (Mai 2011)
➡ 719 - Bilan 2010 état de la Marne Champigny Chennevières - Suivis hebdomadaires réalisés sur les ponts de Champigny et Chennevières	SIAAP - (Octobre 2011)
➡ 720 - Bilan annuel d'autosurveillance de l'usine Marne Aval	SIAAP - (?)
➡ 722 - Commentaires du bilan d'autosurveillance de l'usine Marne Aval - Année 2009	SIAAP - (Novembre 2008)
➡ 721 - Conformité de l'usine Marne Aval par rapport à son arrêté préfectoral	- (2011)
➡ 636 - Délibération sur la fixation du taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2011	SIAAP - (Décembre 2010)
➡ 701 - Étude de criticité des équipements et des réseaux exploités par la DDX	PROLOG INGENIERIE / ISO INGENIERIE - (Août 2008)
➡ 710 - Étude des peuplements de poissons de la Seine et de la Marne dans l'agglomération parisienne - Campagne 2009	ONEMA - (Décembre 2009)
➡ 56 - Étude sur la refonte de l'usine Marne aval	SETUDE - (?)
➡ 61 - Inventaire de la Flore sauvage sur le territoire du SIAAP	SIAAP - (2008/2010)
➡ 59 - Les indicateurs techniques et financiers - Rapport annuel 2010	SIAAP - (2010)
➡ 715 - Première évaluation de l'état chimique et écologique de la Seine - Septembre à décembre 2010	SIAAP - DDP - (Mars 2011)
➡ 58 - Rapport d'activité 2010 du SIAAP	SIAAP - (2010)
➡ 55 - Règlement d'assainissement	SIAAP - (2005)
➡ 54 - Schéma directeur 2007-2012	Prolog Ingénierie - (?)

➡ 63 - Stratégie de développement durable du SIAAP	SIAAP - (Décembre 2009)
➡ 707 - Suivi de l'autosurveillance en milieu naturel de la station d'épuration de Marne aval - Etude de la discontinuité Chennevières-Alfortville - Extrait du rapport de l'année d'apprentissage : 2008-2009	Pauline SOUCHAL (Licence Professionnelle RQEE) - (2009)
➡ 60 - Suivi de la qualité de la Marne au droit du rejet de l'usine Marne aval à Noisy-le-Grand - Campagne 2009	Hydrosphère - (Décembre 2009)
➡ 712 - Suivi de la qualité de la Seine au droit du rejet de l'usine Seine Amont à Valenton (94) - Campagne 2009	Hydrosphère - (Janvier 2010)
➡ 709 - Suivi de la qualité de la Seine au droit du rejet des Garges d'Epinaï à Saint-Denis (93) dans le cadre de la future mise en service de l'usine Seine Morée - Campagne 2009	Hydrosphère - (Décembre 2009)
➡ 716 - Suivi de la qualité Hydrobiologique des eaux de la Marne et de la Seine 2010	SIAAP - (2010)
➡ 717 - Synthèse - Principaux résultats de la Campagne de pêches 2010 à partir des rapports de notre partenaire ONEMA et de notre prestataire HYDROSPHERE	SIAAP - DDP - (?)
➡ 702 - Vue en plan du réseau sud-est - Echelle 1:500	SIAAP - (Avril 2009)

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Lagny

➡ 645 - Fiche de renseignement - Réseau d'alimentation en eau potable (AEP) - Données de l'année 2010	CG 77 - Direction de l'Eau et de l'Environnement / Service de l'eau potable et des actions préventives - (2010)
➡ 644 - Qualité de l'eau distribuée - Synthèse de l'année 2010	ARS - (2010)
➡ 643 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2010	SIAEP Lagny - (2010)

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM)

➡ 66 - Bilan Annuel d'autosurveillance de la Station de dépollution de Saint-Thibault-des-Vignes 2008/2009/2010	Véolia Eau / Equalia - (2008-2010)
➡ 67 - Contrôle des rejets non domestiques au réseau (note méthodologique)	- (?)

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras (SMAM)

➡ 416 - Bilan du programme pluriannuel 2005-2008	Bureau d'études Centre d'Ingénierie Aquatique - (?)
➡ 418 - Étude de définition du Schéma Directeur de Bassin "Morbras propre" - Phase Diagnostic (rapport + annexes)	SETEGUE / OGE / OUTSIDE - (Novembre 1998)
➡ 419 - Étude de définition du Schéma Directeur de Bassin "Morbras propre" - Phase Scénarios (rapport)	SETEGUE / OGE / OUTSIDE - (Mai 1999)
➡ 417 - La rivière du Morbras : Contexte, enjeux et perspectives - SAGE Marne Confluence : Journée d'échange 2 Avril 2009	SMAM - (Avril 2009)
➡ 414 - Le ruisseau du Morbras - Présentation du Bassin versant amont et du SIAAM	SMAM - (Mai 2009)
➡ 415 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du cours d'eau du Morbras amont - CCTP	SMAM - (2011)
➡ 412 - Programme pluriannuel d'aménagement et d'entretien du Morbras	- (?)
➡ 413 - Suivi annuel de la qualité du Morbras amont et de l'étang du Coq 2005/2006/2007	Véolia Eau / O'Consult - (2005-2007)
➡ 565 - Suivi de la qualité de l'eau du ru du Morbras, du ru de la Patrouille et du bassin de retenue paysager 2010/2011	SMAM - (2010/2011)

Syndicat mixte Marne Vive (SMV)

➡ 491 - Assistance à l'amélioration de l'hydromorphologie de la Marne - Rapport d'expertise Aménagement des berges de l'Ile Fanac	Silène Biotec - (Octobre 2008)
➡ 482 - Bilan des bonnes pratiques phytosanitaires des communes du Syndicat Marne Vive	Fredon IdF - (Mai 2006)
➡ 475 - Bilan des campagnes de nettoyage de déchets flottants sur la Marne Année 2010	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (Janvier 2011)
➡ 649 - Bilan des campagnes de nettoyage de déchets flottants sur la Marne Année 2011	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (Décembre 2011)
➡ 479 - Bilan des études et des réseaux de suivi de la qualité de la Marne sur le territoire du SMV	Hydrosphère / Ecosphère - (Janvier 2004)
➡ 30 - Bilan et perspectives des actions à mener par le Syndicat Mixte Marne Vive	Prolog Ingénierie - (Mars 2006)
➡ 29 - Contrat de bassin Marne Confluence "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne" 2010 – 2015 - Bilan synthétique de l'année 2010	SMV - (Mars 2011)
➡ 28 - Contrat de bassin Marne Confluence 2010 - 2015 Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne	SMV - (Décembre 2010)
➡ 484 - Développement des baignades en eau douce et caractéristiques des traitements naturels - Rapport de stage	Florence HAUTIN (Université Paris-Sud 11) - (2009)
➡ 481 - Diagnostic des pratiques phytosanitaires et formations des services espaces verts et voiries	Fredon IdF - (2003/2004)
➡ 489 - Diagnostic environnemental et scenarii d'évolution du bras de Gravelle à Saint-Maurice	Tiphanie SPANIER (Université Paris IV) - (Juin 2006)
➡ 495 - État écologique de la Marne sur le territoire du SMV (attendu à partir avril 2012 mais PPT méthodo dispo)	Hydrosphère - (2012)
➡ 762 - État écologique de la Marne sur le territoire du Syndicat Mixte Marne Vive : Volet 1 - Diagnostic écologique de la Marne et des milieux associés de la situation actuelle (rapport provisoire)	Hydrosphère - (2012)
➡ 497 - Étude du Schéma Directeur Marne Vive (Phase 1) + Synthèse	BCEOM / AQUASCOPE / BETURE Conseil - (Novembre 1998)
➡ 492 - Étude du Schéma Directeur Marne Vive (Phase 2)	BCEOM / AQUASCOPE / BETURE Conseil - (1998)
➡ 494 - Évaluation de l'impact potentiel des activités non domestiques sur le territoire du Syndicat Marne Vive	LINDENIA - (2012)
➡ 474 - Gestion et régulation de la population de ragondins - Bilan des 4 années 2007-2010	Espace Faune Flore - (Décembre 2010)
➡ 490 - Le Bras de la Gravelle - Etat des lieux environnemental et paysager, étude de la gestion actuelle et pistes de solutions pour la réhabilitation de ce bras de Marne	Arnaud PROVINI (UFR de Géographie - Université Paris 1) - (Juin 2006)
➡ 496 - Le SAGE Marne Confluence - Etude préliminaire à sa mise en place - Dossier de consultation	ADAGE Environnement - (Janvier 2009)
➡ 27 - Montage du Contrat Global pour l'Eau - Contrat de bassin de la Marne 2010 – 2015 "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne" - Diagnostic de territoire	SMV - (Décembre 2009)
➡ 553 - Observatoire annuel Marne Vive - Bilan de la qualité de la Marne sur le territoire du Syndicat Mixte Marne Vive - Année 2008	IPL santé, environnement durables - (Février 2010)
➡ 554 - Observatoire annuel Marne Vive - Bilan de la qualité de la Marne sur le territoire du Syndicat Mixte Marne Vive - Année 2009	IPL santé, environnement durables - (2011)
➡ 579 - Observatoire annuel Marne Vive - Bilan de la qualité de la Marne sur le territoire du Syndicat Mixte Marne Vive - Année 2010	Eurofins IPL Environnement - (Janvier 2012)
➡ 550 - Observatoires Marne Vive 2005 - Rapport technique	OGE - (Juin 2006)
➡ 551 - Observatoires Marne Vive 2006 - Rapport technique	OGE - (?)

➡ 552 - Observatoires Marne Vive 2007 - Rapport technique	OGE - (Septembre 2008)
➡ 650 - Présentation des captures de ragondins sur le Val de Marne - Bilan des 5 années de gestion 2007-2011	Espace Faune Flore - (?)
➡ 488 - Profils de baignade : sites potentiels et vulnérabilité (projet 2012) (attendu mi-2013)	- (?)
➡ 483 - Projet de confortement et d'entretien des berges du grand bras de Marne de l'Ile Fanac (Joinville-le-Pont, 94) - Analyse des possibilités d'adaptation du projet en vue d'y incorporer des techniques de génie végétal	Écosphère - (2004)
➡ 651 - Projets de restauration de berges de la Marne envisagés dans le cadre du contrat de bassin 2010-2015	SMV - (?)
➡ 487 - Recensement des usages de la Marne et de ses milieux - Analyse des effets et impacts des projets et pratiques associés	ADAGE Environnement / OGE - (Mars 2003)
➡ 652 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay (93) et Charenton (94) - Campagne 2008	Hydrosphère - (Janvier 2009)
➡ 555 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay (93) et Charenton (94) - Campagne 2009	Hydrosphère / Bi-Eau - (Novembre 2009)
➡ 556 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay (93) et Charenton (94) - Campagne 2010	Hydrosphère - (Décembre 2010)
➡ 656 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay (93) et Charenton (94) - Campagne 2011	Hydrosphère - (Novembre 2011)
➡ 655 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay et Charenton - Qualité hydrobiologique et piscicole - Campagne 2004	Hydrosphère - (Novembre 2004)
➡ 654 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay et Charenton - Qualité hydrobiologique et piscicole - Campagne 2005	Hydrosphère - (Décembre 2005)
➡ 584 - Suivi de la qualité de la Marne entre Gournay et Charenton - Qualité hydrobiologique et piscicole - Campagne 2006	Hydrosphère - (?)
➡ 653 - Suivi de la qualité de la Marne sur le territoire du Syndicat Marne Vive - Rapport 2007	Hydrosphère - (2007)
➡ 480 - Suivi du projet d'aménagement des berges Marne au droit du quai de la Pie - Etat initial	Hydrosphère / Ecosphère - (Janvier 2004)

Syndicat mixte Marne Vive (SMV) / Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

➡ 485 - Le renouveau de la baignade en Marne, quel projet pour Marne Vive ?	ADAGE Environnement - (Octobre 2010)
---	--------------------------------------

Service de Navigation de la Seine (SNS)

➡ 472 - Étude sur la pollution de la Marne par les mâchefers des eaux pluviales issues au niveau de Joinville	- (2000-2002)
➡ 535 - Portée à connaissance des textes réglementaires sur DPF	SNS - (?)
➡ 536 - Trafic fluvial touristique et trafic fluvial commercial de la Marne 2007	SNS - (2007)

Société du Grand Paris

➡ 727 - Accord-cadre du contrat de développement territorial des Boucles de la Marne : Bry-sur-Marne / Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne / Villiers-sur-Marne	- (Mars 2012)
➡ 439 - Acte motivé prévu par l'article 3 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris	- (?)
➡ 438 - Évaluation stratégique environnementale du réseau de métro automatique du Grand Paris	- (?)

Syndicat Mixte d'Assainissement des communes de Brou-sur-Chantereine

➡ 723 - État initial Avifaune-Amphibiens - Ru de Chantereine (77)	ALISEA - (Août 2011)
---	----------------------

Ville de Chelles		
➡	17 - Réserve Naturelle Régionale des Iles Mortes : Inventaires complémentaires et plan de gestion quinquennal - Rapport final 2004	OGE - (Décembre 2004)

Ville de Fontenay-sous-Bois		
➡	454 - Actualisation du SDA + Règlement d'assainissement + Zonage pluvial	- (2012)
➡	452 - Étude de sols - Parc des carrières	- (?)
➡	453 - Étude diagnostic des réseaux (1996-1997)	- (1996/1997)
➡	451 - Liste des propriétés inondées	- (?)
➡	641 - Usine municipale de l'eau de Saint-Maur-des-Fossés - Alerte pollution : Hydrocarbures du : 03-11-10	Véolia Eau - (Novembre 2010)

Ville de Gournay-sur-Marne		
➡	391 - Étude de site - Projet final - Diagnostic et propositions d'aménagement de l'île de Gournay-sur-Marne	Association Au Fil de l'Eau (AFE) - (2009)

Ville de Joinville-le-Pont		
➡	389 - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement des berges de l'île Fanac (côté grand bras) - Phase Etudes Préliminaires	BIEF - (Août 2007)
➡	390 - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement des berges de l'île Fanac (côté grand bras) - Avant-projet	BIEF - (Octobre 2007)
➡	388 - Réhabilitation et aménagement des berges de l'île Fanac (côté grand bras) - Dossier de déclaration préalable DIREN Ile de France	Carigale - (Novembre 2007)

Ville de Montreuil-sous-Bois		
➡	450 - Dossier du PLU de Montreuil	LAURENCE HUBERT (mandataire) / Brès+Mariolle et associés / Urbaneco - (?)
➡	442 - Étude diag (1986-1992) puis SDA (1995)	- (1995)
➡	640 - Étude du réseau séparatif du secteur des Blancs Vilains - Mission complémentaire	SAFEGE - (Février 2008)
➡	639 - Étude hydraulique pour la réalisation d'un bassin de rétention communal à l'amont du centre ville	Bérim - (2005)
➡	445 - Étude sur le fonctionnement et la qualité des nappes superficielles	- (2003-2005 + complément en 2010)
➡	447 - Études préalables/d'avant projet d'aménagements urbains : projet des Hauts de Montreuil (quartier de Boissière), programme de renouvellement urbain du quartier Bel-Air / Grands Pêcheurs	- (?)
➡	449 - Fiches de l'Observatoire de l'environnement	- (?)
➡	443 - Règlement d'assainissement communal	Ville de Montreuil-sous-Bois - (1998)
➡	448 - Révision du Plan Local d'Urbanisme - L'état initial de l'environnement	Écosphère - (2009)

Ville de Neuilly-sur-Marne		
➡	658 - Aménagement de l'Est Nocéen Ville de Neuilly-sur-Marne	Brès+Mariolle et associés - (Juin 2007)

Ville de Noisy-le-Grand		
-------------------------	--	--

➡	441 - Plan simple de gestion du Bois Saint Martin	- (2005-2007)
➡	729 - Réaménagement des berges de Marne Noisy leGrand EP - Etudes préliminaires A1 - Notice de présentation du projet	Florence Mercier Paysagiste mandataire / Tugec Ingénierie BET / Biotec Génie Végétal / Costil Eclairagiste - (Juin 2012)
➡	387 - Schéma directeur pour la valorisation des bords de Marne à Noisy-le-Grand	AMEnvironnement / OPQIBI - (Octobre 2010)
➡	763 - Suivi des rallidés sur les pièces d'eau du Bois de Vincennes et des lacs périphériques en 2011 : Foulque macroule Fulica atra et Galinule poule d'eau Gallinula chloropus	GRUMPY NATURE - (Janvier 2012)

Ville de Paris		
➡	294 - Charte d'aménagement du Bois de Vincennes	- (?)
➡	298 - Découverte écologique du Bois de Vincennes - Pour mieux comprendre les paysages et milieux des bois parisiens	Ville de Paris - Direction des parcs, jardins et espaces verts - (?)
➡	744 - Exposé des motifs – Plan Biodiversité de Paris	Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Agence d'écologie urbaine - (?)
➡	295 - Extraits internet sur le Bois de Vincennes : Les lacs, les promenades en barque... Se promener... La pêche	- (?)
➡	296 - La parole des citoyens et des professionnels - Livre Blanc de la Biodiversité à Paris : Première étape de la construction du plan d'actions pour préserver et développer la biodiversité à Paris	Gondwana Biodiversity Development / RCT Réseau Conseil et développement Territorial - (Octobre 2010)
➡	745 - Le Livre Bleu	Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau / Eau de Paris - (Mars 2012)
➡	293 - Mares et bassins écologiques de Paris	- (Juillet 2011)
➡	292 - Panneaux des lacs du Bois de Vincennes	- (?)
➡	297 - Plan du Bois de Vincennes	- (Avril 2009)
➡	765 - Poissons du Bois de Vincennes - Paris	Agence d'écologie urbaine (AEU) - (Avril 2011)
➡	747 - Rejet au milieu naturel des surverses des lacs des bois parisiens	Ségic ingénierie - (Mai 2011)
➡	764 - Suivi de la migration et de l'hivernage du fuligule milouin Aythya ferina au lac des Minimes	GRUMPY NATURE / CNERA Aviaune Migratrice - ONCFS - (Septembre 2011)
➡	749 - Zonage de l'assainissement pluvial	- (?)

Ville de Saint-Maur-des-Fossés		
➡	666 - Aménagement des bords de Marne entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil - Etat initial du site et de l'environnement - Commune de Saint-Maur-des-Fossés	INGEROP Conseil & Ingénierie / BIOTOPE - (Décembre 2011)
➡	411 - Dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau - Prise d'eau en Marne et usine de traitement des eaux de Saint-Maur-des-Fossés	Ville de Saint-Maur-Des-Fossés - Direction Générale des Services Techniques - (Septembre 2010)
➡	405 - Étude diagnostique - Aménagement Qualitatif des bords de Marne entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil	Stéphane PASQUET (Bureau d'études - Ville de Saint-Maur-des-Fossés) - (Juin 2008 (mise à jour 2010))
➡	407 - Iles naturelles de la boucle de la Marne à Saint-Maur-des-Fossés - Diagnostic général des berges	Silène Biotec - (Juin 1996)
➡	408 - Inventaire de la biodiversité de Saint-Maur-des-Fossés - Evaluation écologique	UrbanEco / OGE - (Décembre 2010)
➡	409 - Pré-diagnostic assainissement en vue de l'élaboration du SDA	EGIS Eau - (2011)
➡	410 - Production et distribution d'eau potable : bilan de fonctionnement année 2010	- (?)

➡ 406 - Projet de navigation douce sur une boucle de la Marne (Communes de Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Chennevières-sur-Marne) - Diagnostic écologique et propositions	Écosphère / OGE - (Octobre 2003)
--	----------------------------------

Ville d'Emerainville

➡ 460 - Plan de gestion de la RNR d'Emerainville - Parc Denis le Camus	OGE - (2001)
--	--------------

Voies navigables de France (VNF)

➡ 539 - Barrages et écluses de l'arrondissement Seine Amont	VNF - (?)
➡ 534 - Bassin de la Seine - Chiffres clés 2009	VNF - (Avril 2010)
➡ 463 - Données brutes : trafic des bateaux ; côtes d'eau journalières ; mesures des crues décennales et centenales ; bathymétrie dans le chenal de navigation	- (?)
➡ 465 - Données, caractéristiques des ouvrage de navigation (barrages et écluses)	- (?)
➡ 464 - Emprises, domanialité du domaine public fluvial	- (?)
➡ 466 - Études relatives à la continuité écologique des cours d'eau : projets de passes à poissons	- (?)
➡ 533 - Les ouvrages de navigation du bassin de la Seine	VNF - (2007)
➡ 538 - Liste des barrages	VNF - (?)
➡ 467 - Restauration et aménagement de berges sur les voies navigables d'Île-de-France - Monter et réussir son projet - Guide méthodologique	SOMIVAL - (Novembre 2005)

Voies navigables de France (VNF) - Subdivision de Joinville-le-Pont

➡ 468 - Diagnostic et programme de valorisation du bras de Gravelle, phase 1 : Etat des Lieux	SOGETEC / BIEF - (Novembre 2000)
➡ 469 - Diagnostic et programme de valorisation du bras de Gravelle, phase 2 : Programme de valorisation du site	SOGETEC / BIEF - (Avril 2001)



séquence 1 | état initial
état des lieux
Sept. 2012

séquence 2 | état initial

diagnostic | tendances et scénarios | stratégie | le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) | Le règlement

